



DOSSIER AFROCENTRICITY THINK TANK

Mali, Sahel et instrumentalisation du terrorisme

Voir les mots-clés, résumé et sommaire en fin d'article (60 pages)

PROTO-CALIFAT DU JNIM/AL-QAÏDA ET TENTATIVE D'ASPHYXIE DU MALI¹ : réorganiser les renseignements, la défense numérique et la palabre africaine inclusive

Dr. Yves Ekoué AMAÏZO

Directeur Général, Afrocentricity Think Tank

© Afrocentricity Think Tank²

29 novembre 2025

0. Introduction : INSÉCURITÉ AU MALI ET VELLÊTE DE DÉMONSTRATION DE L'EXISTENCE D'UN PROTO-CALIFAT

Depuis la fin du mois d'octobre 2025, le Mali est confronté à une crise sécuritaire majeure orchestrée par un groupe organisé sous la forme d'une nébuleuse de mercenaires-terroristes-djihadistes JNIM (Jama'at Nasr al-Islam wal Muslimin³) ou en français, le Groupe de soutien à l'Islam et aux Musulmans, en concurrence avec l'Etat islamique au Grand Sahel (EIGS⁴), l'autre principal groupe⁵.

Vraisemblablement, grâce à un rajeunissement dans les directions, chacun de ces groupes s'est autonomisé avec une forme de développement endogène et en proximité, profitant des faiblesses de l'Etat, de l'importante pauvreté des populations doublée d'une absence de perspectives de développement individuel ou collectif notamment dans les zones rurales, du blocage de toutes alternatives politiques sur des bases *de légitimité fondée sur le choix libre des populations, et d'un sentiment de « laissé pour compte »* éprouvé par une partie de la population dans les décisions stratégiques concernant l'ensemble du Peuple malien. Le tout sous le couvert d'une priorité accordée à la souveraineté nationale que justifierait une stratégie du « *tout-militaire* » ayant priorité sur tout, y compris la liberté d'expression, la transparence en matière de gouvernance et de redevabilité et la justice.

1. PROPAGANDE ALARMISTE DE LA PRISE DE BAMAKO ET APOLOGIE PARADOXALE DU TERRORISME AU MALI

Cependant, dès lors que l'Etat malien confond l'Etat fort avec l'arbitraire et une redevabilité occasionnelle, - vrais ou faux-, et que cela s'introduit insidieusement dans les consciences, les ennemis du Mali s'organisent pour « *tenter* » de faire oublier le mal causé au Peuple malien, non seulement au cours des décennies passées depuis l'indépendance juridique, mais aussi dans la période contemporaine.

C'est donc sous cet angle, loin de la propagande et de l'apologie paradoxale du terrorisme au Mali, qu'officiellement de nombreux Etats et entreprises -bien qu'ils aient largement profité des richesses du sol malien sans partage avec le Peuple malien-, pratiquent le déni dans leurs pays d'origine respectifs, refusant d'admettre et de justifier ~~positivement~~ que des actes terroristes leur ont pourtant bénéficié, sauf peut-être le Président américain, Donald Trump. Le 10 novembre 2025, ce dernier a accueilli Ahmad al-Chareh à la Maison-Blanche. C'était la première visite d'un chef d'Etat syrien aux Etats-Unis depuis l'indépendance du pays en 1946⁶. Le Président américain a proposé une pause de six mois des sanctions édictées par la *loi César* « *rétroactivement* » depuis mai 2025⁷, à savoir les sanctions économiques rigoristes contre la Syrie.

Probablement sous l'influence du Prince héritier, Mohammed ben Salmane (MBS) de l'Arabie Saoudite⁸, qui a choisi de réhabiliter, un ex-djihadiste pour diriger la Syrie. Il s'agit de l'actuel Président autoproclamé et intérimaire syrien, Ahmad al-Chareh⁹ (ou al-Sharaa), après la chute de l'ex-Président Bachar el-Assad en décembre 2024.

Ce groupe du JNIM a réussi, en peu de temps, à imposer provisoirement, un blocus du carburant en zones rurales comme dans les zones urbaines, notamment à Bamako, sans opter pour l'administration des grandes

villes. Cette stratégie vise à paralyser l'économie et délégitimer la junte militaire au pouvoir en évitant, pour le moment, d'engager des batailles frontales avec les forces armées maliennes (FAMA). Plusieurs pays, dont les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie et la France, ont demandé à leurs ressortissants de quitter le pays, évoquant une situation devenue incontrôlable.

Le Gouvernement malien, tout en rassurant ses partenaires, renforce sa coopération militaire avec les deux autres pays de l'AES, le Burkina Faso et le Niger, qui ont leurs propres difficultés.

Pourtant, les mercenaires-terroristes-djihadistes semblent vouloir constituer dans un avenir lointain un proto-califat¹⁰ partout où cela serait possible dans le Sahel souverainiste et récalcitrant à l'Occident. Ils utilisent une guerre d'usure pour y parvenir. Cela passe par un affaiblissement de l'Etat malien et la neutralisation du soutien populaire dont jouit encore pour le moment le régime militaire malien, surtout après l'assassinat en public par les éléments du JNIM, -et resté impuni pour le moment-, d'une jeune blogueuse malienne en zone rurale. Ce crime odieux a définitivement éloigné toutes velléités de soutien de la population au JNIM au Mali. De ce fait, la propagande alarmiste de la prise imminente de Bamako, démentie avec le temps, s'apparente paradoxalement plus à de l'apologie du terrorisme au Mali.

2. SÉDENTARISATION AFRICAINE DES MERCENAIRES-TERRORISTES-DJIHADISTES

La question de l'instrumentalisation indirecte du JNIM ne peut être évacuée, voire considérée comme inexistante par les ennemis du Peuple malien. Le JNIM, outre la défense de ses propres intérêts, devient insidieusement, une nébuleuse « *institutionnelle* » permettant :

- d'une part, d'atteindre sa finalité propre du djihad au sein d'un proto-califat sur le sol malien, par une justice violente djihadiste, une diminution de la protection de la population contre un assujettissement au JNIM et une régulation unilatérale sans partage et colonialiste là où l'Etat malien est absent ; et
- d'autre part, d'engranger beaucoup d'argent en servant en qualité de mercenaires criminels, au service d'intérêts particuliers, d'intérêts parfois antagonistes entre séparatistes, d'opposants politiques, d'entreprises multinationales dépossédées de ce qu'elles considèrent comme étant leur « bien » au Mali, d'États qui ont perdu leur contrôle sur la souveraineté du Mali. Et bien sûr, de tous ceux qui considèrent que la junte militaire se trouve face à un défi terroriste qu'elle n'arrive pas à éradiquer, ~~alors que c'est le reproche qui a également été fait à la France, aux Nations-Unies et bien d'autres alliés.~~

Cet isolement en façade du Mali pourrait se révéler n'être qu'une erreur de parallaxe.

En parallèle, les pays du BRICS+ accélèrent leur stratégie de dédollarisation avec des achats massifs d'or et des projets de cryptomonnaie. Cette dynamique pourrait offrir au Mali une alternative stratégique, à condition de résister en démontrant sa résilience par une stabilisation de situation, soit par une forme de « *palabre africaine inclusive*¹¹ », soit par la continuation de l'approche du « *tout militaire* » qui ne bénéficie pas du soutien certains pays voisins où les terroristes trouvent refuge, s'entraînent et se réarment. Or, pour mettre fin à la situation d'insécurité et garantir une forme d'intégrité et de souveraineté territoriales, il importe d'éclaircir et d'élargir les alliances intérieures et extérieures avec les « amis » du Mali.

- Est-ce pour déstabiliser cette volonté du Mali de s'affranchir des pays occidentaux et des pays arabes du Golfe qui explique d'une part, le besoin de certains de faire tomber le système militaire du Général Assimi Goïta, en fonction depuis le 8 juillet 2025¹² ?
- Est-ce que cela peut expliquer le soutien massif en équipements qui a permis un développement exponentiel de la capacité de nuisance du JNIM ?
- Est-ce que le Mali n'est pas à la croisée des chemins en s'imposant une résilience souverainiste dans une forme d'isolement prolongé avec de nombreux pays voisins ?

La réponse militaire seule pourrait s'avérer insuffisante sans solution économique, politique et sociale durables, avec une meilleure intégration et participation des populations y compris celles qui ont une voix alternative à celle des militaires qui dirigent le pays.

Du coup, la *sédentarisation africaine* des mercenaires-terroristes-djihadistes, venus d'ailleurs, pose le problème de savoir si l'Afrique, et le Sahel en particulier, ne sont pas devenus une nouvelle frontière¹³ des tentatives de



création de « *proto-califats djihadistes* » aux frontières moins affirmées et *usurpées* à autrui. Les résultats mitigés et pervers des interventions étrangères en Afrique sur les Peuples africains met en lumière les contradictions entre

- d'une part, la promotion des discours sécuritaires, les discours alarmistes sur le contrôle des capitales africaines par les mercenaires-terroristes-djihadistes ; et
- d'autre part, les réalités de terrain, amplifiées par l'absence de communication des forces militaires qui combattent avec des armes et services de renseignements acquis auprès de « *pays amis* ».

La sédentarisation africaine des mercenaires-terroristes-djihadistes est donc bien illégale et non sollicitée par les populations maliennes, encore moins par ceux qui représentent l'Etat malien. Et pourtant, des négociations sont en cours.

3. NÉGOCIER UN PROTO-CALIFAT « PARAMÉTRABLE ET PERSONNALISÉ » AU SEIN DU TERRITOIRE MALIEN

Le centre de gravité du radicalisme djihadiste en Asie centrale et au Moyen et Proche Orient a progressivement basculé vers l'Afrique via la Libye, un espace géographique où les armes circulaient sans retenue. Mais, ce sont les facteurs multidimensionnels tels que les contrôles plus faibles des Etats, la pauvreté et les inégalités, la perte d'identité et le désœuvrement d'une partie de la jeunesse africaine, ainsi que les insuffisances ou le faible développement des zones rurales par l'Etat et le refus de promouvoir des solutions politiques locales efficaces¹⁴.

Pour cela, il faudra nécessairement élargir le cadre de réflexion au-delà de la réponse du « tout militaire » pour épouser et inclure les concepts de la *subsidiarité* et de la *fédération*, mais aussi les racines du problème qui conduit à l'absence de débouchés et entretient le chômage chronique qui génère des quantités de migrants prêts à courir le risque de subir les lois des violences djihadistes. Ces derniers disposent de plus en plus de financements internationaux liés à la colonisation de mines locales, aux recettes tirées des kidnappings et autres extorsions, et profitent de manière totalement amplifiée des avantages du mercenariat opportuniste qu'il soit public ou privé.

La réalité au Mali, et dans le Sahel en général, est que les mercenaires-terroristes-djihadistes apparaissent plus comme des acteurs peu courageux, puisqu'ils ne s'attaquent, en priorité, qu'aux cibles faciles et sans défense, surtout dans les zones rurales. Ils évitent les zones urbaines où l'armée malienne les combat avec succès. Les opérations imprévues et d'embargo sur les chaînes d'approvisionnement servent plus à forcer l'Etat malien à une forme de négociation pour un proto-califat « *paramétrable et personnalisé* » au sein du territoire malien. Pourtant, ce type de négociation n'est pas possible sans le concours des ingérences d'usage de ceux dont le mode de fonctionnement est le recours immodéré à l'ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, y compris de la part de celui qui tente de décrocher la saison prochaine, un prix Nobel de la « *paix* ».

Les actes préparatoires à une démonstration grandeur nature d'un proto-califat sur le territoire malien sont fondés sur :

- une déstabilisation des circuits d'approvisionnements ;
- une tentative d'amener les compagnies maritimes à ne plus desservir les containers destinés au Mali ;
- l'instauration d'une psychose de la peur ;
- l'assassinat ignoble de la jeune bloggeuse et influenceuse Mariam Cissé active sur TikTok¹⁵, originaire de Tonka, dans la région de Tombouctou et « *figure de résistance civile* » dans une des zones rurales pauvres illégalement occupées par les mercenaires-terroristes-djihadistes ;
- une certaine désinformation calculée et préméditée des médias occidentaux « *mainstream* ».

Or, cette option politique d'un proto-califat, qui peut passer par une transition, oscillant entre un nouveau gouvernement élargi, une fin de la transition militaire avec un départ pur ou simple du Gouvernement militaire, recueille systématiquement :

- un appui de certains opposants politiques au régime militaire ;
- un soutien étranger en munitions, en armes, en renseignements, en équipements logistiques et satellitaires, non sans un intéressement en « *retour* » pour les matières premières et une volonté réelle

de mettre fin à un régime militaire souverainiste qui remet en cause le droit de ces entités étrangères à s'approprier le bien d'autrui.

La réalité pour le moment est que l'ensemble de ces approches, reçoit pour toute « réponse » la fin de non-recevoir des autorités militaires maliennes.

Face à un tel blocage et une volonté de part et d'autre d'en découdre par la force, la violence, qui entraînent donc une guerre tant de communication que physique sur le terrain, l'option du dialogue entre un Etat et le JNIM ou ceux que ce dernier souhaite promouvoir pour le représenter, demeure vacillante et improbable.

Pourtant l'Afrique, le Mali en particulier, est la terre par excellence de la palabre africaine inclusive. Nul ne peut y interdire le droit à la parole que représente en principe plus largement l'expression des partis politiques. Nul ne peut repousser sans date butoir le droit de faire reposer sa légitimité populaire sur la vérité des urnes.

Or, pour que ces deux conditions reviennent sur l'agenda de la palabre africaine inter-malienne, il faut en comprendre les dynamiques à long terme et définir le contenu du vivre ensemble. La privation des libertés par un Etat malien dirigé par des militaires sans aval de la vérité des urnes, pourrait avoir du mal à justifier les exactions du JNIM ou de l'EIS, quant à la privation des libertés et l'usurpation des biens du Peuple malien. Or, il apparaît une forme d'unilatéralisme dont il va falloir parler et évacuer en toute transparence, ce de part et d'autre.

4. MAIS COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ AU BLOCUS D'UN PAYS : NEUTRALISATION DE LA SOUVERAINETÉ DU MALI

La situation au Mali au troisième trimestre de 2025 résulte d'un blocus¹⁶ méthodique imposé depuis septembre 2025 par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM), affilié à Al-Qaïda. Mais comment en est-on arrivé à cette crise logistique et énergétique sans précédent ? Il est permis de s'interroger pourquoi le monde occidental, privé comme public, ainsi que ses soutiens à la tête de certains Etats africains, semble s'en réjouir et se persuadant que la prise de Bamako par le JNIM serait imminente, au lieu de suggérer des actions concertées pour s'attaquer à cette nébuleuse terroriste ? Probablement, le risque de voir les actions terroristes circonscrites en Afrique, empêchant de facto une possibilité de véritable « remontée » vers les pays occidentaux et arabes, peut tenir lieu de commencement d'explication.

Le blocus est lié à une campagne méthodique dans les réseaux sociaux pour faire croire à une capitulation rapide de l'Etat militarisé du Mali, puis a été rapidement suivi par :

- le ciblage des convois de camions-citernes et donc du carburant permettant l'approvisionnement du pays. Le JNIM a diversifié ses attaques contre les camions-citernes en provenance du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, mais aussi de la Guinée, principaux axes d'approvisionnement du Mali.
- le sabotage logistique systématique avec des convois incendiés, notamment près de Sikasso, et dans les zones rurales rendant les routes impraticables ou trop risquées pour les transporteurs qui ont payé un lourd tribut ;
- l'exécution méthodique d'un objectif stratégique d'*asphyxie économique* visant à affaiblir, sinon à faire tomber l'Etat malien, en paralysant ses capacités logistiques et énergétiques, et en définitive le déconsidérer aux yeux de sa population.

Les conséquences immédiates sont apparues sous la forme :

- d'une pénurie généralisée au niveau de toutes les grandes villes comme Bamako, Kayes, Ségou, Mopti, Gao... Les stations-service ont été prises d'assaut, avec des files d'attente de plusieurs heures, et jours pour certaines ;
- d'une hausse du prix du carburant, même rationné, avec l'essence devenue un luxe et vendue au prix fort sur le marché parallèle ;
- d'une paralysie des transports notamment les bus interurbains qui ont dû suspendre temporairement leurs activités, ce qui a conduit à fermer provisoirement les écoles qui n'ont réouvert que le 11 novembre 2025 ;

- de difficultés pour les convois militaires à sécuriser en même temps, toutes les routes du Mali.

Les véritables motivations sont apparues avec :

- la réduction des importations pour le Mali, un pays de l'hinterland et enclavé, qui dépend fortement de ses voisins pour l'approvisionnement en carburant et en équipements, voire en alimentation, ce qui réduit considérablement les recettes de l'Etat ;
- les exigences du JNIM qui se concentraient sur un canal de négociation unique et officiel, ce que le Gouvernement malien a catégoriquement refusé. Cela n'exclut pas qu'il ait pu y avoir des négociations indirectes compte tenu du fait que la réaction de l'État malien avec les FAMA a été aussi puissante avec des escortes militaires. En toute discrétion et non sans quelques pertes au sein des FAMA, ils ont pu éliminer les groupuscules les plus violents et surtout en capturer quelques-uns. Cela a conduit à des replis des terroristes vers les frontières de pays comme l'Algérie, la Mauritanie, etc. Ces « pièces à convictions » ne manqueront pas de faire l'objet de médiation et de négociations suite à des délations et aveux du *menu fretin* représenté par quelques jeunes désœuvrés et enrôlés parfois de force par le JNIM ; et
- une certaine *opiniâtreté instrumentalisée* d'isoler diplomatiquement le Mali et tenter d'empêcher une réponse coordonnée non seulement au niveau du Mali, mais aussi au niveau de l'Alliance des Etats du Sahel.

5. INSTRUMENTALISATION DU JNIM : UNE VIOLATION DU DROIT INTERNATIONAL, DES DROITS HUMAINS ET DES DROITS DES PEUPLES

En réalité, il faut comprendre que depuis la nuit du 29 au 30 octobre 2025, l'arrivée d'un important convoi de plusieurs dizaines de camions-citernes à Bamako, escortés en toute sécurité par les FAMA¹⁷, a produit un effet dissuasif sur les mercenaires-terroristes-djihadistes, qui se sont gardés d'attaquer là où il y a une possibilité de riposte musclée et sans états d'âmes de l'armée malienne. Il convient ici de faire remarquer que le réapprovisionnement coordonné, même pas à pas du pays en carburant, n'a pas fait l'objet du même tintamarre médiatique savamment orchestré que la prétendue prise de contrôle de Bamako par le JNIM. Ceci n'est évidemment pas fortuit, ou relève encore moins d'une « fatalité », mais bien d'une instrumentalisation. On comprend aisément par qui et au bénéfice de qui !

Il est permis de croire que malgré un manque de communication vers l'international de la part du Gouvernement militaire d'Assimi Goïta, c'est plutôt la réponse coordonnée entre les pays non membres de l'OTAN qui sert aujourd'hui de base pour une résistance. Notamment en application des accords d'assistance entre membres de l'Alliance des Etats du Sahel (A.E.S.). Mais, les commanditaires et probables profiteurs de la déstabilisation avaient peut-être sous-estimé cela. De là à penser à une organisation structurée et méthodique de promotion de l'apologie du terrorisme au Mali et ailleurs au Sahel ? Ceci apparaît comme une évidence, même s'il convient de cumuler encore des éléments probants de preuves pour asseoir une certitude.

En fait, le blocus énergétique et des chaînes d'approvisionnement du Mali doit se comprendre comme une véritable démonstration opportuniste de force des mercenaires-terroristes-djihadistes qui n'arrivent plus à occuper les grandes villes du pays. Ces derniers se contentent des zones rurales et donc s'attaquent à plus faible qu'eux, surtout une population civile sans défense. Avec l'instrumentalisation venue de l'extérieur du Mali, et face à la résistance farouche et déterminée des FAMA avec l'appui des instructeurs soldats russes de AfricaCorps, le levier de la négociation à l'initiative du JNIM est tombé à l'eau. Il n'a donc pas été possible pour le JNIM d'imposer ses conditions à un État malien qu'ils croyaient fragile et fragilisé et peut-être divisé suite à l'arrestation de quelques militaires de haut rang¹⁸.

Il convient de constater qu'un terrorisme asymétrique ciblant les civils relève de la lâcheté stratégique qui elle-même repose sur l'instrumentalisation venue d'ailleurs. La vulnérabilité des combattants du JNIM commence aussi à apparaître même si les médias mainstream occidentaux n'en font pas cas. De toutes les façons, il s'agit là d'une violation grave du droit international, des droits humains et des droits des Peuples. La Charte africaine

des droits de l'Homme et des Peuples¹⁹ a été violée car il s'agit en l'espèce d'une stratégie de prédation et de domination par la peur. Mais, du côté malien, rien ne permet d'infirmer que des violations de la Charte africaine n'aient pas eu lieu. Or, le Peuple malien est résilient et ne connaît plus la peur dite « *post-coloniale* » tant ses luttes pour la souveraineté l'ont vacciné. Mais ce Peuple ne se résignera pas à accepter l'arbitraire et la privation des libertés, voire l'évolution d'une transition vers une autocratie militaire.

6. LE MERCENARIAT DU TERRORISME : VÉRITABLE INSTRUMENTALISATION DU « LEASING » D'AGENTS DÉSTABILISATEURS

Le terrorisme au Sahel et en Afrique en particulier ne peut être présenté comme un phénomène purement endogène, africain, inter-ethnique. Au contraire, il s'agit d'une véritable instrumentalisation des mercenaires-terroristes-djihadistes par des puissances occidentales et moyen-orientales, - privées et publiques -, pour principalement :

- justifier des interventions officielles de militaires occidentaux, puis par absence de résultats probants ;
- opter pour le maintien d'une domination géostratégique par l'intermédiaires de groupes de mercenaires.

Comme aux temps coloniaux, des milices armées et/ou des commandos de mercantilistes occidentaux déstabilisaient des Etats africains en toute impunité. Aujourd'hui, il faut bien constater que de nombreux dirigeants de l'OTAN et leurs alliés ont utilisé des groupes djihadistes comme des leviers indirects pour déstabiliser ou prendre le contrôle d'États africains²⁰, et affaiblir leur souveraineté pour accéder gratuitement aux ressources stratégiques afin de mieux les contrôler. Les dernières interventions instrumentalisées des groupes de mercenaires-terroristes-djihadistes ont principalement pour objet de remodeler l'équilibre géopolitique, géoéconomique et géo-religieux au Sahel, sous couvert de la quête d'un proto-califat hypothétique comme entre autres :

- en Libye, origine des crises djihadistes dans le Sahel avec l'intervention de l'OTAN dans ce pays en 2011²¹. Cela a provoqué l'effondrement de l'État libyen, créant un vide sécuritaire exploité par des groupes djihadistes comme Ansar al-Charia et l'Etat islamique qui n'ont pas hésité à se repositionner dans le Sahel avec leurs armes. Le sud de la Libye demeure un réservoir majeur d'armes via les réseaux Touaregs et tébus, grâce à un faible contrôle étatique ;
- au Mali avec principalement des groupes armés Touaregs, djihadistes au rang desquels AQMI, MUJAO et Ansar Dine ;
- au Burkina-Faso et au Niger avec les installations de bases militaires françaises et américaines, aujourd'hui « *désinstallées* » car accusées de tout faire pour justement ne pas enrayer le terrorisme, voire de pousser à une coexistence avec les principales « *zones ou proto-califats* » d'influence djihadiste.

Pour autant, la collusion entre services secrets, entreprises multinationales, réseaux terroristes, d'une part et, la complicité et le silence coupable de plusieurs dirigeants et élites africaines²² d'autre part, ont abouti à une alliance ou coalition qui ne dit pas son nom contre toutes formes de souveraineté et d'émancipation autonome d'un territoire africain. Il faut donc nécessairement interroger l'époque de la prolifération des bases militaires occidentales en Afrique et leur rôle ambigu dans la lutte contre le terrorisme²³. Aujourd'hui, cette ambiguïté continue avec la volonté de contrôler les « *airs* » et maîtriser les « *renseignements* », avec les satellites (Starlink), les drones, et autres contrôles maritimes dans les eaux territoriales des pays africains qui les autorisent sous le couvert d'opérations conjointes anti-immigration.

D'un point de vue africain, l'intervention de l'OTAN en Libye (2011) constitue une agression impériale déguisée en opération humanitaire, dont le résultat a conduit à une dissémination massive des arsenaux libyens vers le Sahel, renforçant par là-même les groupes djihadistes. Or, cette prolifération des armes n'est pas fortuite mais repose sur une « *stratégie délibérée de l'OTAN pour déstabiliser l'Afrique*²⁴ », ce qui a conduit Franklin Nyamsi Wa Kamerun Wa Afrika²⁵ à proposer le terme de « *terrorisme impérial* » pour requalifier l'instrumentalisation des groupes de mercenaires-terroristes-djihadistes au Sahel.



Le volet religieux avancé n'est que l'arbre qui cache la forêt de l'instrumentalisation politique par des puissances occidentales et moyen-orientales de ces groupes armés déstabilisant les pays promouvant leur indépendance et souveraineté économiques.

Les dissensions internes au sein des différentes obédiences de la nébuleuse du terrorisme-djihadiste en Afrique, les alliances locales et les concurrences violentes entre terroristes font partie d'un jeu tactique d'un système d'instrumentalisation pour promouvoir la peur, et pousser à des changements de régime politique dès lors que les pouvoirs politiques africains ont choisi de défendre en priorité les intérêts des Peuples africains avant les intérêts des puissances occidentales et moyen-orientales, privées ou publiques.

Les crises visibles dans les pays africains qui luttent pour leur souveraineté politique et économique, plus particulièrement au Mali, ne doivent pas masquer les dynamiques profondes et les efforts de refondation à partir de la maîtrise de la souveraineté territoriale. Il est vrai que les autres priorités de développement humain, de liberté d'expression, de démocratie inclusive et de création de richesses partagées ont été négligées.

L'urgence de la nécessaire inclusivité de l'ensemble des forces politiques représentant l'ensemble du Peuple malien a été exclue des discussions. L'option du « *tout militaire* » n'a pas permis à l'Etat militaire malien d'affecter suffisamment de budgets et de disposer du temps pour promouvoir des solutions sociales et économiques. Les décisions prises à ce jour apparaissent comme intransigeantes, teintées d'unilatéralisme et de la volonté de faire peur, ce qui favorise l'autocensure des citoyens. De ce fait, ceux qui veulent – ou prétendent vouloir- le bien au Peuple malien se trompent lorsqu'ils réduisent la réalité complexe du terrain à un seul détail, le « *mercenariat-terrorisme-djihadiste* » ou le « *tout militaire* ». La solution devra passer par un effort de refondation par la palabre africaine inclusive et constructive.

7. DÉFENSE DE LA SOUVERAINETÉ AFRICAINE ET EFFRITEMENT DE L'UNITÉ DES CHEFS D'ÉTATS AFRICAINS

En Afrique et au Mali en particulier, il n'y a donc rien de plus urgent que la prise de conscience d'agir collectivement en repérant et évitant ceux qui ont choisi la stratégie de capitulation, à l'instar du choix fait par le Maréchal Pétain en France à l'entame de la 2^e guerre mondiale, et qui a pris la forme de la négociation-compromission-soumission de tout un Peuple à l'armée et au pouvoir nazi.

Or, sans une défense et un système de renseignements autonomes africains, il est illusoire de croire au maintien de l'intangibilité des frontières coloniales africaines prônée par l'Union africaine. Le mercenariat du terrorisme est devenu une marchandise comme une autre et fait l'objet d'un commerce ouvert au plus offrant, non sans un objectif stratégique, géoéconomique et géopolitique au service d'un expansionnisme postcolonial décomplexé.

Cependant, les dirigeants africains sont longtemps restés muets et n'ont réagi que très tardivement, le 9 novembre 2025, préférant recourir à un appel aux puissances extérieures²⁶, plutôt que de s'atteler concrètement au renforcement de leur capacité intrinsèque à défendre leur propre souveraineté, encore moins celle du Mali. La réponse officielle des dirigeants africains de l'Union africaine ressemble à une capitulation africaine assortie d'un rappel de leur soumission collective par le biais de la sollicitation d'ingérences étrangères sans qu'aucune preuve ne soit apportée que ceux à qui il est fait appel :

- veulent réellement protéger le Peuple africain et promouvoir sa souveraineté ; ou
- sont les premiers à instrumentaliser des mercenaires-terroristes-djihadistes au Sahel et ailleurs.

Cela pose le problème de la légitimité des dirigeants africains qui décident de « *parler* » au nom des pays agressés par les mercenaires-terroristes-djihadistes instrumentalisés.

La position officielle de l'Union africaine sur le blocus du Mali par la voix de Mahmoud Ali Youssouf, Président de la Commission de l'UA, le 9 novembre 2025 est « *une condamnation ferme des attaques terroristes et un appel à une action internationale urgente pour protéger les civils et restaurer la stabilité* ». Or, les pays côtiers africains auraient pu offrir aux pays enclavés, la logistique de leurs ports, et assurer l'envoi de troupes militaires d'élite, de drones et d'équipements militaires, ce sous un commandement coordonné et en coopération étroite avec



le Mali et l'A.E.S., sans même parler d'approvisionnements en carburant à partir du Nigéria ou d'Algérie. Mais, ce ne fut pas le cas. Au contraire, le silence assourdissant révèle le rôle équivoque, ambigu, suspect et finalement proactivement pusillanime.

L'unité des chefs d'Etats africains semble s'effriter dès lors qu'il s'agit de défendre l'intégrité territoriale d'un des leurs et surtout défendre la souveraineté africaine aux dépens des ingérences extérieures. Cette posture favorise souvent la primauté de la sauvegarde d'intérêts étrangers, devenus prioritaires, bien entendu aux dépens des intérêts africains.

Au plus fort de la crise sécuritaire et énergétique (9-12 novembre 2025), l'Union africaine a condamné « *les attaques contre les civils* » et a appelé à une action internationale urgente, sans que la moindre action concrète et visible ne soit identifiée au Mali. Aucun déploiement concret ni mécanisme d'intervention n'a été activé pour le moment.

Marginalisée depuis le retrait du Mali en 2022, la CEDEAO semble regarder ailleurs et est demeurée spectatrice, sans levier opérationnel direct. L'absence de soutien concret des organisations régionales et africaines pose la question d'une refondation des mécanismes africains de sécurité collective, surtout lorsqu'il s'agit de défendre le retour des souverainetés politiques et économiques écornées.

La France, absente diplomatiquement, n'a pas été « *pro-active* » comme durant le mandat du Président François Hollande. Certains médias en France, n'ont pas manqué de rappeler avec insistance que c'est la même situation de « *prise de Bamako* » qui prévalait lorsque la France du Président François Hollande est intervenue au Mali à la « *demande* » des autorités maliennes de l'époque.

Néanmoins, la rupture diplomatique actée et persistante entre la France et le Mali depuis 2023 ne peut se résoudre que par la mise à plat du « *rôle passé* » -positif et négatif- de la France dans la déstabilisation du Sahel, et plus particulièrement dans les pays considérant la souveraineté nationale comme une priorité absolue. Rappelons tout de même qu'au moins 58 militaires français ont perdu la vie dans la guerre contre le terrorisme djihadiste au Mali et au Sahel depuis 2013. Ce coût humain de l'engagement français dans la région, et qui a duré près d'une décennie au Mali, doit aussi être mis en perspective avec le coût des militaires africains morts au Mali. Les FAMa paient le tribut le plus lourd dans cette guerre, davantage que les forces étrangères (France, MINUSMA (ONU)). A ce titre, il est décent de saluer de façon unanime la mémoire de tous ceux qui ont péri et non de manière sélective comme c'est trop souvent le cas.

Les pertes sont dues principalement aux attaques directes (embuscades, assauts djihadistes), aux engins explosifs improvisés de l'Etat islamique, au faible équipement et surtout au manque de soutien aérien et à la faiblesse des informations satellitaires. Le nombre de morts militaires est nettement supérieur à celui des Français même si les chiffres précis sont difficiles à établir car les communications officielles sur les bilans sont considérées comme des informations secret défense. Mais depuis 2012, les estimations fiables indiquent au moins 1 000 morts confirmés avant 2020, et probablement plus de 2 000 à 3 000 morts²⁷ cumulés à la fin de novembre 2025.

Avec un retrait complet et précipité et non-sollicité des bases militaires françaises du Mali, une absence de coopération sécuritaire ou humanitaire, une interdiction de la plupart des médias français comme (RFI, France 24, TF1, LCI, Jeune Afrique, etc.), et un cadre « *diplomatique* » actuel non favorable, il est difficile de croire qu'un dialogue constructif puisse avoir lieu entre la France et le Mali sans l'entremise d'une modération acceptée par les deux parties.

L'Algérie entretient des tensions croissantes avec Bamako et certains opposants alignés sur l'Arabie Saoudite ont trouvé refuge en Algérie. Les relations tendues entre l'Algérie et le Mali sont restées figées sur les questions de médiation et de sécurité frontalière, notamment la position ambiguë de l'Algérie sur les groupes de mercenaires-terroristes-djihadistes transfrontaliers et le fait que certains maliens de l'opposition, proches des puissances étrangères, Arabie saoudite ou France, ont trouvé refuge en Algérie.

Au sud algérien, il existe une zone de transit pour armes et carburant, ce qui favorise un véritable trafic qui peut expliquer pourquoi l'Algérie n'est pas intéressée par un retrait du Mali de la zone franc et plus particulièrement du Franc CFA. De fait, la coopération sécuritaire est plus que fluctuante pour ne pas dire aléatoire.



Mais la vérité n'est qu'aucun de ces Etats, non membres de l'A.E.S., n'a engagé de soutien logistique ou militaire concret sur le terrain pour contrer les mercenaires-terroristes-djihadistes. Peut-être que la capacité intrinsèque de l'armée malienne était suffisante pour « *déstabiliser* » en retour le JNIM. En revanche, le Gouvernement malien n'a fait de demande officielle qu'aux pays considérés comme des « *amis* ». Les forces russes AfricaCorps semblent avoir comblé le vide sécuritaire, grâce à une certaine efficacité des opérations de brouillage et de protection des convois de camions-citernes et d'élimination des forces déstabilisatrices qui bloquaient l'approvisionnement des grandes villes maliennes.

8. PAS DE STRATÉGIE D'ENCERCLEMENT SANS IMPLICATION DE PAYS VOISINS

Il est clair que la stratégie des mercenaires-terroristes-djihadistes d'encerclement des grandes villes du Mali et de désenclavement des zones frontalières, pourrait inciter à croire qu'ils vont établir des bases avancées ou arrières à proximité des frontières de pays voisins, dont le Sénégal, la Mauritanie, l'Algérie, le Nigéria, le Côte d'Ivoire, et indirectement au Ghana, Togo et Bénin. Cette approche vise à couper les axes logistiques vers la capitale malienne tout en préparant une expansion progressive²⁸ vers les pays voisins, hors A.E.S., à moins que ces pays, surtout ceux disposant d'un accès maritime, ne fassent partie du problème.

La solution passe donc par le renforcement de la coopération sécuritaire transfrontalière.

Or, dans un passé pas si lointain certains pays de la CEDEAO, sous l'emprise d'une instrumentalisation exogène, étaient prêts à « *entrer en guerre* » contre des Etats enclavés... Aujourd'hui, les relations entre les chefs des Etats entourant les pays de l'A.E.S. ne sont pas encore apaisées. Or, le renseignement et la surveillance des zones transfrontalières et des circuits d'approvisionnement demeurent une priorité pour tous. La présence des Etats travaillant de concert n'est plus une option mais une obligation. Mais, il faut une rupture politique en profondeur car la sacro-sainte « *intangibilité des frontières africaines*²⁹ », héritage des frontières coloniales, prônée par l'Union africaine, doit sauter au moins temporairement sur le plan de l'échange du renseignement et de la sécurité. Les postes de sécurité associant les populations outillées avec des outils digitalisés doivent être démultipliés. Les préoccupations sociales, alimentaires, de pouvoir d'achat et d'emplois, doivent être prises en compte sans référence à des préalables ethniques, régionalistes ou encore de vengeance politicienne.

Les alternatives économiques pour les jeunes doivent inclure l'inclusion systématique de populations locales dans le capital des entreprises multinationales travaillant sur le territoire malien et par extension de l'A.E.S. Ces mécanismes disruptifs devront se faire en toute transparence et être acceptés par les entreprises multinationales, au titre de la responsabilité sociétale de l'entreprise. Cette démarche donnerait le signe positif tangible d'une volonté de partage et de ruissellement des fruits de la croissance pour toutes et tous.

Des fonds souverains devraient s'appliquer sur toutes les mines du pays exploitées afin de servir de fond d'amorçage de création d'entreprises pour les jeunes et moins jeunes. Il va de soi que l'implication des leaders communautaires et religieux défendant le vivre ensemble « *religieux* » et pacifique malien doit être promue afin de mettre en place des stratégies de sensibilisation et de déradicalisation des jeunes désœuvrés et prévenir l'extrémisme faussement religieux et criminel du JNIM.

Car se pose bien une interrogation : depuis quand Dieu a-t-il prôné l'assassinat des humains entre eux ?

Les élites maliennes doivent apprendre à supprimer de leur langage les réminiscences et surtout la persistance d'une société basée sur des castes, considération sociétale qui n'est pas étrangère aux tensions interethniques. Il y va de l'égalité entre les humains, et surtout entre les femmes et les humains. La cohésion sociale et le vivre ensemble devront l'emporter. Cela passe par la réconciliation entre les oligarchies militaires et les nombreux civils qui ont contribué à la lutte de libération économique du Mali du joug colonial. Enfin, la lutte contre les kits détournés de Starlink doit aller de pair avec la lutte contre le financement obscur du JNIM et ses activités économiques et criminelles bénéficiant de complicités locales et transfrontalières. Selon Timbuktu Institute, « *l'objectif principal du JNIM est de pousser les forces de sécurité maliennes hors des zones proches de Bamako et de délégitimer le gouvernement, en jetant ainsi les bases d'une extension de sa zone d'opérations. Le JNIM a déjà infiltré de*

manière illicite des secteurs économiques-clés, tels que l'exploitation forestière et minière, qui dépendent des échanges avec la Mauritanie et le Sénégal³⁰ ».

9. DÉPART PRÉCIPITÉ DU MALI DES OCCIDENTAUX, MAIS RÉSILIENCE DE LA RUSSIE

Les États-Unis³¹, l'Allemagne, l'Italie³², et la France³³ ont récemment demandé à leurs ressortissants de quitter le Mali en raison de la dégradation rapide du contexte sécuritaire, des attaques terroristes ciblées et imprévisibles dans le pays et de la tentative de blocus énergétique des centres urbains notamment Bamako par les mercenaires-terroristes du JNIM, le Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans, affilié à al-Qaïda. La question demeure de savoir si ces appels désespérés ne sont pas officiellement liés à des opérations d'espionnage ou à une attaque imminente contre les pays qui se sont donnés comme priorité de défendre par tous les moyens leur souveraineté usurpée à la fin de la période précoloniale.

Quitter « *immédiatement* » pour les États-Unis, « *rapidement* » pour l'Allemagne et l'Italie, « *dès que possible mais temporaire* » pour la France est en contradiction avec la position de la Russie qui n'a pas officiellement demandé à ses ressortissants de quitter le Mali bien que les déplacements terrestres soient devenus dangereux et que les stocks de carburants de l'État et du secteur privé soient devenus des cibles privilégiées, des mercenaires-terroristes.

Personne ne peut exclure le fait que les pays qui demandent à leurs ressortissants de quitter très rapidement le Mali, disposent sur place de personnels affectés à des activités sensibles, voire d'espionnage, parfois sous couvert d'agents, de coopérants, d'analystes et surtout d'activistes des organisations non gouvernementales financés de l'extérieur au Mali.

S'il est légitime de protéger son personnel et ses actifs dans un contexte devenu trop instable pour eux, il faut s'étonner que les condamnations de la militarisation accélérée du JNIM demeurent bien faibles par rapport à la publicité donnée aux avancées des opérations de déstabilisation des mercenaires-terroristes. Il ne faut donc surtout pas exclure la réalité de la *real politik*, à savoir la manipulation directe ou indirecte, voire le double-jeu des puissances de l'OTAN, auxquelles il conviendra de rajouter un futur rôle de la Turquie. Compte tenu de la confidentialité qui entoure les opérations de défense, de sécurité et de souveraineté, il est difficile pour le moment d'apporter des éléments probants pour légitimer une telle situation.

Néanmoins, les États-Unis n'ont plus de forces militaires permanentes au Mali, contrairement à la période 2013–2020. Or, en 2025, des émissaires américains (William Stevens, Rudy Atallah) ont visité Bamako pour discuter de coopération sécuritaire et économique dans le cadre d'un *deal* à la « Trump ». Il s'agit pour les États-Unis d'offrir ce qu'ils nomment « *aide* » contre le terrorisme en échange d'un accès quasi-illimité aux ressources minières, notamment l'or, le lithium, etc. Bien que la chancellerie américaine demeure active au Mali avec des programmes dits de « *coopération* », il faut bien reconnaître que l'influence américaine au Mali est totalement bornée par la présence russe au plan militaire, la présence chinoise au plan du commerce et des échanges, et surtout une méfiance de la junte militaire compte tenu du rôle et de l'interventionnisme des États-Unis en Irak, en Afghanistan, en Libye, en Syrie, au Soudan, etc. et de la déstabilisation qui s'en est suivie.

Il ne faut donc pas être naïf sur la plausibilité de voir les Occidentaux :

- annoncer une disjonction diplomatique ou une reconfiguration des alliances avec les États remettant la souveraineté comme priorité première de leur politique ;
- présenter leur refus d'aider et d'accompagner la lutte contre la menace dite « *commune* » contre les mercenaires-terroristes comme une perte de leur confiance dans la capacité des autorités maliennes à garantir la sécurité, avec en filigrane une sorte de vengeance décalée suite à la demande de départ accélérée des forces françaises et onusiennes du Mali, des bases américaines du Niger, etc.

La déstabilisation ne peut être imputée uniquement au JNIM en tant que djihadistes, mais l'activisme de ces mercenaires-terroristes s'inscrit dans une logique d'instrumentalisation³⁴ de ces acteurs de déstabilisation, paradoxalement largement financés et militarisés, et rarement condamnés par ceux qui demandent le départ de leurs ressortissants, alors que ce sont les mêmes qui ont installé un ex-mercenaire-terroriste-djihadiste à la tête de la Syrie.

Il faut s'étonner qu'il n'y ait aucune volonté pro-active de construire une action collective des pays africains voisins, et des pays membres de l'OTAN pour éradiquer le JNIM.

C'est dans le cadre de la recherche de preuves ou de trahison que pourrait s'expliquer l'arrestation de certains journalistes dans le nord, accusés d'espionnage et de renseignement.

Néanmoins, il faut inscrire ce qui arrive au Mali dans une constante plus large de dépossession des ressources et même du territoire malien qui a commencé dès la fin de la période précoloniale.

10. COLONISATEURS, DJIHADISTES ET PROTO-CALIFAT : UNE CONSTANTE HISTORIQUE POUR S'APPROPRIER LE BIEN D'AUTRUI

Depuis quelques semaines, les agents, vecteurs du terrorisme et de la déstabilisation, se concentrent sur le Mali et plus largement sur les pays du Sahel, dont le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, et le Soudan et quelques pays transfrontaliers par opportunisme. Pourtant il ne s'agit pas d'un épiphénomène mais bien une constante historique où des groupes de mercenaires mafieux, en concurrence les uns avec les autres, et souvent instrumentalisés, sont devenus des postes avancés et avant-gardistes de l'appropriation des biens d'autrui par la violence, la force, dans un espace où l'État est défaillant. L'exploitation détournée et apocryphe de l'Islam n'est qu'une pratique dolosive et un détournement des préceptes de Dieu pour justifier des trafics, la corruption, et occuper des populations pauvres et laissées pour compte depuis des décennies. Or, quelque soit la multiplicité des acteurs de la déstabilisation des États, leurs divergences internes et la différenciation entre les différents commanditaires qu'ils servent, ils ont en commun au moins trois points :

- la volonté de s'accaparer le territoire d'autrui soit en établissant un « *petit* » ou « *grand* » proto-califat (tentatives en Algérie, Nigeria, au Mali, au Burkina-Faso et au Niger), ou en déclenchant une guerre civile pour couper le pays en plusieurs espaces dont au moins un doit demeurer favorable aux Occidentaux et leurs alliés arabes du Golfe persique (Yémen, Libye, Soudan) ou en reprenant le contrôle par une occupation directe ou indirecte de pays entiers (Irak, Syrie) avec l'appui de grandes puissances, soit pour leur propre compte, soit pour le compte de puissances privées ou publiques étrangères, poltronnes au point de tout faire pour que leur identité véritable n'apparaisse pas au grand jour ;
- le besoin de fuir et de se délocaliser des espaces où le contrôle sécuritaire des terroristes s'est renforcé au point de les empêcher d'agir à leur guise, ce qui explique le redéploiement en Afrique notamment dans les zones où la pauvreté, le désœuvrement des jeunes, le rétablissement d'une certaine forme d'ordre théocratique et la faiblesse de la présence de l'État permet d'agir, notamment dans les zones rurales, ce qui n'exclut pas la volonté d'asphyxier les grands centres urbains au Mali ;
- le besoin d'être utile aux grandes puissances privées et publiques dans la reconfiguration, pour ne pas dire la recolonisation géostratégique et géoéconomique des matières premières stratégiques, situées sur le territoire africain avec en filigrane la volonté d'asphyxier l'État africain pour neutraliser les actions visant le retour de la souveraineté sous toutes ses formes comme avant la période précoloniale, à défaut, d'accepter un alignement sur les objectifs stratégiques d'un monde occidental dont le déclin économique exacerbe la volonté d'appropriation inique des richesses du sous-sol, du sol et du hors-sol africains, ce aux dépens des populations africaines et au profit quasi-exclusif de ceux qui disposent d'une capacité d'influence et de nuisance forte.

La concentration des attaques dans les pays de l'A.E.S. (Mali, Burkina Faso, Niger) s'explique entre autres par la volonté du JNIM :

- d'accéder à des matières premières de première importance, notamment l'or, le lithium, etc. pour son propre compte et pour le compte d'autrui, notamment des pays fonctionnant en bandes organisées autour de certains pays du Golfe et la Turquie ;
- de négocier un « *proto-califat* » sur le sol malien ;

- de profiter des failles sécuritaires et politiques, notamment une trop grande corruption au niveau des frontières avec le Nigéria qui favorise la contrebande ;
- de mettre en œuvre une stratégie pour occuper idéologiquement une partie du territoire malien, autrement dit, négocier une recolonisation avec l'État malien, ce qui apparemment était le cas avec les régimes civils d'antan ; et
- de profiter des opportunités logistiques et économiques pour lever des « taxes » et « tributs », en dehors des matières premières.

Or, tout ceci s'inscrit dans une constante historique avec une dynamique récente³⁵, amplifiée par une forme d'instrumentalisation des mercenaires-terroristes-djihadistes profitant de l'effet de levier que constituent la fragilité de l'État malien en zone rurale et la perte d'identité et la pauvreté parmi les jeunes qui se laissent recruter par les groupes terroristes leur offrant des solutions de survie immédiate contre le chômage qui se révèlent n'être que des leurres, dont la conséquence majeure est une dépendance *structurelle envers le JNIM*.

11. HISTOIRES PRÉCOLONIALES AFRICAINES GLORIEUSES ET DÉVELOPPEMENT SOUVERAIN STOPPÉ NET

Avant l'arrivée des colonisateurs arabes ou européens, les territoires correspondant aujourd'hui approximativement au Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad et Soudan étaient gouvernés par des royaumes et empires africains puissants, organisés autour de structures politiques, religieuses et militaires extrêmement subtiles et sophistiquées. Ils avaient en commun une gouvernance fondée sur un pouvoir royal sacré, souvent lié à des traditions et religions africaines. Ce qui faisait office d'État reposait sur des structures décentralisées avec des dirigeants locaux autonomes mais dépendants par le biais d'un système d'impositions et de tributs. L'essentiel de l'économie était fondé sur le commerce transsaharien, l'agriculture et les relations de vassalité qu'imposaient les tributs. Une grande partie du savoir et de la connaissance reposait sur une transmission orale, notamment l'organisation du « vivre ensemble », du droit, de l'histoire, et du règlement des différends et des conflits par la négociation et des échanges de mission de bons offices. D'importants vestiges ont été retrouvés et transcrits aussi en écriture arabe.

Il importe de rappeler que ce sont ces organisations politiques précoloniales qui ont été éradiquées sans aucun ménagement, et surtout sans aucune tentative d'en comprendre la complexité et les savants dosages d'un juste équilibre censés limiter les conflits ou faire accepter aux minorités les positions majoritaires qui ne faisaient pas toujours l'objet d'un consensus.

Rappelons tout de même au moins les sept principaux empires, monarchies, sultanats ou cités-Etats.

11.1 L'EMPIRE DU GHANA (4^e au 13^e siècle) que l'on peut situer au sud-est de l'actuelle Mauritanie et du Mali et qui reposait sur une forme de monarchie centralisée avec un roi (le Ghana) entouré de conseillers. Ces derniers contrôlaient l'essentiel du commerce de l'or, du diamant, du sel, etc. dans le cadre d'un réseau complexe de vassaux tributaires.

11.2 L'EMPIRE DU MALI (13^e au 16^e siècle) fondé par Soundjata Keïta³⁶ après ce qui est rappelé dans les livres d'histoire comme la bataille de Kirina (1235). Il s'agit là aussi d'un Gouvernement impérial³⁷ avec des provinces dirigées par des gouverneurs ou chefs locaux dits les farins³⁸ dont l'autorité était renforcée par le soutien de l'armée impériale et du Gbara (conseil impérial). Suite aux travaux de chercheurs africains, principalement maliens et guinéens, il a été possible de découvrir que l'organisation reposait sur une Constitution initiale, la fameuse « Charte du Manden » ou « Charte de Kouroukan Fouga³⁹ » qui a été classée au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco. Avec la colonisation arabe, l'islamisation violente et progressive a conduit à l'introduction d'une organisation de l'administration reposant sur l'écriture. La diplomatie internationale a bénéficié des nombreux voyages à la Mecque, non sans un commerce florissant fondé sur des échanges contre des matières premières comme l'or⁴⁰, notamment le voyage de Kankou Moussa plus connu sous le nom de Mansa qui signifie « roi des rois » en langue mandingue, à savoir Mansa Musa (Moussa en français). Il fut le dixième empereur du Mali, régnant de

1312 à 1337 à l'apogée de l'Empire du Mali. Musulman pratiquant, il est célèbre pour sa richesse légendaire notamment suite à un pèlerinage à La Mecque en 1324 où sa richesse en or et sa gloire ont structuré la route du commerce de l'or⁴¹ entre l'Afrique au sud du Sahara et le Moyen-Orient arabe et musulman.

- 11.3 L'EMPIRE SONGHAÏ (14^e au 16^e siècle) avec comme capitale Gao, puis Tombouctou, disposait d'un système bureaucratique sophistiqué sous le règne d'Askia Mohammed, notamment avec des ministères, des juges (qadis) et des gouverneurs, une forme ancestrale de l'Etat moderne avec une armée professionnelle et un système de taxation du commerce transsaharien.
- 11.4 LE ROYAUME MOSSI au Burkina Faso reposait sur une monarchie guerrière fondée vers le 11^e siècle et dirigée par le Mogho Naba, un roi sacré et chef militaire. Les provinces bénéficiaient d'une organisation en provinces semi-autonomes, avec des rites traditionnels robustes et structurant la société.
- 11.5 LES SULTANATS DU KANEM-BORNOU ET DU ZARMAGANDA au Niger avaient une monarchie islamique avec un sultan, une administration écrite et une armée organisée.
- 11.6 LES ZARMAS ET HAOUSSAS sont à assimiler à des formes de « villes-affranchies » avec des cités-États qui disposaient de rois notamment Zarmakoy et Sarkin et des conseils de notables. Zarmakoy (chez les Zarmas) et Sarkin (chez les Haoussas) sont des titres royaux traditionnels dans l'espace sahélien, notamment au Niger et dans le nord du Nigeria et sont utilisés pour désigner des chefs ou rois dans des sociétés précoloniales haoussa et songhaï.
- 11.7 LE SULTANAT DU SENNAR au Soudan était une monarchie islamique fondée au 16^e siècle et disposait d'une administration centralisée, une justice islamique, un commerce florissant avec l'Égypte et l'Arabie.

Ainsi, c'est le développement de ces formes originales et diversifiées d'organisation de l'État que l'esclavage, la colonisation et la traite des Noirs, ont stoppé net, pour substituer et imposer la forme culturellement extravertie d'un Etat non Africain, qui à ce jour n'a pas encore véritablement pu être transposé sans altérations aux dépens des peuples africains en bloquant leur développement.

Le problème avec les ingérences directes ou indirectes, avec ou sans mercenaires-terroristes-djihadistes, dans les pays du Sahel, au Mali, Niger, Burkina-Faso, et Soudan en particulier, est que cela débouche systématiquement sur de la déstabilisation, assortie de l'exploitation non sollicitée des *ressources du sous-sol, du sol et du hors-sol africain*⁴². Il ne faut donc jamais perdre de vue cette logique historique d'accès « gratuit » aux ressources, soit usurpé, soit dans le cadre d'un échange inégal unilatéral, qu'il faut comprendre les attaques systématiques contre les États africains qui choisissent, avec ou sans vérité des urnes, de défendre leur souveraineté territoriale, économique, monétaire et culturelle.

Or, c'est historiquement que les colonisateurs arabes et européens ont choisi de bloquer la trajectoire glorieuse du Peuple africain en usant et abusant des courants religieux pour stopper le développement autonome souverain.

12. COURANT RELIGIEUX VIOLENT : QUI VEUT TUER LA « MOSAÏQUE DU VIVRE ENSEMBLE MULTICONFESSIONNEL » AU MALI ?

Aujourd'hui, les courants religieux en compétition au Mali sont multiples.

En 2025, le paysage religieux malien est dominé par l'islam malékite⁴³, concurrencé par le wahhabisme⁴⁴, les confréries soufies⁴⁵ et le salafisme. Le salafisme est un courant sunnite rigoriste qui prône un retour aux pratiques des « *pieux ancêtres* » (al-salaf al-ṣāliḥ). Il se subdivise en au moins trois branches : quiétiste (apolitique), politique (engagée dans la sphère publique) et djihadiste (violente). Ce fondamentalisme islamique prône un retour aux pratiques des premiers musulmans, ce qui explique le rejet de toutes « *innovations* » religieuses et un retour à une pratique fondée sur une lecture littérale du Coran et de la Sunna.



Si certaines branches reposent sur le pacifisme et la quiétude du vivre ensemble, d'autres sont constituées de groupes armés violents avec comme justificatif le djihadisme armé.

Si le salafisme partage avec le wahhabisme le rigorisme, il ne faut pas les confondre bien qu'un syncrétisme salafisme-wahhabisme violent et imperméable à la diversité religieuse, existe et est financé par des groupes indépendants des Etats du Golfe. Présent en Afrique de l'Ouest et au Mali depuis les années 1980, le salafisme est devenu antinomique à la démocratie et prône une forme de fausse théocratie qui doit s'appliquer sans contradictions au sein de territoires usurpés considérés comme des califats.

Cette propagation dans la non-transparence s'est accélérée grâce au concours de dirigeants africains qui ont accepté l'argent et le financement d'Etats du Golfe, sans distinguer la conséquence d'un piège stratégique. Ce financement a permis de financer des prédicateurs, des organisations non gouvernementales (ONG) et autres structures de formation coraniques ou de financement sans intérêts. Personne ne contrôlait ces entités qui faisaient du prosélytisme auprès de populations qui percevaient les représentants civils de l'Etat central dit « démocratique » comme des complices des entreprises multinationales étrangères qui venaient les spolier de leur terre et de leurs richesses ancestrales.

Au Mali, c'est donc bien l'instrumentalisation par l'argent qui a fait du salafisme le concurrent direct de l'Islam malékite et des confréries soufies, ce dans les grandes villes et dans les zones de crises. Les groupes armés comme le MUJAO⁴⁶ a intégré Al-Mourabitoune⁴⁷. Tous deux prônent le salafisme djihadiste violent et sont parmi les premiers à avoir été instrumentalisés -consciemment ou inconsciemment - en se cachant derrière l'idéologie salafiste djihadiste pour tenter de coloniser des pans entiers du territoire malien. La diffusion de la pensée salafiste s'est propagée principalement dans les pays comme le Burkina-Faso, le Niger, le Nigeria et le Mali, ce qui explique d'ailleurs les liens extraterritoriaux renforcés par l'important appui financier des pays du Golfe.

Très minoritaire, le christianisme⁴⁸ reste marginal mais sous pression au Mali, tandis que les religions traditionnelles persistent en arrière-plan. La compétition est donc à la fois théologique (entre courants islamiques) et sociopolitique (entre islam majoritaire et minorités chrétiennes/traditionnelles). Cette concurrence s'est exacerbée dès lors que les sources de financement et des alliances de MUJAO et Al-Mourabitoune reposaient sur des trafics, des rançons, une idéologie coloniale rigoriste et des liens de subordination avec AQMI, pas d'Etats du Golfe, des Etats-Unis ou d'Israël, mais de réseaux criminels et de rançons locales.

Voici une synthèse claire.

Le paiement des rançons notamment pour les otages occidentaux, arabes du Golfe, africains, maliens, notamment des agents des services secrets, des diplomates, des humanitaires, des journalistes, des commerçants et de simples citoyens sont versées par des Etats ou des entreprises. Les montants peuvent atteindre plusieurs millions d'euros, alimentant directement les caisses des mercenaires-terroristes-djihadistes. Ce fonds de commerce a été instrumentalisé au point d'avoir été institutionnalisé pour financer directement ces groupes criminels de terroristes sans éveiller les soupçons. La subordination et l'alliance avec AQMI permet une mutualisation des ressources et des filières d'approvisionnement pour terroriser et alimenter les marchés noirs sahéliens avec des armes, des fusils d'assaut, RPG, explosifs, drones, motos et sources énergétiques. La vulnérabilité de certains Etats conduit à financer indirectement le JNIM et en retour d'en attendre des services régulièrement confiés à des mercenaires. Les trafics et pillages viennent compléter la panoplie des crimes et permet de brouiller la lisibilité des responsables de l'instrumentalisation des mercenaires-terroristes-djihadistes, considérés par certains comme des parrains du JNIM. C'est tout ceci qui fait croire, tel que le rapportent les médias politiquement corrects, que des livraisons officielles au JNIM par des Etats non maliens, et non A.E.S., n'ont pas lieu officiellement.

Cette instrumentalisation subtile a permis le financement de certains groupes mafieux notamment grâce aux rançons, et leur a permis d'agir comme des mercenaires pour s'approprier des pans entiers du sol, du sous-sol et du hors-sol malien, mais aussi d'acheter les consciences dans un environnement dominé par la pauvreté, au sein de populations affectées par beaucoup d'ignorance entretenue par de nombreuses superstitions que



quelques faux griots ont contribué à amplifier, mais éprouvant le sentiment, bien réel lui, d'être des laissés-pour-compte.

Il est donc bien question de mettre fin à la longue et traditionnelle culture du vivre ensemble multiconfessionnel au Mali. C'est donc bien cette mission du « *diviser pour régner* » entretenue et imposée par l'Occident pour s'approprier les richesses africaines⁴⁹ que colporte la doctrine de la violence contre les faibles, les pauvres et les ignorants, au Mali et ailleurs.

Une confirmation en quelque sorte du « *vrai/faux* » courage des groupes armés terroristes !

13. MALI : CONSTRUIRE SA CAPACITÉ D'INFLUENCE ET DE NUISANCE AFIN DE GÉNÉRER UNE DISSUASION EFFECTIVE

Le JNIM (Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin) est présent et surtout actif au Mali et dans le Sahel depuis longtemps. On peut classer le JNIM comme étant idéologiquement un courant sunnite radicalisé, avec une orientation « *doctrinale* » salafiste-djihadiste violente et alternative, ce qui le distingue à la fois des courants sunnites classiques et des wahhabites institutionnels. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de « *ponts* » et des « *concurrences* » sur le terrain. Avec l'affiliation à Al-Qaïda, apparemment non affilié à Daech qui est encore plus radical, violent et extrémiste, le JNIM s'est ajusté en tentant d'imposer la Charia tout en rejetant le soufisme et les confréries locales considérées comme des « *déviantes* » ou « *hérétiques* », ce qui ne peut être accepté par une population malienne bien pacifique. Paradoxalement, le JNIM du Mali est proche des doctrines du wahhabisme notamment pour la rigueur doctrinale, mais demeure « *en principe* » non aligné sur les États wahhabites comme l'Arabie Saoudite.

Or, le Mali est une mosaïque du vivre ensemble au plan ethnique et religieux. Le JNIM n'a donc rien compris à cela et se comporte comme un colonisateur usurpateur des biens du Mali, pour son propre compte et pour le compte d'autrui.

Le Mali pratique un Islam à plus de 90 % sunnite avec des traditions soufies, notamment Tijaniyya et Qadiriyya⁵⁰. Le JNIM tend à balayer ces nuances, tout comme les anciens colonisateurs du Mali ont balayé la culture ancestrale des royaumes qui ont constitué le Mali d'aujourd'hui. Les confréries soufies qui dominent au Mali ont des pratiques mystiques favorisant la tolérance, le vivre ensemble et la communauté. Le salafisme non violent est présent au Mali depuis les années 1990, a été largement soutenu par des Organisations non gouvernementales (ONG) du Golfe et s'est distingué du djihadisme. Or, le JNIM rejette les pratiques soufies, les fêtes populaires qui fondent la solidarité africaine, les marabouts et les divinations au cœur de la croyance d'un monde spirituel parallèle à celui des vivants. De cette ignorance congénitale, le JNIM s'arroge, tel un dictateur colonisateur, le droit d'imposer, contre la volonté populaire, une vision rigoriste et violente de l'Islam. Aussi, pour mieux comprendre ce qui se joue au Mali et dans les pays du Sahel, il faut opérer une distinction entre les courants religieux pacifiques et les groupes armés. Les populations maliennes dans leur grande majorité, ont bien compris que le JNIM s'oppose aux pratiques religieuses locales. Cela entraîne des tensions et des résistances, mais c'est sans compter avec le poids de l'instrumentalisation de l'extérieur, pour tirer profit de la situation et déstabiliser l'Etat, ce qui laisse en filigrane le champ libre pour récupérer des espaces où les matières premières sont abondantes, souvent achetées à crédit ou simplement pillées par certaines multinationales étrangères...

C'est aussi cela qui permet :

- d'une part, un financement des activités violentes du JNIM et d'Al-Qaïda ; et
- d'autre part, de subventionner indirectement la corruption aux frontières et de promouvoir la contrebande y compris des kits Starlink.

Pour comprendre le sens et le véritable but du mercenariat-djihadiste international s'appuyant sur le terrorisme, il n'est plus permis de se contenter de croire que la « *Coalition mondiale* » contre DAESH n'a pas de parti pris. Cette Coalition choisit ses cibles ou plutôt choisit les cibles qu'il ne faut pas toucher. Il y a donc une réelle sélection-ségrégation dans le choix des cibles, qui s'appuie sur des dynamiques dans lesquelles



l'instrumentalisation des mercenaires-terroristes-djihadistes peut servir de variable d'ajustement au gré des nécessités induites par la défense des intérêts des membres de la Coalition. Or, dans un monde multipolaire, tout ceci n'exclut pas des dissensions et des renversements d'alliances imprévus.

Ce qu'il a y de sûr, c'est que la Coalition mondiale contre DAESH ne s'est jusqu'à présent pas illustrée prioritairement dans la défense de la souveraineté des pays africains. La Coalition mondiale contre Daesh agit comme un instrument de coordination internationale contre le terrorisme, mais n'a jamais rien entrepris qui puisse concourir à contribuer à la défense ou à la reconquête de la souveraineté des pays concernés, que ce soit en Afrique, au Moyen-Orient ou en Asie.

L'objectif n'est donc pas la défense de la souveraineté des pays attaqués par le JNIM ou l'Etat Islamique. Il est donc bien question pour le JNIM ou son concurrent l'Etat islamique au Grand Sahara d'usurper en Afrique le contrôle d'un territoire et d'en exploiter les ressources, pour son propre compte et le compte d'autrui, quitte à assassiner et déstabiliser ceux qui pourraient se mettre en travers de ces objectifs.

La duplicité est aussi dans ce contexte parfois au rendez-vous. Qui peut encore croire, que disposant des meilleurs outils d'information existant aujourd'hui, les chancelleries internationales, surtout occidentales, puissent se murer dans un silence coupable en feignant de faire croire qu'ils ne comprennent rien à l'existence de nuances subtiles, mais bien réelles, entre la violence djihadiste et le pacifisme de la pratique religieuse du Peuple malien.

S'il est indispensable de mieux comprendre ces nuances pour éviter de stigmatiser l'ensemble des musulmans ou des salafistes, personne ne doit rester dupe du jeu trouble et non transparent de certaines chancelleries qui ne sont pas étrangères à l'activation du JNIM au Mali, ailleurs dans l'A.E.S., et en Afrique.

Pour que les choses soient claires, le JNIM, avec son salafisme-djihadiste radical et violent, s'oppose à l'Islam malien pacifique et tolérant. Le JNIM colonisateur et instrumentalisé doit quitter le Mali si les traditions islamiques maliennes ne lui conviennent pas.

Les impacts toxiques, négatifs et criminels du JNIM dépassent l'entendement puisqu'il s'agit d'asphyxier les mines, les industries, le commerce, l'agriculture, l'approvisionnement en carburant au Mali et forcer un Etat souverainiste à s'agenouiller. Or, pour qu'une telle entreprise fonctionne, le JNIM a besoin de complicités.

Le terrorisme-salafiste-djihadiste du JNIM au Mali est une apostasie de l'Islam pacifique. C'est ce qui explique pourquoi le JNIM tente d'imposer un chantage multidimensionnel sur les secteurs clés de l'économie. Dans les mines, il impose des taxes informelles, contrôle des sites artisanaux et perturbe les flux d'or⁵¹ vers les marchés officiels. Les industries souffrent de coupures d'électricité liées à la pénurie de carburant, paralysant la production et la chaîne logistique. Le commerce est partiellement désorganisé par l'insécurité routière, les embuscades et la spéculation sur les produits essentiels, le trafic de bétail et de ressources naturelles, etc. L'agriculture est fragilisée par l'abandon des terres, la fuite des populations et l'impossibilité d'acheminer les intrants, engrais ou carburant pour les pompes. L'approvisionnement en carburant est gravement et temporairement compromis par le blocus djihadiste, qui cible les convois venant du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Cette stratégie vise à étouffer Bamako et les régions intérieures, en provoquant une crise énergétique sans précédent. Le salafisme djihadiste transforme ainsi l'économie malienne en champ de guerre logistique, où chaque litre d'essence devient un enjeu de survie.

L'Etat ne reste pas sans agir mais n'a pas anticipé les conséquences des complicités multiples qui auraient pu être évitées avec une politique de bon voisinage et moins d'effets de manche autour du dogme de la souveraineté. L'Etat malien se doit de construire sa capacité d'influence et de nuisance afin de générer une dissuasion effective sur le terrain. Cela ne se fait pas en se « *bunkerisant* » dans une approche du « *tout militaire* » « *contre des cibles instrumentalisées* » ou en tentant d'empêcher les voix alternatives de s'exprimer. Au contraire, il faut palabrer avec les amis du Mali, avant de convaincre les « *abstentionnistes* » pour qu'ils prennent conscience que la lutte pour la souveraineté est une lutte existentielle et concourt au refus de l'humiliation du Peuple africain.

14. ÉMIRATS ARABES UNIS ET RANÇON INSTRUMENTALISÉE : KIDNAPPING OPPORTUNISTE D'UN MINISTRE D'ÉTAT ÉMIRATI PAR LE JNIM

Si dans les pays du golfe, il faut inclure le Qatar, les Emirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite, dans les pays concourant aux financements indirects qui circulaient via les organisations non gouvernementales (ONG) religieuses, personne ne peut exclure que ces financements se retrouvaient également au sein des réseaux salafistes dans les années 2000-2010. Sans compter les flux qui ont été détournés des objectifs nobles des ONG. Il est souvent difficile lors des investigations officielles de désigner ces acteurs comme des « *complices* » des mercenaires-terroristes-djihadistes. Outre l'absence de preuves tangibles et directes, il n'est pas rare que les flux financiers soient détournés ou transitent par des intermédiaires. Enfin, il y a des intérêts diplomatiques car ces États du Golfe financent aussi par les voies officielles les États africains, mais sont souvent des alliés des puissances occidentales, ce qui modère toute dénonciation officielle.

La question de la complicité, - directe ou indirecte -, dans les actions du JNIM au Mali est complexe, car elle touche à des zones grises où se mêlent économie informelle, diplomatie silencieuse d'arrière-cour et intérêts géostratégiques. Aucun État ou entreprise ne revendique ni ne reconnaît un soutien au JNIM, mais plusieurs éléments permettent d'identifier des acteurs facilitants ou indirectement impliqués. Parfois, il s'agit moins de complicité volontaire que de zones de tolérance, d'opacité et de détournement logistique, lorsque des États et entreprises étrangères ou nationales ferment les yeux, n'ont pas les moyens ni les capacités de contrôler l'usage final des produits en circulation, surtout s'il s'agit de contrebande ou de marchés parallèles.

Nonobstant ce constat, il faut rappeler que les Émirats Arabes Unis (EAU) ont intensifié leur présence dans le Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger) pour occuper une place stratégique dans la nouvelle Confédération de l'Alliance des États du Sahel (A.E.S.). Plus de 11 accords bilatéraux ont été signés en septembre 2025 entre le Mali et les Émirats Arabes Unis (E.A.U.) et couvrent les secteurs aussi importants que sont la sécurité, les infrastructures de transport, l'énergie, l'agriculture et le financement du développement. Cette diplomatie d'influence proactive est réelle avec des visites officielles comme celle du le ministre d'État émirati, Sheikh Shakhboot bin Nahyan Al Nahyan à Bamako (puis Ouagadougou et Niamey) en mai 2025 pour officiellement renforcer les liens avec les régimes militaires sahéliens⁵². Les investissements économiques se sont orientés vers des projets hydro-électriques, logements sociaux, routes, agriculture et développement industriel, ce qui reste à vérifier sur le terrain. Il y a aussi une importante aide humanitaire et sécuritaire « *sans conditions politiques* » comme la Chine, ce qui peut induire en erreur les régimes de transition africains en quête de partenaires alternatifs pour soutenir leur lutte pour la souveraineté.

Mais, le 28 septembre 2025, le général émirati à la retraite, Joumoua Ben Maktoum Al Maktoum, avec deux de ses accompagnateurs arabes, ainsi que plusieurs Maliens, dont un ancien député, auraient été enlevés par le groupe djihadiste JNIM (Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin) au Mali⁵³.

Pour obtenir sa libération, une rançon de 50 millions de dollars US aurait été versée. En plus de l'argent, des engins suréquipés auraient été remis aux ravisseurs. Les prises d'otages dans le Sahel nourrissent les transactions occultes qui renforcent les moyens financiers et logistiques du JNIM, affilié à Al-Qaïda. Ceci n'est possible que parce que des « *commanditaires* » profitent de la fragilité sécuritaire du Mali et de la difficulté des États à contrôler ces réseaux. Il y a donc bien une corrélation directe et des interférences internationales que les négociations opaques impliquant des acteurs étatiques et privés mettent en lumière.

Bien que le JNIM agisse comme un acteur autonome, poursuivant ses propres objectifs djihadistes, rien n'empêche d'avancer la thèse de l'instrumentalisation parfois opportuniste des dynamiques géopolitiques, telles que les rançons, les tolérances tactiques avec des groupes « *indépendantistes* » de l'Azawad, ou encore des jeux d'alliances et de dissidences locales ou internationales qui lui permettent de se maintenir et de prospérer. Autrement dit, rien ne permet de ne pas croire que le kidnapping du général émirati n'ait pas été instrumentalisé -volontairement ou involontairement et avec préméditation- pour justifier des transferts d'argent et d'armes et d'équipements logistiques satellitaires, drones et véhicules pour renforcer les mercenaires-terroristes-djihadistes du JNIM. Toutes négociations avec le JNIM et les montants faramineux qui



auraient été payés ne peuvent que renforcer le JNIM dans ses actions mafieuses et renforcer la puissance de cette nébuleuse de groupes armés.

15. INSTRUMENTALISATION DE L'APPROPRIATION DES BIENS DU PEUPLE MALIEN ET AU-DELÀ !

Il ne faut absolument pas tomber dans le piège, en analysant les activités des mercenaires-terroristes-djihadistes au Sahel sans intégrer, au moins partiellement, les racines contextuelles historiques antérieures au 19^e siècle.

Le Sahel a été le théâtre de plusieurs djihads précoloniaux, notamment ceux de l'Empire du Macina (Hamdallahi) et de Sokoto, fondés sur des réformes islamiques et des conquêtes religieuses. Ces mouvements ont structuré des États théocratiques, posant les bases idéologiques de futurs groupes islamistes.

La colonisation française au 19^e siècle a réprimé dans le sang ces dynamiques, mais sans éradiquer les réseaux religieux et guerriers locaux. Après les indépendances des années 1960, les États sahéliens centralisés -bâti sur le modèle français dans la continuité des administrations coloniales, mais très éloignés des modèles des structures politiques des empires, monarchies, sultanats ou cités-Etats précoloniaux et ancestraux-, ont systématiquement marginalisé certaines communautés (Peuls, Touaregs), alimentant des frustrations et un sentiment d'inégalité de traitement, dont la réminiscence de la mémoire collective a servi de point d'entrée pour ceux de l'extérieur qui n'agissent que par la division et le soutien aux scissions instrumentalisées.

Les années 1990 ont vu l'émergence d'AQMI, *Al-Qaïda au Maghreb islamique*⁵⁴, une organisation djihadiste armée active principalement en Afrique du Nord et au Sahel. Elle s'est nourrie du terrorisme algérien, qui s'est déplacé vers le Sahel après la fin de la guerre civile en Algérie.

Pratiquant l'usage de l'intervention unilatérale en contournant les résolutions des Nations Unies, les pays de l'OTAN ont opté, contre l'avis de l'Union africaine et des chefs d'Etat africains, pour le choix d'assassiner Mouammar Kadhafi, de faire chuter son régime en 2011, provoquant de facto une scission de la Libye et générant un afflux massif d'armes et la migration de combattants vers le Mali et les pays voisins.

En 2012, la rébellion touarègue a permis à des groupes djihadistes (Ansar Dine, MUJAO) de s'emparer du nord du Mali. Ces groupes ont imposé une gouvernance islamiste, souvent plus efficace que celle de l'État malien dit « démocratique » et dirigé par des civils dans certaines zones.

A la demande des dirigeants maliens de l'époque, la France est intervenue sous couvert de l'opération Serval (2013), puis Barkhane, pour contrer l'expansion djihadiste, mais a malgré tout « oublié » de renforcer les capacités défensives et offensives de l'armée malienne de l'époque⁵⁵. Malgré des succès militaires, la France a été accusée d'ingérence et de néocolonialisme, ce qui a conduit au retrait de ses troupes en 2022, mais surtout pour n'avoir pas considéré l'armée malienne de l'époque comme une contrepartie pouvant agir si les moyens lui avaient été donnés.

Les États-Unis ont soutenu des opérations antiterroristes, mais leur partenariat avec les Émirats arabes Unis soulève des questions de double-standard, dès lors que les Emirats arabes Unis sont prioritairement intéressés par les extractions d'or pour faire de leur pays un centre de transformation « mondiale » de l'or. C'est d'ailleurs pour cela que les Émirats arabes unis sont accusés d'avoir soutenu les Forces de soutien rapide au Soudan, visées pour crimes de guerre et vraisemblablement en voie de condamnations futures possibles pour « génocides ciblés ». Une plainte du gouvernement soudanais vise les Émirats pour complicité dans le conflit. En fait, dans la même veine que l'approche occidentale du « *diviser pour régner* » en Afrique.

Les groupes djihadistes exploitent les tensions interethniques pour recruter et asseoir leur pouvoir. C'est ainsi que le Sahel est devenu un espace de recomposition géopolitique, où sécurité⁵⁶, influence et ressources s'entrelacent et se combinent pour servir les intérêts de ceux qui sont concentrés pour exploiter les biens d'autrui, ceux des Peuples du Sahel, le Mali servant de test et d'opération pilote d'un processus d'asphyxie en approvisionnement en énergie et carburants.

Il n'est donc pas possible de comprendre l'agression que subissent les peuples du Sahel, et en l'espèce le Mali en particulier, si l'on ne cherche pas à comprendre l'instrumentalisation de l'appropriation des biens du Peuple



malien et au-delà ! Or, la corrélation entre les mercenaires et le djihadisme ne peut être l'œuvre de « vrais » musulman, adeptes du Djihad originel.

16. « DJIHAD » DIFFÉRENT DE « DJIHADISME » : LES RESPONSABLES DES AMALGAMES ET DES INSTRUMENTALISATIONS

Il importe de revisiter la définition du mot « *djihad* ». Le mot *jihād* vient de la racine arabe j-h-d, qui signifie « *faire un effort* » ou « *se battre pour une cause* ». Dans le Coran, le terme apparaît environ 33 fois, souvent dans le sens de lutter tout au long du chemin qui conduit à Dieu ou le chemin de Dieu (fi sabil Allah). En principe, il n'était pas question d'une guerre physique, mais plutôt d'un combat intérieur contre ses propres passions, d'un engagement social contre l'injustice, ou d'une défense de la communauté musulmane. On peut distinguer entre d'une part, le « *Djihad majeur* », une lutte spirituelle intérieure pour se rapprocher de Dieu et dominer ses désirs et ses convoitises ; et d'autre part, le « *Djihad mineur* » qui se définit plus comme une défense armée de la communauté musulmane contre l'agression ou l'oppression.

Or, les mercenaires-terroristes-djihadistes sont bien loin de cette compréhension de la lutte intérieure et contre « *soi-même* ». C'est cela qui permet de parler d'instrumentalisation et de mercenariat.

Avec l'évolution contemporaine du terme notamment depuis l'arrivée des colons au 19^e siècle et plus récemment après les années 1980, le mot *djihad* est souvent associé –faussement– en Occident à la notion de « *guerre sainte* », notamment à travers les mouvements islamistes armés. Or, les guerres occidentales et sanglantes dites « *guerres saintes* » reposent sur une corrélation occidentale qui confond –volontairement ou pas– le Djihad et le Djihadisme. Ces guerres menées entre le 9^e et 11^e siècle au nom de « Dieu », approuvées par une autorité religieuse, se sont poursuivies sous d'autres formes lors de la période de colonisation de l'Afrique. Il s'agissait de croisades militaires ordonnées par l'Église, parfois en soutien à des États ou des mercantis mafieux instrumentalisés pour s'accaparer les biens d'autrui. Alors que le djihad est d'abord une notion spirituelle d'effort sur soi, qui peut avoir une dimension militaire défensive, surtout si ceux comme le JNIM ou l'Etat Islamique qui l'invoquent sont de grands ignorants de la vraie foi musulmane. Le djihad peut prendre la forme d'une lutte armée et défensive contre une agression ou pour protéger la communauté musulmane. Or, ce n'est absolument pas le cas du JNIM ou de l'Etat islamique. Il y a donc usurpation des concepts et instrumentalisation sur le terrain.

Pour la grande majorité des musulmans pratiquants, le *Djihad* reste un devoir moral, spirituel ou social, sans aucun lien avec la violence, au contraire, la violence est interdite. Le Djihad n'est pas un pilier de l'Islam et est vécu comme un devoir collectif pour vivre ensemble en paix en respectant les préceptes de Dieu et ses « *envoyés* ».

La réalité est que ce sont certains Etats, des mouvements religieux et des médias –arabes, occidentaux et israéliens– qui ont instrumentalisé non pas le Djihad, mais le Djihadisme, une idéologie politique violente et contemporaine avec des amalgames et des détournements dans le discours⁵⁷ pour mieux cacher les objectifs de conquêtes territoriales et d'appropriation des biens d'autrui.

Ces malentendus, voire amalgames, relèvent d'une instrumentalisation des groupes comme Al-Qaïda ou Daech, qui ont revendiqué des actions violentes sous le nom de djihad, ce qui a contribué à une confusion entre djihad et terrorisme dans le discours médiatique. Mais, l'exemple d'un chef Al-Qaïda devenu chef d'État de la Syrie, alors qu'il figurait il y a quelques mois encore sur la liste des terroristes internationaux, et aujourd'hui soutenu à bout de bras et semble-t-il sans réticences par les pays occidentaux parmi les plus puissants, non seulement peut susciter le doute, mais surtout interroge sur la vraie nature et l'objectif réel des déstabilisations au Sahel. Quelqu'un prévoit-il de mettre un ancien mercenaire-terroriste-djihadiste à la tête du Mali comme en Syrie ?

17. 51 % DES MORTS LIÉS AU TERRORISME PROVIENNENT DU SAHEL

En 2024, l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale, une organisation indépendante basée à Genève (Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC⁵⁸)) a répertorié qu'au moins 51 % des décès liés au terrorisme dans le monde ont eu lieu dans le Sahel central, autrement dit principalement une vaste zone territoriale réunissant le Burkina-Faso, Niger, Mali, Nigeria, Tchad et Soudan, ce qui en fait l'épicentre mondial du terrorisme.

Qui a intérêt que cela perdure ?

Qui lutte avec une politique du « *tout militaire* » sans que les résultats ne soient probants et convaincants ?

Qui sont ceux qui engagent des négociations alors qu'ils jouent un jeu à géométrie variable avec un traitement différencié selon les cas ? Autant de questions souvent en suspens !

Toutefois, ce traitement se révèle injuste et immérité pour les Peuples des pays africains car il s'agit purement d'opérations de type « *double standard* » avec une partialité institutionnalisée, ajustée selon la capacité d'influence ou de nuisance du « *pays à déstabiliser* », le tout doublé d'une application sélective des principes des règles internationales. La loi du plus fort pourra-t-elle en fin de compte mettre à mal la volonté de peuples africains assoiffés d'une souveraineté en voie de recouvrement et contrecarrer leur marche en avant ?

Or, dans un tel contexte, les pays qui subissent la domination des mercenaires-trafiquants-terroristes-djihadistes (MTTD) du Sahel doivent apprendre, au cours d'une période de transition vers leur souveraineté multipolaire, à choisir leurs priorités, lesquelles ne peuvent pas se limiter à des considérations militaires. Il faudra maîtriser le renseignement, et donc l'énergie et les équipements de défense numérique, devenus le levier crucial géopolitique, géoéconomique et géomilitaire dans les conflits de déstabilisation de l'Afrique, dans les pays de l'Alliance des États du Sahel en particulier ?

18. UN ÉCOSYSTÈME DYNAMIQUE TRANSFRONTALIER DE MERCENAIRES-TRAFIQUANTS-TERRORISTES-DJIHADISTES (MTTD)

Après le Niger qui a connu une hausse de 94 % de la violence extrémiste suite au coup d'État de 2023, ce qui constitue la plus forte augmentation mondiale, il semble qu'actuellement, ce soit le tour du Mali. Or, les groupes sont composés de mercenaires, de trafiquants mafieux, de terroristes, de djihadistes suite à des dissidences internes mais aussi avec le soutien -direct ou indirect- d'instructeurs étrangers et peuvent se subdiviser en deux grands groupes :

- les nébuleuses connues sous le nom de JNIM (Jama'at Nasr al-Islam wal Muslimin), le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, une coalition djihadiste sahélienne affiliée à Al-Qaïda, active principalement au Mali, Burkina Faso et Niger ; et
- la galaxie ISWAP - Islamic State West Africa Province, qui signifie la Province de l'État islamique en Afrique de l'Ouest, une branche régionale de l'État islamique, issue d'une scission de Boko Haram, active au Nigeria, Niger, Cameroun et Mali, etc.⁵⁹

Or, il s'agit d'un écosystème insurrectionnel en constellation dynamique formant une toile hybride de réseaux djihadistes transfrontaliers mais s'enracinant dans les contextes locaux favorables, par la violence, le crime, la force, l'arbitraire, et le prosélytisme religieux. Il s'agit bien d'une dynamique vivante, adaptative et antagonisant les conflits locaux et ethniques pour s'implanter, non sans délation d'une partie des populations désœuvrées et appauvries.

Mais la coordination à distance et l'expansion continue n'est possible que grâce à l'utilisation des kits de la technologie « *Starlink* » d'Elon Musk, ce qui permet de former une toile hybride reposant sur des alliances, des contre-alliances, des rivalités, des interconnexions entre groupes comme JNIM et ISWAP et des sous-traitants locaux de tous bords, intéressés par des gains immédiats de court-terme et sans souci de l'intérêt général, encore moins du bien commun.

Fonctionnant sur une logique de la maximisation du gain financier, médiatique, territorial et de « *terrorisation* » de la population, ces regroupements de mercenaires et de trafiquants de matières premières sont devenus de véritables réseaux de terroristes-djihadistes transfrontaliers avec une volonté d'afficher leur capacité à opérer

au-delà des frontières étatiques, y compris au-delà du Sahel, en exploitant les failles sécuritaires et logistiques et la corruption à tous les niveaux du système sécuritaire des Etats africains. Il semble qu'il soit plus question d'endogénéisation du mercenariat, du terrorisme et du djihadisme, à l'instar de Boko Haram au Nigéria. Sauf que cela n'a pas l'air de fonctionner grâce à des FAMa déterminées à lutter pour le Peuple malien.

Il ne s'agit donc plus d'un écosystème insurrectionnel, même si c'est le but recherché, mais d'un écosystème de déstabilisation pour le compte d'autrui. Il faut donc nécessairement se poser la question de savoir qui est « autrui » ? Et s'il faut entrer en négociation officielle ou officieuse, directe ou indirecte avec ces « autrui » car ils sont nombreux et n'ont pas tous, au même moment, les mêmes intérêts stratégiques et tactiques.

Or, en se focalisant uniquement sur la politique du « *tout militaire* », les gouvernements concernés par cette déstabilisation au Sahel ne se donnent pas les moyens effectifs d'éradication du phénomène que constitue la globalisation de la déstabilisation des Etats souverainistes du Sahel. En effet, en direct ou en sous-traitance, les mercenaires-trafiquants-terroristes-djihadistes ont pour ambition de nouvelles conquêtes territoriales et de matières premières, mais aussi de féodalités et de servitudes politiques. Dans un tel contexte, les États doivent se rendre à l'évidence et comprendre que la notion de souveraineté et d'indépendance « *totale* » commence par une maîtrise de l'information, du renseignement, avant toute autre considération notamment la souveraineté territoriale, monétaire, financière, économique ou politique.

19. LE MUR DE DÉFENSE NUMÉRIQUE OU LA CAPACITÉ DE COUPURE CIBLÉE DE LA CONNECTIVITÉ DES MERCENAIRES-TRAFIQUANTS-TERRORISTES-DJIHADISTES (MTTD)

La réalité est que ces mercenaires-trafiquants-terroristes-djihadistes opérant au sein d'un écosystème dynamique transfrontalier utilisent « *Starlink* » pour parfaire leurs communications, coordonner leurs actions violentes et criminelles et échapper à la surveillance des militaires envoyés par l'Etat régalien. En effet, Starlink est un système de satellites en orbite basse développé par la société d'Elon Musk, SpaceX. Il permet de fournir un accès Internet haut débit partout dans le monde, y compris dans les zones reculées ou sans infrastructure terrestre. Il fonctionne via une constellation de milliers de satellites et des terminaux portables au sol. Ce système est disponible sous forme de « *kits* » modulables et facilement démontables, donc adaptés pour la contrebande. Le nord du Nigeria sert de point d'entrée des kits Starlink et des motos via Maradi et Zinder. Les motos (marques TVS, Sanili, Haojue) sont utilisées pour la mobilité tactique, et sont souvent importées via des circuits informels.

Véritable innovation, Starlink permet une coordination en temps réel, même dans des zones sans réseau mobile, facilitant les attaques et la logistique. Cette efficacité satanique est décrite comme une « *constellation obscure* » par des experts de la sécurité regroupés au sein d'une organisation indépendante basée à Genève du nom de « *Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale* » ou *Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC)*. Celle-ci n'hésite pas à expliquer « *comment le système Starlink façonne les conflits et la criminalité dans le Sahel*⁶⁰ ».

Avec des Accords complets ou restreints d'approvisionnements et ventes aux Etats, il faut savoir que les équipements en kits sont introduits clandestinement dans la zone sahélienne via le Nigeria, la Libye et le Tchad, puis redistribués vers des zones de conflit au Burkina-Faso, au Niger et au Mali notamment Tillabéry au Niger et Gao et Ménaka au Mali.

Les mercenaires-trafiquants-terroristes-djihadistes (MTTD) exploitent la portabilité des kits, la corruption douanière et l'ignorance technologique d'une partie des forces de sécurité et douanières dans la région sahélienne. Il est de notoriété publique que les MTTD du Mali élargis aux responsables du *Front de libération de l'Azawad (FLA)*, utilisent Starlink pour coordonner leurs offensives contre l'armée malienne et ses soutiens extérieurs notamment l'ex-société militaire privée russe *Wagner* opérant de manière semi-autonome jusqu'en 2023 et remplacée en Afrique par *AfricaCorps*, une nouvelle force paramilitaire directement contrôlée par le ministère russe de la Défense.

De nombreuses vidéos utilisées par les mercenaires-trafiquants-terroristes-djihadistes (MTTD) du JNIM témoignent de l'utilisation de Starlink pour « *revendiquer* » des attaques. Les forces de sécurité nigériennes ont

saisi des kits Starlink lors d'opérations contre le JNIM et l'Etat Islamique au Sahel. Or, la volonté des Etats comme le Niger ou le Tchad en 2025 de légaliser l'utilisation de Starlink sous conditions n'a pas fonctionné. Le marché parallèle de la contrebande a rapidement pris la relève, si ce n'était pas déjà fait, bien avant même que les États ne prennent conscience de l'utilisation des kits Starlink en contrebande.

Or, le coût légal (25 000 FCFA/soit env. 37 € / mois) est bien inférieur aux tarifs du marché de contrebande qui dépasse les 100 Euros (65900 FCFA par mois) alors que des tarifs pouvaient atteindre parfois 120 € (78 700 FCFA/ mois)⁶¹.

La responsabilité d'Elon Musk bien qu'indirecte, est engagée. Mais, il demeure bien silencieux et témoigne d'une absence de zèle et d'objectivité pour ce qui est de critiquer les mercenaires-trafiquants-terroristes-djihadistes qui ne sont pas bien éloignés des crimes contre l'humanité commis par des Afrikaners, dont il est héritier, lors de la période d'Apartheid en Afrique du Sud. En effet, en bon « *homme d'affaires* », ce businessman hors pair est coactionnaire de Starlink et à ce titre, bénéficie de l'élargissement, l'expansion et l'explosion du marché officiel et en contrebande des kits Starlink. Elon Musk n'a rien fait pour empêcher l'usage détourné de son produit « *phare* ».

La responsabilité de Donald Trump représentant les Etats-Unis, bien qu'indirecte, est aussi engagée, puisque les États-Unis, bien que « *considérés* » comme ayant des relations cordiales, abusivement considérés comme des alliés du Mali, n'ont pas imposé de restrictions visibles sur l'utilisation de Starlink par les mercenaires-trafiquants-terroristes-djihadistes (MTTD) du JNIM. Pourtant, les États-Unis, peuvent, s'ils le veulent et surtout s'ils veulent « *soutenir* » le Mali et l'ensemble des pays concernés victimes du terrorisme dans le Sahel, restreindre ou brouiller le réseau Starlink, notamment dans les zones critiques, comme ils l'ont fait en Ukraine ou apparemment refusé de le faire ailleurs notamment au Soudan.

Or, la lutte contre le terrorisme de sous-traitance passe nécessairement par la maîtrise de l'établissement d'un « *mur numérique* ». Il s'agit de renforcer au Mali et dans tous les Etats concernés par les MTTD, la capacité de coupure ciblée de la connectivité appelée aussi « *le ring-fencing*⁶² ». Le mur de défense numérique est devenu un levier géopolitique, géoéconomique et géomilitaire dans les conflits de déstabilisation en Afrique et ailleurs dans le monde.

Or, si les MTTD continuent d'utiliser Starlink et des entreprises multinationales, des financiers des pays du Golfe ou même des Etats comme les Etats-Unis, utilisent de manière ciblée et arbitraire le mur de défense numérique comme une arme de négociation pour accéder aux matières premières des pays africains sans payer le prix international. Ainsi, il y a non seulement deux poids deux mesures, mais une véritable duperie pour capter les matières premières africaines et surtout relancer la servitude volontaire politique, une contre-offensive contre la souveraineté des États africains, ceux de l'Alliance des États du Sahel (A.E.S.) en particulier. La situation de déstabilisation contenue au Mali en octobre et novembre 2025 n'est que la tête de l'iceberg de cette nouvelle forme de négociations asymétriques d'entreprises multinationales et d'États puissants contre des Etats souverainistes mais disposant d'une capacité d'influence faible et un pouvoir de nuisance en émergence.

Or, au cours de la période de transition, les pays de l'A.E.S. ne pourront s'en sortir que s'ils entrent en partenariat avec des États qui puissent tenir tête en termes de capacités de nuisance et d'influence aux entreprises multinationales américaines, occidentales et arabes avec ou sans le soutien de leurs États respectifs.

En effet, qui peut croire dans cette constellation du double-jeu dynamique et permanent que les objectifs réels des États-Unis et leurs alliés occidentaux européens des États du Golfe finançant en sous-traitance certains MTTD d'une part, et celle de la Russie ou même de la Chine et des BRICS+ et leurs alliés d'autres part peuvent servir les intérêts des Peuples africains, ceux du Mali, du Burkina-Faso et du Niger en particulier ?

Seules, la redevabilité et la transparence dans les informations fournies aux peuples de ces pays pourraient permettre d'y voir clair, si, et seulement si, une lutte acharnée est menée contre la corruption des agents qui promeuvent ou facilitent la contrebande des kits Starlink et des données de renseignements satellitaires stratégiques et tactiques que cela véhicule aux dépens de nombreux morts, blessés, déplacés, violés et appauvris. Or, il n'y a pas un niveau d'organisation de la déstabilisation et du chaos sans un terrorisme ou un



mercenariat international déterritorialisé et instrumentalisé ayant pour objectif, l'instauration d'un *proto-califat*⁶³ en réminiscence de paléo-califats imaginaires.

20. MALI : TERRORISME INSTRUMENTALISÉ AVEC UN MERCENARIAT INTERNATIONAL ET DÉTERRITORIALISÉ

Le terrorisme au Mali ne peut se concevoir sans faire référence au mercenariat et au djihadisme (et non au Djihad qui demeure pacifique) violent. Il y a manifestement une menace contre la paix et la sécurité du Mali et par extension, des pays ayant signé un accord de défense avec le Mali, à savoir les deux autres pays formant l'Alliance des Etats du Sahel, le Burkina-Faso et le Niger. Cette menace contre la paix et la sécurité du Mali prend des dimensions internationales dès lors que certains états estiment, unilatéralement ou à la demande du Mali, de contribuer à lever cette menace dans le cadre d'un véritable « *droit à la légitime défense* ».

A y regarder de près et en considérant l'historique de la multipolarité des rivalités internes et les « *transferts* » liés aux conséquences des interventions de l'OTAN en Libye et dans les pays du proche et Moyen-Orient dont, entre autres, l'Irak, la Syrie, le Yémen ou ailleurs, l'Afghanistan, il convient d'admettre qu'il s'agit bien d'une rivalité subjectivement interétatique. Les groupes armés et criminels qui lancent leurs attaques sur le territoire malien ont, pour certains leurs bases sur ce même territoire et, pour d'autres, sur des territoires voisins avec souvent des équipements, des armes, et des financements venant de plus loin encore, bien que de plus en plus discrets et de moins en moins avoués.

De fait, l'acte terroriste au Mali est en fait un acte de guerre⁶⁴ puisque les alliances et dissidences au sein des groupes dits terroristes ont permis de générer des nébuleuses d'entités mobiles devenues de véritables mercenaires au service d'objectifs de moins en moins avoués publiquement. La désinformation de nombreux médias dits « *mainstream* » ou politiquement alignés -corrects pour l'euphémisme-, a généré une confusion telle que seuls la citoyenne malienne et le citoyen malien peuvent encore établir un lien direct entre l'incarcération de l'ex-président français Nicolas Sarkozy et sa condamnation à cinq ans de prison ferme pour association de malfaiteurs dans le cadre de l'affaire du financement libyen⁶⁵ présumé de sa campagne présidentielle de 2007⁶⁶. En effet, sans l'intervention de la France⁶⁷ et le refus de suivre les propositions de l'Union africaine à l'époque, les interventions de l'OTAN n'auraient pas conduit à une déstabilisation de la Libye, encore moins par contrecoup à une déstabilisation de tout le Sahel.

Ce n'est pas seulement le nord du pays que les mercenaires-terroristes-djihadistes ont l'ambition de contrôler mais bien l'intégralité du pays. Le Mali est donc victime d'attaques terroristes lancées contre son territoire à partir de celui-ci comme à partir de territoires voisins, par des acteurs non étatiques qui ne dépendent pas nécessairement d'un État ou d'entreprises multinationales. Cette forme de terrorisme et mercenariat internationaux et déterritorialisés trouve ses sources de financement et ses prosélytismes religieux violents à partir d'une interprétation unilatérale et violente de l'Islam en dehors du territoire malien. De nombreux acteurs qui convoitent le sous-sol, le sol et le hors-sol maliens⁶⁸ y trouvent un intérêt et ne se gênent pas pour souffler sur la braise de la déstabilisation du Mali.

Ne pas l'intégrer dans les analyses sur la réalité de ce qui se passe au Mali et sur la souffrance des populations installées au Mali relève de la cécité stratégique ou d'un strabisme déviant au service d'une recolonisation des espaces et des imaginaires du Peuple malien.

21. QUI SONT LES PRINCIPAUX RESPONSABLES DE LA DÉSTABILISATION ORCHESTRÉE AU MALI ?

La crise malienne actuelle est le résultat d'un enchevêtrement de responsabilités, où plusieurs acteurs, - internes et externes-, -privés et publics- ont contribué à une dégradation progressive de la situation. Ce n'est pas l'omerta ou le silence qui permettra de tenter de structurer ces responsabilités, sans chercher à exonérer ni à accuser unilatéralement un responsable, puisqu'il n'y a que des responsables.

Les responsabilités internes sont au moins au nombre de quatre :

- des failles dans la gouvernance, notamment la corruption, le clientélisme, l'absence de services publics et la faiblesse de l'offre de services essentiels dans les zones rurales et isolés ont favorisé le rejet de l'État centralisé ;
- les crises politiques répétées notamment les coups d'État (2012, 2020, 2021) ont affaibli les institutions et fragmenté le pouvoir qui pour le moment ne donne aucune perspective pour une alternative politique ;
- les tensions communautaires notamment les conflits entre certaines ethnies tels que les Peuls, les Dogons, les Touaregs et les autres groupes ont été instrumentalisés par les mercenaires-djihadistes, eux-mêmes souvent financés de l'extérieur ;
- une gestion sécuritaire mitigée car malgré les succès ici et là, les forces armées maliennes (FAMa) ont parfois été confondues avec des exactions conduisant certains à tomber dans le piège du recrutement djihadiste.

Les responsabilités régionales et internationales du terrorisme et mercenariat déterritorialisés peuvent être résumés en sept points :

- les effets en cascade des conséquences des interventions de l'OTAN en Libye en 2011 en outrepassant les résolutions des Nations Unies et les interventions françaises⁶⁹ au Sahel dans le cadre d'un émiettement massif d'armes et de combattants vers le Sahel suite à l'assassinat et la chute de Kadhafi ;
- la remobilisation d'une partie des maliens-Touaregs qui se sont réarmés avec l'appui des ex-combattants de l'armée libyenne démantelée et ayant rejoint le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNL)⁷⁰ déclenchant la rébellion au nord du Mali, non sans formatage occidental ;
- les opérations militaires françaises (Serval, Barkhane) qui ont contribué au départ à freiner l'expansion des mercenaires-djihadistes mais les évolutions ont été perçues comme une ingérence et une arrogance alimentant de facto un rejet populaire ;
- le retrait de la mission onusienne (MINUSMA) en fin 2023 a malgré tout laissé un vide sécuritaire dans plusieurs zones sensibles ;
- la réalité des passoires transfrontalières que constituent la faiblesse des contrôles frontaliers et l'absence de coordination régionale entre pays voisins, ce qui a permis aux groupes armés (mercenaires, terroristes et djihadistes) de circuler quasi-librement dans la zone ;
- les groupes djihadistes notamment le JNIM, l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS⁷¹) et autres factions furent les catalyseurs du chaos et ont exploité les failles pour imposer un régime de terreur, avec charia, les taxations, et le contrôle territorial, souvent au service d'intérêts étrangers ;
- la stratégie de l'asymétrie de la violence repose sur la mobilité, le renseignement local, et l'usage de technologies comme Starlink (en contrebande ou pas) pour contourner les blocages et même piéger l'armée nationale du Mali, les Forces Armées Maliennes (FAMa).

En définitive, les responsabilités dans la crise au Mali sont multiformes mais sont à décliner à des degrés différents. Les puissances étrangères, en particulier la France et l'OTAN, ont joué un rôle indirect mais décisif dans la déstabilisation régionale post-déstabilisation de la Libye.

Toutefois, les groupes mercenaires-terroristes-djihadistes sont les acteurs les plus violents, déstabilisateurs et destructeurs du Mali et du Peuple malien. Mais ils prospèrent sur un terreau de fragilités préexistantes. Enfin, l'État malien, notamment les dirigeants « *civils* » portent une part importante dans la responsabilité en matière d'intégration et inclusivité du Peuple malien, de gouvernance, de compromissions avec les entreprises multinationales.

En définitive, l'échec demeure une absence de cohésion nationale qui se fait en excluant une partie de la population par les dirigeants militaires. Or, la transparence et la vérité font partie intégrante de l'équation collective pour gagner la bataille contre des groupes terroristes qui défendent leurs propres intérêts dans le cadre d'un mercenariat international multiforme.

Néanmoins, aujourd'hui, le premier responsable direct de la déstabilisation malienne actuelle se retrouve au niveau du JNIM et ses réseaux intérieurs et extérieurs.

22. DE IYAD AG GHALI A D'ABDURRAHMAN AL-MAURITANI ALIAS ABU HIND AL-LIBI : D'UN « FAUCON » A L'AUTRE AU SEIN DU JNIM

Le chef historique du JNIM (Jama'at Nusrat al-Islam wal Muslimeen) est Iyad Ag Ghali, un Touareg malien, ancien leader d'Ansar Dine. Difficile à localiser, il serait en principe toujours actif mais plus discret et bénéficierait de bases arrière dans les pays voisins du Burkina-Faso, du Mali et du Niger qui forment l'Alliance des États du Sahel. Plusieurs recoupements de sources fiables l'auraient identifié opérant dans une zone géographique située entre le nord du Mali et les zones frontalières avec l'Algérie, avec une perte d'influence au sein du JNIM. Rappelons dans les années 2000-2010, les terroristes ont vécu principalement avec l'argent des rançons des otages récupérés en Algérie et libérés au Mali⁷².

Il apparaît que suite à une réorganisation stratégique du JNIM, le réseau de groupes djihadistes du JNIM qui demeure affilié à Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), aurait désigné un nouveau chef pour superviser ses opérations dans le triangle frontalier entre la Mauritanie, le Sénégal et le Mali. Il s'agit d'Abdurrahman al-Mauritani, aussi connu sous le nom Abu Hind al-Libi, ancien chef de l'Émirat du Sahara⁷³.

Ce dernier considéré aussi comme le « *faucon d'Al-Qaïda* » est en train de prouver qu'il a pris les « *commandes* » et prouve sa capacité d'influence et de nuisance au Mali et dans les pays voisins afin d'émerger comme le nouveau « *chef* » de la déstabilisation au Mali. Pour cela, lui et ses troupes, non sans lien avec l'étranger, doivent faire connaître la violence de leur radicalité par un usage excessif et démesuré de la force ou de la violence pour atteindre leurs objectifs. Imprégné par une forme d'intransigeance au plan de l'idéologie religieuse en refusant tout compromis ou syncrétisme, le « *nouveau* » JNIM fonde ses actions stratégiques sur des actions arbitraires, offensives, malfaitrices, criminelles, unilatérales, bref colonisatrices.

Incarnant la ligne extrême du réseau des mercenaires-terroristes-djihadistes, il recherche une unité d'actions en rejetant les médiations et en prônant des négociations directes avec les États avec en filigrane une expansion territoriale. Et au plan culturel, il y a une imposition stricte de la charia et des marqueurs comme l'imposition du voile aux femmes maliennes sur ce que le JNIM considère comme son espace territorial au Mali. Cet espace sous son contrôle exclut systématiquement la présence des forces armées maliennes et l'État malien. Abdurrahman al-Mauritani, récemment désigné chef du JNIM pour le triangle Mauritanie-Sénégal-Mali, de son surnom le faucon d'Al-Qaïda, veut imposer sa marque au Mali, par la peur, la déstabilisation des flux d'approvisionnement et d'alimentation des villes et villages. Il serait celui qui aurait ordonné l'exécution de supposés « *espions* » et de soldats de la mission de l'ONU⁷⁴ au Mali, la MINUSMA⁷⁵.

C'est ainsi que le JNIM doit être considéré comme une armée de mercenaires, de trafiquants-mafieux, de terroristes et de djihadistes. Cette militarisation repose sur une stratégie de blocus et d'embargos sur le système d'approvisionnement. Or, il y a eu une erreur stratégique du pouvoir actuel du Mali qui a opté pour une stratégie du gouvernement du tout militaire. Or, pour que cette stratégie fonctionne, il aurait fallu stopper la capacité du JNIM à recruter localement. Autrement dit, il aurait fallu donner plus d'importance à la réduction du chômage des jeunes et des moins jeunes notamment dans les zones rurales ou les espaces où l'État malien est absent.

C'est donc cette stratégie du tout militaire qui pose problème au pouvoir malien actuel compte tenu des capacités militaires et financières accrues du JNIM grâce à des soutiens extérieurs, y compris par l'accession à des technologies satellitaires comme « *Starlink* » qui permettent une mobilité dynamique, une déstabilisation économique par les déséquilibres dans les approvisionnements urbain et rural artificiellement générés par les attaques et explosions des camions citernes des transporteurs maliens.

23. MALI, AFGHANISTAN, SYRIE, SOMALIE, IRAK : INSTRUMENTALISATION D'AL-QAÏDA ET DE L'ÉTAT ISLAMIQUE ?

En Afghanistan, en Syrie, en Somalie, en Irak et au Mali, les mercenaires-terroristes-djihadistes sont directement liés à Al-Qaïda. Ils sont régulièrement instrumentalisés par ceux qui ont besoin, souvent de manière opportuniste, de leurs services. Cela n'exclut pas des surprises avec des retournements de situation, des dissidences, des sécessions au sein du réseau terroriste, et même des compétitions entre dissidences ou carrément des conflits ouverts entre Al-Qaïda et l'Etat islamique.

En Afghanistan, et depuis le retrait précipité et en catastrophe des Etats-Unis en août 2021, les Talibans sont devenus, de facto, les autorités politiques en Afghanistan, avec leur chef spirituel dit le « *Guide suprême* », Mullah Haibatullah Akhundzada. Il n'y a pas eu de reconnaissance internationale de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ni aucun soutien officiel des pays membres de l'OTAN. Mais le soutien tacite des Talibans d'Afghanistan pour le mouvement *Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP)* qui mènent des attaques régulières et fréquentes transfrontalières de déstabilisation contre le Pakistan, ont causé des tensions avec le Pakistan. Or, la réponse proposée par l'Etat pakistanais est de « *soutenir des forces rivales*⁷⁶ » si les Talibans devaient continuer à soutenir le TTP. Les tensions se sont encore accrues lorsque les talibans ont ouvert des voies diplomatiques de rapprochement avec l'Inde, situation qui cumulait à la fois des problèmes de sécurité et un défi géopolitique pour Islamabad. Or, les Talibans ont maintenu des relations avec Al-Qaïda, offrant un sanctuaire à ses combattants. Le mercenariat permet alors de « *commercialiser* » l'instrumentalisation des services secrets commandée par des puissances extérieures, soit pour la sauvegarde de leurs intérêts stratégiques en propre, soit pour des enjeux de puissance ou de déstabilisation en cas de faiblesse avérée.

- EN SYRIE, le nouveau Président de transition, Ahmed al-Sharaa est un ancien chef du groupe jihadiste Hay'at Tahrir al-Sham, et est directement lié à al-Qaïda. Anciennement connu sous le nom de mercenaire-terroriste-djihadiste, Abu Mohammad al-Jolani, il fut l'ancien chef du Front al-Nusra, la branche d'Al-Qaïda en Syrie, puis de Hay'at Tahrir al-Sham (HTS⁷⁷). Il est devenu président le 29 janvier 2025 après la chute du régime de Bachar al-Assad en décembre 2024. Cette prise de pouvoir s'est opérée grâce à un soutien, plus qu'actif, des pays occidentaux, ce après le lâchage négocié par la Russie de l'ex-président, Bachar al-Assad, actuellement réfugié en Russie. Le paradoxe de la position américaine est que pour tenter de « *vaincre* » l'Etat islamique, les diplomatie américaine et occidentale ont réussi à convaincre, de force ou de son plein gré, nul ne le sait, le Président par intérim Ahmad al-Sharaa de s'engager à rejoindre la Coalition menée par les États-Unis pour vaincre l'EI⁷⁸.

Sans entrer dans les détails, il est possible de citer les cas notables de :

- LA SOMALIE, avec Ahmed Diriye (dit Abu Ubaidah), et chef d'Al-Shabaab, groupe affilié à Al-Qaïda, contrôlant principalement les zones rurales comme le JNIM au Mali ;
- L'IRAK, notamment Abu al-Hussein al-Husseini al-Qurashi qui était le 4^e « calife » de l'Etat islamique (ISIS/Daech), nommé en novembre 2022 après la mort de son prédécesseur. Il n'était pas lié à Al-Qaïda, mais bien au groupe Etat islamique, une scission rivale d'Al-Qaïda depuis 2014 et historiquement rival de ce dernier, apparemment suite à une instrumentalisation d'Al Qaïda. Le 4^e « *calife* » de l'EI, premier syrien à occuper ce poste, a été tué en avril 2023 en Syrie lors d'une opération attribuée aux services turcs. Son successeur Abu Hafs al-Hashimi al-Qurashi, a été proclamé le 5^e calife de l'Etat islamique en août 2023. Ces chefs de « *proto-califats* » de l'Etat islamique (EI) n'ont jamais été reconnus comme dirigeants officiels d'Etat. Mais leur capacité de déstabilisation et de nuisance fait l'objet d'instrumentalisation.

Au Mali, le groupe JNIM (Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin) est une coalition jihadiste affiliée à al-Qaïda, qui contrôle des zones rurales et les artères logistiques d'approvisionnement et d'accès à certaines grandes villes. Ils vivent essentiellement grâce à des enlèvements crapuleux et le contrôle de certaines mines. Le contexte malien présente des dynamiques propres. Le JNIM (Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin), affilié à Al-Qaïda, ne revendique pas un territoire à la manière de l'Etat islamique (EI ou Daech ou ISIS), mais cherche à imposer une influence territoriale, idéologique et politique durable sur des espaces mouvants au gré des défauts de sécurisation du territoire par les formes armées maliennes. Rappelons que les termes Etat

islamique (EI), Daech et ISIS (Islamic State of Iraq and Syria) désignent en réalité la même organisation jihadiste, mais avec des nuances liées à la langue et au contexte politique.

En filigrane, il s'agit bien pour le JNIM au Mali de revendiquer le contrôle d'un « *proto-califat* » sans frontière territoriale avérée, en organisant une déstabilisation qui permet d'occuper des mines, de racketter les populations et surtout de faciliter l'exportation et l'importation informelles d'un commerce fondé sur des compensations entre matières premières ou personnes kidnappées contre matériels militaires ou de transports, voire de l'argent cash.

Personne ne peut prouver que le JNIM n'est pas paradoxalement soutenu de l'extérieur, notamment par des États, mais aussi des entreprises multinationales des pays du Golfe et ayant des relations étroites avec l'Occident et les États-Unis. Ces derniers ne peuvent prétendre à s'afficher innocents dans cette configuration car les financements occultes ou pas, les fournitures de motos et véhicules de transport, les équipements militaires, notamment de renseignement (kits Starlink), de drones, et d'armes létales modernes aux mains des mercenaires-terroristes-djihadistes permettent de faciliter la déstabilisation du Mali. Les revendications et objectifs principaux et stratégiques observés du JNIM en 2025 visent à organiser :

- la déstabilisation de l'Etat ;
- les mutineries au sein de l'armée malienne ; et
- une résolution de faire retourner la population contre les dirigeants militaires du Mali.

Paradoxalement à ce jour, face à une résistance inattendue, et vraisemblablement dopée par le soutien direct de la Russie et plus discrète d'autres puissances, ces trois objectifs stratégiques n'ont pas été atteints. Seule, la déstabilisation parcellaire demeure factuelle dans les zones rurales avec les conséquences que sont la peur de circuler sans escortes militaires sur les grandes voies de circulation et d'approvisionnement des grandes villes.

Toutefois, il y a eu, entre autres, des évolutions notables vers une force d'occupation symbolique d'un espace « *proto-califat* » à l'image d'un Etat islamique sans territoire comme si le JNIM s'évertuait à créer une fédération de mercenaires-terroristes-djihadistes y compris avec des dissidences de l'Etat islamique local, non sans tenter d'attirer d'autres forces opposées à l'Etat central et menant davantage des combats pour leur indépendance ou autonomie politique et économique comme l'Azawad⁷⁹.

24. INSTRUMENTALISATION CROISÉE ENTRE AZAWAD ET JNIM

En novembre 2024, plusieurs mouvements Touaregs (MNLA, HCUA, MAA, GATIA) ont fusionné pour créer le Front de Libération de l'Azawad (FLA) qui revendique l'autonomie ou l'indépendance du nord du Mali. Le FLA est actif dans les zones sahéliennes, en conflit avec la junte malienne et ses alliés russes (Wagner/Africa Corps). Des négociations ont eu lieu en mars 2025 entre le Front de Libération de l'Azawad (FLA) et le JNIM (Groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans, affilié à Al-Qaïda). Ceci est le témoignage de forts indices qui tendent à justifier l'instrumentalisation et les liens, opportunistes ou pas, entre l'Azawad et le JNIM/Al-Qaïda. En effet, le FLA a accepté l'application de la charia dans certaines zones, ce qui montre une convergence tactique avec les jihadistes avec en filigrane une alliance potentielle et une instrumentalisation mutuelle :

- les Touaregs de l'Azawad utilisent le JNIM pour renforcer leur poids militaire ;
- le JNIM exploite la cause touarègue pour tenter de légitimer son contrôle territorial et justifier son proto-califat islamique ;
- l'Azawad et le JNIM promeuvent l'ambiguïté stratégique avec comme dénominateurs communs, rendre vulnérable le pouvoir central de Bamako.

Toutefois, il n'y a pas de manière avérée d'accord direct entre le FLA et l'Etat islamique au Grand Sahara (EIGS) qui est aussi présent au Sahel, mais demeure un concurrent offensif du JNIM.

Depuis la rupture de l'accord de paix d'Alger, le Front de libération de l'Azawad comme d'autres mouvements indépendantistes n'ont pas exclu une coopération opportuniste, tactique et conjoncturelle avec le JNIM. Perçu

comme extrêmement violent et étranger aux dynamiques locales touarègues, l'Azawad n'a pas de liens connus avec l'Etat Islamique au Grand Sahara, ce qui a conduit aussi à une marginalisation de l'EIGS au Mali qui concentre ses attaques au Niger et au Burkina-Faso. De fait sur le terrain, grâce à ses alliances locales et son enracinement dans les communautés, notamment Katiba Macina et grâce à des financements venus d'ailleurs, JNIM attire davantage de combattants, ce qui contribue à la perte d'influence de l'EIGS.

25. DÉSTABILISATION DU JNIM PAR LA PROMOTION DE ZONES D'INFLUENCE ET DE NUISANCE

Le JNIM occupe de facto des « *espaces* » maliens grâce à ses réseaux, cellules et zones d'influence en imposant par la peur des lois, comme une démonstration d'existence. On peut valablement faire référence à cette nouvelle stratégie comme le contrôle mouvant de « *zone d'influence et de nuisance* » où le JNIM exerce une pression militaire, sociale ou économique sans gouvernance officielle.

Il s'agit alors de *sanctuaires mouvants* où les mercenaires-terroristes-djihadistes trouvent refuge, s'entraînent et se réorganisent, sans contrôle administratif, non sans trouver des havres de repos à l'extérieur du Mali, notamment en Algérie, en Mauritanie, et vraisemblablement ailleurs. La difficulté à circonscrire les espaces vient aussi de la présence diffuse et dynamique des membres avec des implantations sous forme de cellules clandestines, dispersées et se fondant avec la population, corollaire d'un recrutement massif au sein d'une population pauvre, qui considère que l'État central l'a abandonnée, livrée à elle-même, sans futur ni avenir. Aussi, sans vouloir « prendre » la capitale Bamako, le JNIM a modifié sa stratégie en imposant une autorité et un pouvoir de facto fondés sur la peur et les assassinats.

C'est cette formule machiavélique qui permet de disposer d'un pouvoir de nuisance dans une zone fluctuante du Mali, sans pourtant avoir une reconnaissance légale, ni revendication territoriale formelle. Officiellement sans une revendication de volonté de prise d'un État souverain.

Cela se traduit, au niveau des routes, des villages, des zones rurales et des points névralgiques d'approvisionnement ou de renseignements satellitaires, par des contrôles et points de contrôle asymétriques avec une dictature ponctuelle. Cette occupation coloniale du territoire est informelle par endroits, et formelle dans certaines zones rurales.

Cette forme de colonisation moderne ne peut être résiliente que grâce à un système d'instrumentalisation du JNIM pour servir des intérêts étrangers autres. Cette colonisation est transfrontalière et témoigne du zèle nouveau à vouloir fédérer y compris dans les rangs de l'État islamique, agissant aussi en dehors du Mali, du Burkina-Faso et du Niger, y compris dans certains pays dits « *côtières* », dont le Togo, le Bénin, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Or, l'absence d'une administration et d'une gouvernance officielle par les relais officiels de l'État dans certaines zones, favorisent l'influence du JNIM, par le biais des crimes contre les citoyens et le Peuple, l'instauration de la peur, le prélèvement de taxes illégales, les menaces, le chantage et autres extorsions crapuleuses. On peut ainsi de la sorte, distinguer actuellement au moins encore six raisons qui alimentent la volonté d'en découdre avec l'Etat malien du JNIM et de ceux qui l'instrumentalisent :

- 25.1 IMPOSER LA CHARIA DANS LES ZONES SOUS CONTROLE : le groupe impose le port du voile aux femmes sur les routes, avec des sanctions physiques en cas de non-respect. Cela traduit une volonté d'instaurer un ordre islamique strict dans les zones rurales et périphériques ;
- 25.2 DÉSTABILISATION DE L'ÉTAT MALIEN : le Premier ministre malien de transition a dénoncé une « *tentative de déstabilisation⁸⁰* » orchestrée par le JNIM, notamment via le blocus économique et les attaques ciblées contre les convois de carburant ;
- 25.3 CONTROLE TERRITORIAL ET GOUVERNANCE PARALLELE par le JNIM qui a occupé ou tente d'occuper les localités comme Farabougou, installe des tribunaux islamiques, et manipule les rivalités locales pour asseoir son autorité tout en imposant des « *impôts islamiques* » (*zakat*), ainsi que le contrôle des routes commerciales et d'approvisionnement ;
- 25.4 SABOTAGE ÉCONOMIQUE PAR LE BLOCAGE DES AXES LOGISTIQUES et en ciblant les infrastructures, le groupe cherche à affaiblir l'État central et à se rendre incontournable dans les négociations ;



25.5 REVENDECTION D'ATTAQUES MILITAIRES du JNIM notamment contre les Forces armées maliennes (FAMA), notamment via des engins explosifs improvisés (IED) sur les routes stratégiques, contre les transporteurs de citernes d'essence, voire contre les stocks énergétiques contre des mines, des industries et autres commerces...

25.6 IMPOSER UN CANAL DE NÉGOCIATION UNIQUE entre un Etat et un groupe JNIM unifié.

Il y a donc des similitudes avec le cas de l'Afghanistan, de la Syrie, de la Somalie, de l'Irak avec le Mali et les pays de l'A.E.S.

Voici au moins quatre principales similitudes :

25.7 contrôle territorial avec ou sans gouvernance territoriale par des groupes armés, de véritables mercenaires-terroristes-djihadistes ;

25.8 effondrement partiel de l'autorité étatique dans certaines zones ;

25.9 tentatives de gouvernance parallèle et imposition de normes religieuses ;

25.10 soutien tacite de puissances étrangères promptes à proclamer la chute de l'État central plutôt que d'organiser une coalition pour lutter efficacement contre le JNIM ou l'EI.

Cependant, il y a aussi deux différences importantes :

25.11 le JNIM fait semblant de ne pas chercher pour le moment à établir un califat territorial décentralisé mais affilié au plan mondial à l'Etat islamique (Daech, ISIS), mais plutôt à négocier une forme de proto-califat « *national* » avec l'État malien, à condition que certaines zones restent sous son influence et qu'il puisse continuer son commerce directement avec les États extérieurs qui payent pour accéder aux matières premières importantes du Mali (or, lithium, métaux rares non transformés), sans compter la contrebande avec les pays frontaliers, etc.

25.12 le Mali bénéficie du soutien de partenaires internationaux dont la Fédération de Russie, même si la coopération militaire a été réduite compte tenu de l'opération dite « *spéciale* » de la Russie et de la guerre par procuration de l'OTAN sur le sol ukrainien.

Malgré cela, il y a aussi des similitudes :

25.13 en effet, les mercenaires-terroristes-djihadistes servent de protection armée pour les trafics (armes, drogues, or, bétail, migrants). Sur ce plan, il n'y a aucune différence au Sahel et ailleurs entre le JNIM et l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) qui facilitent ou prélèvent des taxes sur les trafics transsahariens ;

25.14 certains acteurs locaux ne sont pas neutres dans cette histoire. En effet, certains clans, milices ou autorités locales, toutes ethnies confondues, s'allient temporairement avec ces groupes pour sécuriser leurs propres routes commerciales.

En définitive, l'Afghanistan des Talibans avec Hibatullah Akhundzada a des liens avec Al-Qaïda. La Syrie avec Abu Mohammad al-Jolani (HTS) a des liens avec Al-Qaïda. En Somalie, les shebabs avec Ahmed Diriye (Al-Shabaab) ont des liens avérés avec Al-Qaïda. En Irak et en Syrie, les liens avec l'Etat islamique sont évidents. Aussi, la question est ouverte pour le JNIM du Mali avec Iyad Ag Ghaly affilié à Al-Qaïda : quelles puissances économiques ou politiques instrumentalisent Al-Qaïda et l'État islamique pour le contrôle de zones facilitant la prolifération des trafics, de toutes formes illégales de commerce et la prospérité des réseaux criminels ?

Face à des États fragiles en mode tout militaire pour défendre leur souveraineté territoriale, politique et économique, l'absence d'autorité centrale forte, que ce soit au Mali, en Somalie, en Irak ou en Syrie post-Assad, favorise la création de « *zones grises* » dans lesquelles ces groupes deviennent les acteurs mouvants et incontournables grâce à l'instrumentalisation de la faiblesse étatique pour se poser davantage en alternative de gouvernance de la déstabilisation qu'en alternative de gouvernance légale. Or en termes de légitimité, des coups d'État militaires non sanglants, comme au demeurant la poursuite de la période de transition sans approbation libre et transparente des populations maliennes, rencontrent des difficultés face à la non-moins légitime occupation/colonisation informelle du sol malien par les mercenaires-terroristes-djihadistes du JNIM.

De fait, ce ne sont pas uniquement des puissances étrangères qui instrumentalisent Al-Qaïda ou l'EI au Mali et au Sahel. Ce sont aussi :

- les groupes eux-mêmes, qui transforment leur idéologie en outil de contrôle territorial ;
- les réseaux criminels transnationaux, qui trouvent dans ces zones une protection pour leurs trafics ;
- les États fragiles, dont la faiblesse est exploitée pour imposer une gouvernance parallèle.

Les mercenaires-terroristes-djihadistes d'Al-Qaïda et l'État islamique, territorialisés, sont devenus des « gestionnaires de zones grises », où idéologie et la criminalité s'entremêlent pour servir les intérêts d'États ou d'entreprises étrangères, en usurpant le pouvoir régalien de l'État, en contrôlant illégalement les voies logistiques, les routes, les biens, les ressources et les populations du Mali et du Sahel. Il n'est plus possible de ne pas faire la corrélation entre le blocage des approvisionnements et une forme moderne et discrète de la sous-traitance coloniale. Or, cette forme de recolonisation violente, avortée pour le moment, s'accompagne aussi d'une forme de nettoyage idéologique religieux. Le Mali profond multiconfessionnel ne tombera pas dans ce piège !

26. VULNERABILITÉ DU JNIM : AUGMENTER LE RENSEIGNEMENT, NEUTRALISER LES RÉSEAUX DE FINANCEMENT ET DE CONTREBANDE ET AMÉLIORER LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE VIA LES CONFRÉRIES SOUFISTES

Malgré des efforts certains et des réussites en matière d'accompagnement par les FAMa des convois de camions-citernes de carburant, personne n'est à l'abri d'offensives du JNIM. Les Forces Armées Maliennes ne peuvent être partout à la fois et pourraient gagner à relancer des coopérations transfrontalières, notamment avec la Guinée, pour contenir de manière significative les avancées du *Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin* (JNIM), affilié à Al-Qaïda. La coopération avec l'Algérie serait également une piste intéressante compte tenu de l'expérience algérienne réussie contre le terrorisme. En effet, il convient de mettre au crédit du Gouvernement algérien, le fait qu'il a, sur son territoire, défait l'État islamique et le djihadisme transnational⁸¹, tant au plan idéologique que sur le terrain opérationnel, forçant les mercenaires-terroristes-djihadistes à se replier et se réfugier dans les pays africains où la répression est moins forte pour le moment.

Mais pour l'heure, les relations demeurent encore teintées de méfiances réciproques. Néanmoins, compte tenu du rôle important de l'Algérie et du Niger dans l'installation d'un pipeline pétrolier et gazier qui devrait, dans l'une des alternatives⁸², passer par le territoire malien, il ne sera pas inutile que le Niger tente une médiation ciblée entre l'Algérie et le Mali. Cela suppose d'entrer en négociation sans préconditions préalables, mis à part le respect des souverainetés mutuelles et la ferme volonté d'éradiquer les mercenaires-terroristes-djihadistes du JNIM et apparentés. L'Islam du Mali promeut un soufisme pacifique, ce qui le distingue du salafisme et de la violence.

Là aussi, le rapprochement transfrontalier entre les pays pratiquant le soufisme modéré et pacifique pourrait constituer une piste pour rapprocher le Mali avec l'Algérie, la Mauritanie et même au-delà. En effet, le blocus frontalier de fait entre l'Algérie et le Mali ne sert en définitive les intérêts de personne dans la sous-région.

Au contraire, cela profite à certains pays arabes du Golfe et leurs soutiens occidentaux dont les Émirats Arabes Unis et même la Turquie dont les politiques paramétrables peuvent apparaître parfois proche de certains Djihadistes, comme au demeurant les États-Unis avec l'exemple déjà évoqué de la Syrie. Enfin, l'utilisation de la monnaie Franc CFA demeure un véritable handicap pour le Mali compte tenu des blocages lors de la convertibilité. Aussi, des alternatives peuvent exister avec les pays disposant de leurs monnaies nationales hors du contrôle du Trésor français comme l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie.

Néanmoins, il semble difficile de faire appel à une force d'intervention de la CEDEAO, encore moins de la France, des États-Unis, de l'Union européenne ou même des Émirats Arabes Unis qui apparaissent pour le moment comme faisant partie du problème et non de la solution. Il reste donc les soutiens venant de deux autres pays de l'A.E.S., le Niger et le Burkina-Faso, avec en filigrane les soutiens directs de la Fédération de Russie. La Chine qui commerce beaucoup avec le Mali demeure étonnamment silencieuse.

En 2025, le groupe du JNIM a intensifié ses attaques dans les régions de Kayes, Sikasso, Mopti et même près de la frontière sénégalaise. Avec la multiplication des fronts, on assiste à des offensives coordonnées sur plusieurs axes, forçant les FAMA aussi à se disperser. Du coup, on assiste à des blocus économiques de fait dont témoignent les longues queues des motocyclistes notamment à Bamako.

Hors de la capitale le JNIM s'est démultiplié et impose des restrictions sur les routes commerciales, notamment à Kayes et Nioro du Sahel, bloquant les convois de carburant et paralysant les échanges commerciaux et économiques et même financiers. Facteur aggravant, le ciblage d'infrastructures et de capacités productives n'est pas exempté. En effet, les attaques visent désormais les secteurs miniers, industriels, logistiques et même les espaces agricoles afin d'affaiblir l'État malien et pousser à une révolte des populations contre le pouvoir malien.

Mais, l'avantage compétitif du JNIM repose sur les kits Starlink ce qui renforce indubitablement la force de frappe et l'agilité du JNIM. En effet, l'acquisition de kits Starlink, que ce soit par la contrebande ou par des moyens officiels provenant de soutiens étrangers, ce malgré leur interdiction initiale par le Gouvernement malien, a permis au JNIM de gagner en efficacité opérationnelle.

Il faut bien rappeler que les kits Starlink pourraient servir efficacement les États si cela n'atterrissait pas dans les mains des mercenaires-terroristes-djihadistes par des voies de contrebande ou de financement occulte pour préserver ou défendre des intérêts étrangers. La réalité est que ces kits Starlink :

- permettent la connectivité dans les zones reculées notamment offrent un accès Internet dans des régions hors couverture, permettant au JNIM de coordonner leurs attaques même en terrain isolé ;
- offrent une communication sécurisée pour les groupes djihadistes qui utilisent ces réseaux pour contourner les interceptions classiques et maintenir des liaisons entre cellules dormantes ou pas ;
- circulent dans le cadre de trafics et de circuits logistiques où la corruption règne en maître. En effet, les kits sont acheminés via des filières clandestines, échappant aux contrôles étatiques et alimentant une économie parallèle.

Aussi, l'hypothèse de mettre fin aux exactions du JNIM ne doit pas demeurer une hypothèse d'école. Voici en effet quelques leviers d'action, à la fois militaires, technologiques et diplomatiques au nombre de cinq :

- 26.1 Renforcer les capacités en matière de renseignement et des capacités d'actions satellitaires, notamment par le déploiement de drones et satellites pour surveiller les mouvements transfrontaliers. Cela suppose une coopération accrue avec les pays voisins pour traquer les flux logistiques et les chefs opérationnels ;
- 26.2 Neutraliser les réseaux de contrebande et la corruption avec en filigrane un contrôle des sites miniers exploités souvent clandestinement par ceux qui ont intérêt à la déstabilisation. Cela passe par un contrôle strict des importations technologiques, notamment les kits Starlink, l'accès aux satellites et aux équipements de communication, non sans oublier les motos et véhicules qui servent aux déplacements des agents du JNIM et apparentés. Cela suppose qu'un système efficace de contrôle et de sanctions ciblées contre les fournisseurs et passeurs identifiés soit mis en place ;
- 26.3 Identifier et interrompre les circuits de financement externes notamment ceux qui financent les instruments qui permettent les déplacements, le contrôle de l'espace aérien, et surtout les aéroports informels qui permettent l'exportation sans taxes, ni enregistrement des matières premières du pays ;
- 26.4 Intégrer une grande majorité de la population dans une stratégie d'envergure de contre-insurrection intégrée, afin d'utiliser les populations comme effet de levier et moins d'en faire au mieux des acteurs indifférents, au pire des acteurs qui ne sont pas sollicités et dont la parole et les propositions ne comptent pas. Pour cela, il faudra nécessairement des appuis matériels et financiers si possible décentralisés, aux communautés locales pour réduire l'influence du JNIM. Des programmes de déradicalisation et de réintégration pour les combattants capturés sont aussi des leviers importants au même titre que des programmes de désarmement des combattants pris en étau par le chantage et les menaces des mercenaires-terroristes-djihadistes. Il faudra aussi lever les incompréhensions du côté des actions militaires menées parfois sans discernement préalable ; enfin

26.5 Renforcer l'appareil juridique, institutionnel et diplomatique par une coordination ad hoc entre des Etats transfrontaliers avec lesquels la confiance existe afin d'harmoniser les réponses militaires, judiciaires et financières, notamment la neutralisation des circuits d'exportation des matières premières spoliées aux populations maliennes, notamment l'or. Pour cela, il faudra inclure des clauses robustes de réciprocité dans les accords bilatéraux afin de disposer d'un minimum de bases de données de partage de renseignements dotées d'un système utilisant l'intelligence artificielle.

Or, malgré tout ceci, la contrebande sévit aux frontières maliennes et dans le Sahel. Aussi, l'Etat malien se doit d'augmenter le renseignement, de neutraliser les réseaux de financement et de contrebande et d'améliorer la coopération transfrontalière, principalement via les confréries soufistes disposant d'un réseau de confiance élargi.

27. LE JNIM UTILISE STARLINK AU MALI ET AU SAHEL

Les informations disponibles confirment que le système satellitaire Starlink, développé par Elon Musk, est devenu un outil de communication largement utilisé dans la région du Sahel, y compris par des groupes terroristes comme le JNIM au Mali, qui s'en servent pour coordonner leurs actions et diffuser leur propagande. Ce matériel, bien que légalement vendu à certains gouvernements comme celui du Niger⁸³, est massivement introduit en contrebande au Mali via des réseaux nigériens et libyens. Cette contrebande se fait à travers des corridors bien établis, où les trafiquants payent des intermédiaires, policiers ou chauffeurs, pour faire passer les kits Starlink⁸⁴ vers des zones contrôlées par les groupes armés.

Le Gouvernement malien a bien disposé du matériel Starlink qui est, entre autres, utilisé aussi bien par les forces maliennes que par les groupes terroristes, souvent par le biais du marché noir et de la contrebande⁸⁵. Des financements extérieurs, notamment en provenance des Émirats Arabes Unis et du Qatar, ont été évoqués dans des analyses pour expliquer la montée du terrorisme dans la région, sans pour autant que cela soit lié officiellement à la vente des équipements Starlink par les États-Unis.

Lors de l'interdiction initiale⁸⁶, le gouvernement s'était engagé à démanteler les terminaux Starlink, invoquant des risques pour la sécurité nationale. Le rétablissement temporaire et partiel des services Starlink par le Mali est une mesure visant à concilier ces besoins contradictoires, en garantissant la connectivité tout en empêchant Internet de devenir un outil au service des insurgés.

Les autorités ont finalement constaté que les kits vendus précédemment et entrés illégalement au Mali sont toujours opérationnels et se sont retrouvés dans les mains des mercenaires-terroristes-djihadistes qui ne se sont pas privés de l'utiliser pour organiser le blocus énergétique et le gel des circuits d'approvisionnement du pays.

En définitive, Starlink est un facteur complexe de la situation sécuritaire, car sa technologie très performante est exploitée par toutes les parties, y compris les terroristes, par le biais de réseaux illicites. Il semble que des équipements alternatifs de « brouillage » ont été acquis et permettent au Gouvernement malien de contenir l'avance technologique des mercenaires-terroristes-djihadistes.

Starlink demeure toutefois un outil dont les États-Unis restent officiellement fournisseurs légitimes au travers des marchés africains, mais qui a été détourné largement via la contrebande alimentée par des acteurs et financements extérieurs. Ainsi, cette situation complique fortement le contrôle américain, malien, et régional du matériel technologique dans un contexte d'instabilité et de conflits multiples.

Toutefois au Mali, le Gouvernement s'est ressaisi en modifiant son code des postes et télécommunications en juillet 2025 pour classer les équipements permettant de contourner les opérateurs agréés, comme les antennes Starlink, en « non conformes », ce qui interdit leur importation officielle. Cette décision fait suite à des condamnations par le tribunal administratif lors de saisies de matériel Starlink bloqué par la douane malienne et fondées sur le non-respect des normes nationales, mais la transparence exacte sur les dossiers de saisies reste limitée dans l'espace public. Cette interdiction précise que ces kits n'ont pas fait l'objet d'une homologation officielle au Mali et que leur usage incontrôlé est dangereux dans le contexte sécuritaire.

malien⁸⁷. Aujourd'hui, le Gouvernement malien a ainsi mis en place un verrou réglementaire⁸⁸ pour empêcher l'entrée et l'usage non contrôlé de Starlink sur le territoire.

28. MAIS QUE RENFERME L'AUTORISATION RÉGLEMENTÉE DE STARLINK SUR LE TERRITOIRE MALIEN ?

Le Mali a autorisé le système Starlink sur son territoire puis est revenu sur sa décision pour un encadrement plus strict suite au constat de la circulation des kits Starlink par la voie de la contrebande. L'Etat malien a levé l'interdiction de Starlink⁸⁹ en octobre 2024, autorisant temporairement l'importation et l'utilisation des kits⁹⁰ pour une durée de six mois. Cette décision a été prise en Conseil des ministres, après une interdiction initiale en mars 2024, motivée par des craintes d'usage par des groupes armés. Le gouvernement a finalement opté pour une approche encadrée plutôt qu'une interdiction totale, reconnaissant l'utilité de Starlink dans les zones mal desservies par les réseaux classiques. Mais, il y a un problème. L'Etat malien ne maîtrise pas le fait que les terroristes peuvent avoir accès à Starlink par des moyens qui leur sont propres⁹¹ ou tout simplement par une « facilité » mise à leur disposition et qui n'est pas un simple « paiement des droits d'accès aux données et images satellitaires et communication », soit par des accords secrets liant les groupes mercenaires avec des puissances occidentales ou non-occidentales.

En poussant l'analyse plus loin, il est possible qu'il n'y ait pas eu de position commune au sein de l'Alliance des États du Sahel (A.E.S.). En effet, si le Mali a permis une autorisation temporaire avec encadrement strict, le Niger a autorisé Starlink⁹² et a pu documenter des usages clandestins par des groupes armés et des réseaux criminels⁹³.

A la différence des deux autres pays de l'A.E.S., le Burkina-Faso n'a pas octroyé de licence d'exploitation de Starlink pour fournir des services internet par satellite dans le pays parce que la société d'Elon Musk produisant et commercialisant Starlink n'a pas voulu respecter la réglementation burkinabè⁹⁴.

Il est avéré que des acteurs non étatiques comme le JNIM et l'État Islamique au Sahel exploitent Starlink pour leurs communications, notamment dans les zones reculées où les réseaux classiques sont absents.

Les États de l'A.E.S. ont voulu profiter de l'opportunité offerte par cette technologie dans les zones rurales ou enclavées avec la possibilité que ce « conduit » serve aussi à soutenir l'éducation, la santé, ou les projets industriels, à condition qu'un cadre réglementaire national robuste permette les contrôles et les sanctions. Or, en termes de sécurité, les autorités de l'A.E.S. redoutent que Starlink serve à contourner les écoutes et à coordonner des attaques. Par ailleurs, il y a clairement une faille dans la souveraineté numérique du fait même de l'absence de contrôle sur les flux de données satellitaires et l'impossibilité pour les régulateurs de procéder à des contrôles et à des sanctions.

Pour achever ce point, le JNIM, ce groupe de mercenaires-extrémistes et djihadistes violents et criminels au Sahel (Jama'at Nasr al Islam wal Muslimin) qui opère sur ce qu'il considère comme sa « Province de l'État islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP) », exploite Starlink pour renforcer ses capacités opérationnelles. Il ne s'agit pas simplement de trafics de ventes de kits, mais de détournement de l'utilisation initiale et des dispositifs Starlink. C'est d'ailleurs cela qui permet à ces groupuscules d'être extrêmement mobiles et agiles et d'échapper aux forces de l'ordre et pérenniser les économies illicites.

Néanmoins, il existe en aval une chaîne d'approvisionnement illicite, bien connue des pays occidentaux, et que Elon Musk ne peut ignorer. Ce sont ces circuits logistiques huilés par la corruption de nombreux douaniers, un manque d'interdiction de l'Etat central et souvent une ignorance des usages de ces appareils par les douaniers, qui permet au JNIM de se déployer au Mali et d'être extrêmement bien renseigné grâce au dispositifs Starlink. Autrement dit, si Starlink peut être très utile pour désenclaver des zones rurales en termes d'inclusion digitale, il peut servir à contourner les réglementations, -quand elles existent-, relatives à leur utilisation. Tous les pays voisins des pays de l'A.E.S. profitent de ce « trafic lucratif ». Compte tenu des relations de voisinage peu reluisantes entre les pays de l'A.E.S. et leurs voisins, il faut croire que certains de ces pays servent de base arrière aux terroristes-mercenaires-djihadistes, non sans quelques financements extérieurs pour huiler la déstabilisation de régimes militaires qui commencent à comprendre que le développement, ni d'ailleurs la guerre aux terroristes, ne se décrètent pas.

La solution passe par un retour à une inclusivité avec l'ensemble de la population et les pays voisins quant à la recherche commune de l'éradication des mercenaires-terroristes-djihadistes. A défaut de retrouver les chemins de la diplomatie, les efforts des Etats composant l'A.E.S. (Alliance des Etats du Sahel) pour graduellement atteindre leur objectif commun de « *sauver* » leur peuple de l'impérialisme par une souveraineté retrouvée, pourraient être compromis. En effet, en termes de sécurité, ce sont les renseignements et le financement qui constituent le nerf de la « *guerre* ». Sans le soutien d'une grande puissance s'opposant aux visées impérialistes des pays de l'OTAN sur les matières premières africaines, les pays de l'A.E.S. pourraient subir de graves défaillances notamment en matière de :

- sécurité des données et du renseignement avec Starlink qui sert en définitive à contourner les écoutes et à coordonner des attaques contre les Peuples de l'A.E.S. et donc contre les militaires de cette nouvelle sous-région en Afrique occidentale ;
- souveraineté numérique avec une absence ou un trop faible contrôle sur les flux de données satellitaires. Cela constitue un véritable défi pour les régulateurs locaux, surtout si en face les pays dits « *amis* » comme la Russie ou des BRICS+ monnayent clairement aussi leur soutien militaire ou en financement comme une alternative crédible.

Au total, on assiste plus à une perte d'opportunité positive car dans les zones rurales ou enclavées, Starlink aurait dû servir à diffuser le savoir, promouvoir l'éducation, la santé, ou les projets industriels, si, et seulement si, un cadre réglementaire robuste, contraignant et opérationnel est mis en place et que la corruption ne bénéficie pas d'impunités diverses. Or sur le terrain, il est difficile de contrôler les flux informels et surtout la décision de « *vente* » des kits Starlink au plus « *offrant* » ...

29. RELATIONS AMBIGUËS ET OPPORTUNISTES ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LE MALI : BELLIGÉRANCE D'INFLUENCE, CAPTATION D'INFLUENCE, COERCITION TECHNOLOGIQUE ET NEUTRALISATION DE LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

Lorsqu'on apprend que le président américain, Donald Trump, qui n'a jamais mis les pieds en Afrique et ne s'est jamais excusé, d'avoir traité l'Afrique de « *pays de merde*⁹⁵ » au cours de son premier mandat, instruit l'ensemble de sa diplomatie officielle et parallèle de se positionner « *discrètement* » en Afrique, il y a lieu de s'étonner. Cela se fait par le biais de la « *recette magique* » de la raison du plus fort. On est loin du « *deal* » ou des négociations avec les dirigeants africains. Il ne s'agit pour eux que d'injonctions et de menaces et d'un système d'instrumentalisation subtile qui met en avant les pays arabes du Golfe⁹⁶, ces derniers étant d'ailleurs en concurrence sur le terrain pour des raisons idéologiques, d'accès aux matières premières et d'enjeux de puissance.

Les Émirats Arabes Unis, le Qatar et l'Arabie saoudite voient l'Afrique comme un espace stratégique pour renforcer leur sécurité, leur économie et leur stature mondiale. Leur présence apporte investissements et infrastructures, mais expose les États africains à des risques de dépendance et d'ingérences politiques et religieuses. La compétition entre ces puissances, notamment au Sahel en général, au Soudan en particulier et dans la Corne de l'Afrique, accentue les tensions régionales. L'implication des pays du Golfe en Afrique devrait s'intensifier, souvent avec le consentement des dirigeants africains qui oublient souvent les contreparties qui en résultent, et sont souvent contradictoires avec leur désir de souveraineté. Les États arabes du Golfe ont toujours pour le moment envisagé l'Afrique comme une « *arrière-cour* » stratégique à contrôler avec l'argent afin d'en profiter pour accéder aux matières premières non transformées devenues indispensables pour organiser leur propre souveraineté envers les États-Unis et préparer leur futur sans la manne des hydrocarbures.

Il ne s'agit nullement d'une stratégie de décarbonisation, mais plutôt une tactique pour être utile aux États-Unis tout en défendant leur propre intérêt en Afrique. Certains vont jusqu'à penser que les États-Unis auraient supprimé leur « *aide* » en Afrique pour mieux faciliter la montée en puissance des pays du Golfe en Afrique. Beaucoup de dirigeants africains ont été pris à ce piège avec une dépendance grandissante envers les pays du

Golfe. L'Afrique se caractérise par une dépendance croissante aux financements du Golfe, avec plus de 53 milliards de dollars américains (\$EU) d'investissements annoncés en 2024 et une part significative de la dette africaine liée aux pays du Conseil de Coopération du Golfe (GCC en anglais⁹⁷). S'il est vrai que l'exposition réelle du Mali est limitée et malgré l'absence de transparence dans la mise à disposition des comptes publics maliens, il est possible d'estimer à près de 1 milliard \$EU⁹⁸ cumulés vis-à-vis des Émirats, de l'Arabie saoudite et du Qatar.

Autrement dit, la diplomatie américaine après avoir supprimé la plupart des aides et autres avantages commerciaux ou douaniers dont bénéficiaient certains pays africains, a choisi la belligérance comme mode opératoire. Une belligérance d'influence et par instrumentalisation, mais aussi un positionnement ambivalent avec les mercenaires-terroristes-djihadistes dès lors qu'il s'agit de défendre les intérêts américains en Afrique et de contrer la montée inexorable de la Russie et de la Chine en Afrique.

Côté africain, il y a au moins trois groupes :

- ceux parmi les chefs d'Etat africains qui se sont alignés à plat ventre ;
- ceux qui tentent de négocier et enfin, ceux qui ont compris le manège ; et
- ceux qui ont choisi de résister en défendant, avec leur Peuple, leur souveraineté et la préservation de l'intégrité de leur territoire et de leur richesse du sous-sol, du sol et du hors-sol.

C'est ainsi que le journal *Washington Post* a révélé que « Marco Rubio, le chef de la diplomatie américaine, a donné pour mission à ses équipes de tout faire pour faciliter l'adoption à l'international de Starlink » du milliardaire Elon Musk afin de « contrer la mainmise technologique chinoise sur le continent ». Les pressions sont suivies de menaces plus directes avec les pays considérés par les Etats-Unis comme vulnérables comme la Gambie. C'est ainsi que le média d'investigation *ProPublica* a aussi révélé que face aux « réticences du ministre [gambien] à offrir une procédure d'accréditation accélérée à Starlink », l'ambassadrice des États-Unis en poste et dépendant directement du Président Trump, a clairement menacé de supprimer des financements si les réticences gambiennes à exiger que Starlink respecte les conditions de régulation des télécommunications et satellites de Gambie devaient se poursuivre.

Cela pourrait se traduire par « des conséquences sur un projet de développement des infrastructures en Gambie soutenu par les États-Unis à hauteur de 25 millions de dollars⁹⁹ ».

Or, le fait de soumettre l'obtention d'une aide américaine à l'obligation de l'acceptation sans conditions du système satellitaire et internet d'Elon Musk, ce sans respect de la législation nationale des pays, relève au mieux du chantage, au pire de la corruption.

Mais cette pratique relève de la « coercition technologique » qui s'apparente à une forme de pression où l'accès sans concurrence à une ressource africaine ou à une aide américaine est conditionnée à l'adoption d'une solution technologique « propriétaire », souvent sans débat démocratique ni respect des cadres juridiques nationaux. Il s'agit clairement, non plus de négociation ou de « deal », mais bien d'une ingérence stratégique¹⁰⁰ puisque l'acteur extérieur disposant de la capacité d'influence et de nuisance impose ses choix en contournant la souveraineté nationale. Cette conditionnalité abusive est un abus de droit et constitue une tromperie dolosive dans les relations internationales, surtout que l'aide liée -souvent d'ailleurs des prêts à rembourser-, est dotée d'exigences disproportionnées ou de conditionnalités non négociées et non négociables.

Mais l'objectif recherché repose sur la belligérance d'influence et se caractérise par la captation d'influence, c'est-à-dire une véritable tentative de verrouiller l'espace territorial, géopolitique, géoéconomique et technologique par des moyens non transparents, ou non contrôlables par le Gouvernement qui a pourtant été forcé de donner, partiellement ou totalement son approbation, le tout sous contrainte.

La coercition technologique qui a pour objet, sous des apparences « marketing » de faciliter l'accès à l'internet dans les zones rurales et reculées du Mali, a en fait, miné la souveraineté numérique, en forçant l'adoption de systèmes étrangers comme le Starlink, le tout sans aucun débat national, encore moins de contrôle sur les données récupérées par les actionnaires de Starlink. Ne s'agit-il pas là, tout simplement, de la version numérique ou digitalisée de la post-colonisation ? Ce d'autant que le système permet de court-circuiter les législations locales, en imposant des standards ou des opérateurs sans homologation. Au-delà de la diplomatie

d'influence, il s'agit d'une forme contemporaine de domination non-douce, à la croisée de la technologie, de la géopolitique, de l'économie et conduit, en fait, à la recolonisation des outils de souveraineté africaine. Après l'avoir interdit et sous pression américaine, le Gouvernement malien a été « *gentiment* » conduit à autoriser à nouveau le Starlink, mais a insisté sur un cadre réglementaire dont se joue le système Starlink. La réalité sur le terrain est que cela risque de générer une situation de guérilla permanente entre le JNIM et l'Etat malien, justifiant pour certains le maintien au pouvoir, pour d'autres, une instabilité permanente qui frapperait de manière aléatoire les populations prises en étau et victimes de l'absence de vérité des urnes.

30. DOUCE INGÉRENCE AMÉRICAINE : ENTRE POSTURE DE CONDAMNATION DIPLOMATIQUE ET PASSE-DROITS INDIRECTS

Dans les pays qui ont finalement accordé la licence à Starlink comme la République démocratique du Congo, le Tchad, le Niger par exemple, il a été constaté que Starlink opérait déjà sur ces territoires sans y avoir été autorisé¹⁰¹, ce qui était contraire à la loi. Qui pourrait oser faire une telle chose dans les États-Unis de Donald Trump sans être condamné ou déporté ? Or Donald Trump ne voit pas de « *corrélation* » entre son ingérence et la promotion factuelle des intérêts de l'entrepreneur milliardaire américain qu'est Elon Musk. Les discussions qui ont lieu suite à ce viol des législations nationales africaines finissent pas des « *acceptations* » avec ou sans conditions de la part du pays disposant d'une capacité d'influence et de nuisance faible.

Or, il est maintenant documenté que Starlink, accepté sous pression des États-Unis par les États africains, était déjà opérationnel sur le terrain par des voies de contrebande. Ce qui fait dire que Starlink est devenu « *l'outil de communication préféré des terroristes du Sahel*¹⁰² », sans que cela ne pose de problème aux dirigeants des pays occidentaux et du Golfe persique.

Au Nigéria voisin, l'armée nigériane en lutte contre les mercenaires-terroristes Boko Haram a pu prouver que ce groupe utilise le système Starlink pour communiquer avec le reste du monde, ce depuis leur repaire dans la forêt de Sambisa. Parmi les matériels confisqués lors des opérations de contre-terrorisme dites « *Hadin Kai* » dans les États d'Adamawa et de Borno au Nord-Est du Nigeria, il a été retrouvé des téléphones mobiles, des armes et les kits Starlink. Les vidéos et images que ces mercenaires-terroristes-djihadistes utilisent sur les réseaux sociaux, ce depuis 2023. Parmi le matériel confisqué, les preuves existent dorénavant que « *le système de liaisons satellitaires montantes et de routeurs Wi-Fi de Starlink a été largement adopté par les groupes terroristes dans les vastes espaces du Sahel, où les autres infrastructures de communication sont rares*¹⁰³ ». Aussi, selon les experts de l'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, « *l'innovation technologique a toujours fait face à l'exploitation précoce par les intérêts criminels ou les acteurs violents, et Starlink n'est pas une exception*¹⁰⁴ ».

Boko Haram et sa branche État islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP) en concurrence avec le JNIM ont été identifiés comme utilisateurs de kits Starlink pour leurs communications. Ces groupes exploitent Starlink pour améliorer leur coordination, leur propagande et leurs opérations dans des zones reculées, ce qui indirectement facilite leurs activités criminelles, y compris les enlèvements.

Dans les zones contrôlées par ces groupes criminels, Starlink permet des rentrées substantielles d'argent, puisque les mercenaires-terroristes-djihadistes peuvent imposer jusqu'à 140 dollars américains par mois pour qu'un civil puisse utiliser le système, soit environ le double du coût d'un service Starlink autorisé par le Gouvernement du Niger. Comme peu de citoyens disposent d'un compte bancaire dans les zones rurales, il faut bien constater qu'en dehors de toute régulation et de contrôle, il s'agit là d'une forme moderne de « *tributs* » et de « *rackets* », ce qui constitue des revenus illicites¹⁰⁵ liés au faible taux de bancarisation, l'accès limité aux services financiers et la faible inclusion financière. La conséquence directe, outre la dépendance des communications privées du « *bon vouloir* » des groupes mafieux, est une institutionnalisation dans les « *proto-califats* » en formation d'un système de « *blanchiment* » ad aeternam de l'argent sale.

Or, les relations entre les États-Unis et le Mali sont marquées par une double ambiguïté stratégique. La critique de Washington envers les dirigeants militaires du Mali s'accompagne de la promotion forcée de défense de ses intérêts stratégiques, technologiques, en définitive d'espionnage via Starlink, propriété d'Elon Musk.

Depuis le retrait militaire américain et la montée en puissance de la Russie au Mali, les États-Unis ont adopté une posture de condamnation diplomatique, tout en maintenant des canaux d'influence indirects. L'un des plus visibles est Starlink, le réseau satellitaire d'Elon Musk, dont l'implantation au Mali a été d'abord interdite en mars 2024¹⁰⁶, puis réautorisée temporairement en octobre 2024 pour six mois, malgré des soupçons d'usage par des groupes armés.

Le Département d'État américain aurait exercé des pressions sur plusieurs gouvernements africains, dont le Mali, pour faciliter l'adoption de Starlink. Cette stratégie s'inscrit dans une guerre d'influence technologique contre la Chine, tout en offrant aux États-Unis une présence numérique facilitant un espionnage explicite dans des zones reculées.

Le gouvernement malien, bien qu'hostile aux ingérences occidentales, semble opportuniste dans sa gestion de Starlink, cherchant à améliorer la connectivité nationale tout en gardant un contrôle réglementaire strict. Cette relation illustre une coopération tactique sans alignement politique, où chaque partie cherche à maximiser ses intérêts sans engagement durable.

En somme, les États-Unis et Elon Musk maintiennent une présence technologique et d'ingérence au Mali, malgré les tensions diplomatiques, tandis que le Gouvernement malien exploite cette ouverture pour renforcer sa souveraineté numérique, dans un contexte de reconfiguration géopolitique sahélienne. Mais c'est sans compter sur une diffusion en amont de kits Starlink par les voies de la contrebande.

Aussi, la douce ingérence américaine au Mali, et en Afrique en général, se présente comme une posture de condamnations diplomatiques assorties de passe-droits indirects promus par les entreprises multinationales américaines. Au-delà du sabotage de la souveraineté en émergence, il est plus question de condamner l'approche irresponsable des chefs d'État africains sur le dossier « *Starlink* » où pour la énième fois, les chefs d'État africains sont incapables d'anticiper le jeu américain et plus largement occidental, et surtout de s'organiser collectivement pour avoir une position commune au moins au sein de l'A.E.S., puis plus largement au sein des différentes sous-régions africaines en attendant la position commune africaine¹⁰⁷.

31. COMMENT DONALD TRUMP PEUT ESPÉRER OBTENIR LE NOBEL DE LA PAIX EN CONTRIBUANT A L'ÉLIMINATION DU JNIM ET DE L'ÉTAT ISLAMIQUE EN AFRIQUE ?

Lorsqu'un dirigeant américain menace de bombarder le Nigeria en se basant sur une information partielle et erronée -à savoir que seuls les chrétiens seraient victimes des mercenaires djihadistes-, il feint d'ignorer que l'agilité de ces groupes criminels repose en partie sur des équipements américains, notamment les kits Starlink diffusés par Elon Musk. Plutôt que de recourir à des menaces militaires disproportionnées, une mesure efficace consisterait à :

- soumettre les kits Starlink à des taxes d'exportation ciblées ; et
- les classer comme équipements sensibles relevant des lois anti-terroristes américaines.

Cela permettrait de :

- soutenir les armées africaines au lieu que ce soit les États arabes du Golfe qui soutiennent ces mercenaires-terroristes-djihadistes en payant des montants astronomiques en guise de rançons dans les cas de rapt et kidnappings ;
- limiter l'accès des groupes terroristes (Boko Haram, JNIM, État islamique et autres dérivés) à des moyens de communication haut débit notamment Starlink qui renforcent leurs opérations spectaculaires et déstabilisent les États, à moins qu'il ne s'agisse d'une stratégie planifiée pour obtenir des accès à des ressources des pays qui sont déstabilisés.

Au moins quatre lois américaines peuvent être mobilisées pour soutenir une telle décision de l'État américain. Par exemple :

- La Loi fédérale adoptée par le Congrès en 1977 « *International Emergency Economic Powers Act* » (IEEPA, 50 U.S.C. §§ 1701-1707) permet au Président américain de restreindre ou interdire l'exportation de

biens et technologies lorsqu'elles menacent la sécurité nationale ou la politique étrangère. Il suffirait de placer les kits Starlink sous contrôle en tant que technologies à risque d'usage terroriste, puisque c'est ce qui se passe au Mali, au Nigeria et ailleurs.

- La Loi fédérale adoptée en 2018 « *Export Control Reform Act* » (ECRA, 50 U.S.C. §§ 4801-4852) qui octroie au Département du Commerce (Bureau of Industry and Security) le pouvoir de contrôler l'exportation de technologies sensibles. A ce titre, il suffirait que les kits et terminaux Starlink soient ajoutés à la liste dite « *Commerce Control List (CCL)* » comme équipements soumis à licence spéciale pour éviter leur détournement par des groupes armés.
- La Loi fédérale adoptée par le Congrès en octobre 2001 « *Usa Patriot Act* » (2001, Section 805) criminalise la fourniture de « *matériel support* » à des organisations terroristes. Comme ces kits Starlink sont utilisés par Boko Haram ou le JNIM, leur exportation non contrôlée pourrait être assimilée à un soutien matériel indirect.
- La Loi fédérale adoptée en 1976 « *Arms Export Control Act* » (AECA, 22 U.S.C. § 2751 et seq.) permet de classer des équipements comme Starlink qui peuvent avoir un double usage civil et militaire comme des « *munitions* » ou « *articles de défense* » si leur usage est jugé stratégique. Il faudrait simplement « *reclassifier* » les équipements Starlink pour permettre de l'inscrire sous le régime de contrôle similaire aux armes de communication militaire.

En pratique, Si Donald Trump avait la volonté et une meilleure compréhension des enjeux, il pourrait influencer la position des États-Unis en utilisant tous ces textes juridiques américains mentionnés plus haut pour contrôler et éventuellement restreindre l'exportation des kits Starlink vers l'Afrique. Il suffirait alors de considérer tout ou partie des équipements Starlink comme des équipements à haut risque de détournement terroriste. Cela serait plus efficace pour soutenir les armées africaines que des menaces militaires, et alignerait la coalition anti-EI sur une stratégie de contrôle technologique plutôt que de simples velléités d'interventions armées au Nigeria par exemple.

Mais pourquoi Donald Trump ne veut pas, ou ne peut pas, utiliser ces textes pour stopper le JNIM au Mali, L'Etat islamique au Nigeria ou au Soudan par exemple, au lieu de menacer de faire des interventions militaires au Nigeria ? Il serait plus crédible et la coalition anti-Etat Islamique trouverait plus de soutiens parmi les dirigeants et les peuples africains. Est-ce un manque de volonté ou une simple incompréhension des enjeux, ou encore un besoin de ne pas « *gêner la liberté d'exporter* » ?

La vérité est que Donald Trump peut juridiquement utiliser ces lois pour limiter l'accès des groupes terroristes aux kits Starlink. Mais il ne le fait pas pour au moins trois raisons principales :

- un manque de volonté politique car il ciblerait une entreprise américaine, un lobby et soutien financier puissant de sa propre campagne électorale et préfère faire des annonces militaires plus visibles plutôt que de classer les kits Starlink comme équipements sensibles et limiter leur exportation vers l'Afrique. Formater pour ne donner aucune limite à la liberté d'entreprendre, Donald Trump ne peut restreindre l'exportation de Starlink, ce qui serait considéré aux Etats-Unis comme une intervention de l'Etat et donc une attaque directe contre l'entreprise américaine (SpaceX/Elon Musk), ce qui est plus que politiquement sensible et pourrait entraîner d'autres entreprises du même acabit à lui retirer leur soutien.
- une incompréhension stratégique à géométrie variable puisqu'il semble sous-estimer le rôle des technologies civiles dans la capacité opérationnelle des mercenaires-terroristes-djihadistes en Afrique, et semble en faire une fixation pour l'accès à l'énergie atomique pour des usages civils en Iran ;
- un biais conceptuel qui fonde le « *Trumpisme* » à savoir le fait de privilégier des messages forts et immédiats (bombardements, interventions, menaces envers des Etats) pour son « *protexpansionnisme*¹⁰⁸ » plutôt que des mesures techniques ou réglementaires respectant le droit international, les droits humains et qui en définitive, sont plus payants, plus visibles pour son électorat,



même si cela n'est pas suivi d'effets sur le terrain, autre que les négociations à huis clos pour accéder aux matières premières stratégiques.

Pourtant, l'Afrique doit trouver des solutions et ne peut pas ne pas résister, même si les pays qui instrumentalisent le JNIM et l'Etat Islamique en Afrique sont devenus une partie du problème, au lieu de s'organiser pour être une partie de la solution du problème. Pourtant, Donald Trump aurait toutes les chances d'obtenir le prochain *Nobel de la paix* en contribuant à l'élimination du JNIM et de l'Etat Islamique en Afrique.

32. COMMANDEMENT CENTRALISÉ ET DECENTRALISÉ : STRATÉGIE DE RESTAURATION DE L'AUTORITÉ ET DE LA SOUVERAINETÉ DU MALI

Le Mali est totalement dépendant des importations terrestres de carburant. De fait, le pays s'est fait surprendre par l'instrumentalisation des mercenaires-terroristes-djihadistes qui semblaient avoir accepté une sorte de statu quo. Or, l'embargo que certains voulaient faire subir au Mali par l'intermédiaire des groupes terroristes se révèle improductif. Si au départ, il était question de développer une psychose de la peur en organisant de manière concomitante l'amplification d'un chaos et blocus des circuits d'approvisionnement maliens tout en laissant les mercenaires-terroristes/djihadistes bloquer les convois, menacer les chauffeurs de camion-citerne, brûler les camions-citernes, piller l'essence et créer des files d'attente interminables tout en bénéficiant de réserves cachées de citernes d'essence enfouies ou cachées sur le territoire malien afin de faciliter l'approvisionnement des déstabilisateurs, le résultat final suite à la contre-attaque réussie, est que la peur a changé de camp.

Cette situation, loin d'être une pénurie conjoncturelle, a été utilisée comme une arme de guerre contre les civils, paralysant Bamako et les services vitaux, avec comme objectif d'amener le Peuple et certains militaires non loyaux à lâcher le pouvoir central.

Malgré des vidéos choquantes et des alertes sécuritaires, les chancelleries occidentales restèrent silencieuses face aux exactions du JNIM, préférant critiquer la transition politique malienne et annoncer le départ précipité de leurs ressortissants, certains considérés comme des agents infiltrés.

Or, de nombreux occidentaux vivant au Mali sont des binationaux et ne souhaitent pas partir pour se retrouver sans rien ou avec le minimum vital accordé aux chômeurs.

Il faut donc reconnaître que cet épisode d'agressions extérieures sur le sol malien par des mercenaires ont renforcé la résilience du Peuple malien, qui a reçu d'ailleurs le soutien des pays de l'Alliance des États du Sahel. Les Maliennes et Maliens ont choisi de soutenir leur pouvoir politique et ont résisté avec courage et dignité aux envahisseurs et aux déstabilisateurs, ce dans un contexte de violence et d'asphyxie économique. L'absence de soutiens clairs de l'Union africaine, de la CEDEAO, des nombreux pays voisins ou Africains pose le problème de la vassalité de certains dirigeants africains en Afrique. Le soutien de la Guinée doit être mentionné et mis en exergue.

C'est donc malgré tout, avec l'appui de la Russie qui a permis de brouiller le signal des kits de contrebande Starlink et améliorer le renseignement malien tout en démobilisant une partie des mercenaires-terroristes-djihadistes que les FAMA ont, entre autres, pu reprendre le dessus. La fourniture en urgence de carburant via la Guinée et la protection autant des militaires guinéens que ceux du Mali pour accompagner les camion-citerne ont permis de réapprovisionner d'abord la capitale Bamako et petit-à-petit, les autres villes et zones rurales. Aussi, c'est bien la clairvoyance anticipative ainsi que la détermination de défendre la souveraineté territoriale, énergétique, économique et politique du Mali d'Assimi Goïta, Président de la Transition, Général d'Armée et Chef de l'État de la République du Mali et son équipe qu'« *un convoi de 1 233 citernes a pu enfin entrer à Bamako ce matin [5 novembre 2025], escorté par les FAMA (Forces Armées Maliennes)* »¹⁰⁹. Ce fut le début d'un nouveau chapitre pour contrôler la flambée des prix à la consommation et mettre rapidement fin au calvaire orchestré de l'étranger sur ce pays.

À l'instar de l'exemple du Président russe, Vladimir Poutine, certains responsables maliens¹¹⁰ considèrent que « *le retour de l'État - fort, stratège, et affranchi des influences occidentales- est une condition nécessaire pour sortir les pays africains de l'instabilité chronique* ». Cette approche appliquée dans un contexte où le pouvoir d'achat des

populations ne s'améliore pas et dans lequel le jeu démocratique et la vérité des urnes sont neutralisés, peut conduire à des dérives et au retour d'une pensée unique, voire d'un parti unique.

Toutefois, dans le cadre d'une urgence pour déloger les mercenaires-terroristes-djihadistes, cette vision s'est révélée efficace. Mais sur le long-terme, elle pourrait générer des crises futures au plan économique et social, une fois la déstabilisation des mercenaires-terroristes-djihadistes éradiquée.

Aussi, la réalité sur le terrain démontre que l'approche du gouvernement malien a été fondée sur un commandement centralisé et unifié sans interférence et ingérence étrangère. L'objectif principal est de restaurer l'autorité étatique pour contrer efficacement les mercenaires, terroristes et djihadistes financés et manipulés de l'extérieur.

Comme le carburant est devenu une arme stratégique pour le JNIM, le blocage des axes routiers et les attaques des convois de camions citernes étaient la règle. Mais les Forces armées maliennes (FAMa) ont lancé des frappes aériennes ciblées début novembre pour sécuriser les corridors d'approvisionnement, notamment sur l'axe Kadiana–Bougouni, mais aussi à Donièna, Kouen et Bessina, zones clés pour les convois en provenance de Côte d'Ivoire et de Guinée¹¹¹.

Au 12 novembre 2025, le Mali avait commencé à débloquent la pression sécuritaire et logistique en menant des frappes aériennes pour protéger les convois de carburant, en neutralisant plusieurs groupes armés privés par ailleurs de leurs propres réserves de carburant, ce qui a permis aux FAMa de reprendre le contrôle de certains tronçons et artères logistiques principaux.

Les FAMa ont bénéficié du soutien des forces russes *AfricaCorps* considérées comme des « amis du Mali », notamment par le brouillage du système Starlink avec la perturbation des communications des groupes djihadistes et mercenaires opérant dans le centre et le nord du Mali. Les forces russes ont été perçues comme partie intégrante de la sécurisation des convois et la formation tactique des FAMa¹¹².

Aussi, la stratégie globale repose sur des avantages clés et une justification géopolitique propre qui permettent au commandement centralisé et unifié d'offrir au moins cinq (5) avantages :

- 32.1 l'unité stratégique alliée à une rapidité décisionnelle d'actions a permis de coordonner les opérations militaires sans ingérence extérieure, sans fragmentation ni lenteur bureaucratique et réduit les interférences politiques tout en optimisant les réponses aux menaces asymétriques des forces de déstabilisation soutenues de l'extérieur en matériel et en financement ;
- 32.2 le contrôle du territoire et la sécurisation des axes logistiques tout en brouillant la coordination satellitaire avec les kits Starlink utilisés en contrebande et illégalement par les déstabilisateurs a facilité le déploiement des FAMa sur les points névralgiques (routes, frontières, zones minières), la destruction des stocks de carburants cachés des terroristes, tout en réduisant l'impact des barrages illégaux (check-points fantômes) et des embuscades sur les convois vitaux (carburant, médicaments, alimentation, etc.) ;
- 32.3 la neutralisation des influences étrangères a été possible tant au plan diplomatique, militaire, grâce à l'appui de la Russie, du Niger, du Burkina-Faso et de la Guinée. Ce qui signifie que ceux des États qui ont choisi de ne pas aider le Mali ont opté pour un silence coupable quand ils ne sont pas eux-mêmes, un acteur indirect de la déstabilisation et en filigrane de la volonté d'anéantissement de la lutte pour la souveraineté du Peuple malien. C'est d'ailleurs cette situation inédite qui a permis aux autorités maliennes¹¹³ de mieux choisir ses « vrais » partenaires étrangers au nombre desquels la Russie et la Turquie¹¹⁴, ce tout en respectant les choix et intérêts stratégiques du Mali ;
- 32.4 la mobilisation nationale doublée d'une résilience et une cohésion populaire a permis une prise de conscience nationale mettant hors-jeu les différences ethniques, religieuses pour une unité nationale retrouvée pour défendre l'indépendance du Mali, ce en renforçant le sentiment d'unanimité contre les mercenaires-terroristes-djihadistes face à une menace perçue comme exogène, systémique et instrumentalisée. C'est d'ailleurs cela qui a favorisé l'adhésion des populations aux efforts de défense et de résilience, avec des civils qui préféraient offrir leur carburant rationné aux soldats qui se battaient sur le front pour leur souveraineté collective ; et enfin

32.5 la reconstitution institutionnelle sur des bases souveraines qui devraient permettre une refondation en profondeur de l'État autour de priorités maliennes (sécurité, justice, développement) sans dépendance à l'égard d'agendas extérieurs. Cela devrait remettre au goût du jour les conditions d'une transition vers un État fonctionnel au service des populations et poser en filigrane le rôle d'une représentation plus élargie des acteurs à la construction d'un Mali nouveau.

33. COALITION INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ÉTAT ISLAMIQUE : QUELLE VOLONTÉ POUR LUTTER CONTRE DES MERCENAIRES-TERRORISTES-DJIHADISTES INSTRUMENTALISÉS ?

La Coalition mondiale contre Daesh/ISIS compte aujourd'hui 90 membres (États et organisations internationales).

Le Mali, à la différence du Burkina-Faso et du Niger, ne fait pas partie de la liste officielle des pays africains membres de la coalition mondiale contre Daech (Etat Islamique). Les pays suivants sont membres : Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Guinée, Kenya, Libye, Mauritanie, Maroc, Niger, Nigeria, Somalie, Tchad, Togo et Tunisie¹¹⁵. Est-ce que toute cette déstabilisation aurait pour objectif d'imposer au Mali de rejoindre la Coalition « occidentale » et moins mondiale contre l'Etat islamique ? Quelles pourraient être les raisons pour lesquelles le Mali refuse de faire partie d'une coalition où les obligations pour les Africains sont plus importantes que les avantages à en retirer ? Les réponses étant multiples et diverses, il est plus sage d'aller chercher des éléments de réponses dans :

- l'origine et l'évolution des deux grandes organisations jihadistes Al-Qaïda et l'Etat islamique ; ainsi que
- le rôle ambigu de ladite « communauté » internationale.

Ainsi, il est possible de replacer la déstabilisation du Mali dans un contexte élargi de guerre froide entre une multiplicité de grandes puissances en compétition dans un monde multipolaire.

Rappelons tout de même que la *Coalition mondiale contre Daech*, bien que d'une efficacité mitigée en Irak et en Syrie, montre des limites en Afrique face à des groupes comme le JNIM (lié à Al-Qaïda) et l'EIGS (État islamique au Grand Sahara), qui exploitent les failles locales et l'absence de coordination régionale.

La pénétration de l'Etat islamique en Afrique semble avoir obéi à une double volonté :

- Celle de fuir les espaces où les contrôles et la sécurisation territoriale limitaient les actions de l'EI, à ce titre, il fallait se replier sur les territoires considérés comme des passoires sécuritaires aux frontières et où la corruption permettait de faire passer les armes, et la pauvreté de recruter localement ; et
- Celle d'instrumentaliser la violence et détourner vers les cibles potentielles en Occident ou dans les pays asiatiques et du golfe persique, vers des régions africaines où un contrôle des ressources du sous-sol, du sol et du hors sol permettaient aussi de s'enrichir rapidement. C'est cette mutation graduelle qui a conduit des groupes armés mafieux, ou endoctrinés sur des « valeurs détournées de l'Islam », de se convertir en mercenaires-terroristes et djihadistes, permettant au passage l'amalgame avec le terrorisme dit « islamique ». Or, le point commun de ce déménagement vers l'Afrique repose sur l'instrumentalisation tant des agents de ces groupes armés que de la doctrine qu'ils prônent. Dans un monde multipolaire où chaque puissance émergente peut, sur un terrain particulier, défier la toute puissance américaine, il est de bon ton pour conserver sa suprématie, d'organiser des coalitions avec plus d'obligations que de droits. C'est donc dans cette perspective qu'il faut comprendre les limites de la coalition occidentale dite mondiale contre l'Etat islamique, ce au même titre que la guerre mondiale qui n'a été en fait qu'une guerre occidentale entre Occidentaux.

Les limites de la *Coalition mondiale contre Daech (EI)* en Afrique tiennent dans les sept points suivants mis en exergue :

- la Coalition mondiale contre l'EI s'est concentrée sur l'Asie et le Moyen-Orient, négligeant dans sa stratégie au départ l'Afrique, et n'a pas compris, ni maîtrisé l'expansion rapide des groupes djihadistes,

au point de ne pas saisir que le mercenariat ne peut se faire au profit uniquement de l'Occident dans un monde multipolaire ;

- la présence croissante de l'Etat islamique en Afrique se résume à des filiales actives dans la corne Est de l'Afrique, au Sahel, au Nigeria, en RDC et au Mozambique ;
- la faible coordination militaire continentale et régionale des dirigeants africains, et par ricochet des armées africaines sous commandement unique qui manquent de moyens, de formation et de partage de renseignement, et doivent souvent poser leurs interventions à partir de financements étrangers ;
- la Coalition a fourni peu de soutien logistique aux armées africaines, et a mené très peu de déploiements directs ou d'appuis aériens en Afrique, contrairement à l'Irak ou la Syrie, ou même en Afghanistan avec les Talibans qui ont opposé une farouche résistance ;
- la Coalition a mis du temps pour comprendre que le JNIM et l'EIGS se sont appuyés et continuent de le faire, sur des réseaux communautaires, des trafics, et sur la corruption de dirigeants africains et le contrôle des populations faibles des zones rurales où l'Etat est défaillant ; Cela a permis une certaine « stabilisation » des forces, surtout au niveau des renseignements et généré une résilience locale des groupes armés qui œuvraient contre les armées nationales ;
- la Coalition avec des efforts diplomatiques pourrait avoir démarré réellement avec les réunions de Marrakech en 2022 à l'invitation du Maroc et des États-Unis¹¹⁶, pour repositionner l'Afrique au cœur de la stratégie antiterroriste et jouer le jeu atlantiste ; et enfin
- la prise de conscience de l'incapacité de la Coalition à faire le service après-vente avec les défis que constituent la stabilisation post-conflit et post-ingérence. En effet, le fait de « libérer » une zone d'un dictateur comme en Irak, Syrie, Libye pour ne prendre que ces exemples -l'Afghanistan étant le contre-exemple parfait-, ne suffit pas. Il faut un Etat « nouveau » qui puisse retrouver les bases d'une gouvernance saine, des services publics qui fonctionnent pour tous, et surtout un développement inclusif donc les fondements doivent reposer sur la vérité des urnes et non sur la défense des intérêts étrangers, de plus en plus limités à une obligation de fournir des matières premières stratégiques sous contraintes.

Les résultats de la Coalition mondiale contre DAESH demeurent globalement mitigés. Les véritables boucs-émissaires demeurent les populations laissées-pour-compte et qui ne peuvent pas véritablement s'organiser pour combattre le fléau de la violence et du terrorisme. Les populations africaines sont donc bien des victimes directes et collatérales. C'est cela qui a fait dire à Bakary Sambé, « le Directeur du Timbuktu Institute reste convaincu que « la coopération sécuritaire n'a pas jusqu'ici permis de lutter efficacement contre le terrorisme en gérant les urgences sécuritaires sans négliger la prévention de l'extrémisme violent » en s'attaquant aux causes structurelles, souvent instrumentalisées par les groupes terroristes à la recherche d'ancrage sociopolitique et surtout de ce qu'il appelle les « couveuses locales » ... « Hélas, on semble persister dans une approche traitant les symptômes en négligeant les racines du mal déjà profondes ». Tout ceci conduit à « parasiter l'esprit de sécurité collective¹¹⁷ ». Or, cette force conjointe s'est affranchie de la force africaine qui reste elle-même bien hypothétique, ce « depuis maintenant, trop longtemps » ...

34. MALI THÉÂTRE MAJEUR DE LA CONFRONTATION ENTRE LE JNIM (AL QAÏDA) ET L'ÉTAT ISLAMIQUE AU GRAND SAHARA (EIGS)

L'État islamique (ISIS/Daesh), dirigé dès 2010 par Abou Bakr al-Baghdadi, a proclamé immédiatement un califat en 2014 et s'est concentré sur la conquête territoriale en Irak et en Syrie. À l'inverse, la différence majeure est que Al-Qaïda, fondée par Oussama ben Laden à la fin des années 1980, voyait le califat comme un objectif à long terme et utilisait surtout des réseaux transnationaux pour frapper l'Occident.

En parallèle, Al-Qaïda naît en 1987-1988 avec Oussama Ben Laden et Abdallah Azzam, dans la guerre contre l'URSS en Afghanistan. Or, Oussama Ben Laden s'est plutôt opposé à la monarchie saoudienne après la guerre du Golfe (1990-1991), lorsque Riyad a accepté la présence de troupes américaines sur son sol. Ses critiques virulentes contre la famille royale et son activisme islamiste ont conduit à son exil au Soudan en 1991 où il a

vécu entre 1991–1996 sous la protection du régime islamiste d'Omar el-Béchir et de Hassan al-Tourabi. Sa déchéance de sa nationalité saoudienne est intervenue en 1994, avec l'appui tacite des États-Unis qui soutenaient la monarchie saoudienne contre ses opposants. Il a utilisé le pays comme base pour développer Al-Qaïda. Ce n'est qu'en 1996, sous pression internationale principalement des États-Unis et de l'Arabie saoudite que le Soudan expulse Ben Laden. Il se réfugie alors en Afghanistan, où il consolide Al-Qaïda et prépare les attentats majeurs contre les ambassades américaines en 1998, USS Cole en 2000, puis le 11 septembre 2001 aux États-Unis.

Pourtant, Al-Qaïda a bénéficié du soutien indirect des États-Unis via le Pakistan et l'Arabie Saoudite, avant la rupture en 1996. L'instrumentalisation n'est pas qu'au Sahel mais a commencé via le jeu trouble dit « diplomatique » que permet l'instrumentalisation. C'est donc depuis le Soudan que Ben Laden a rejoint les Talibans en Afghanistan, créant une base pérenne. Le schisme avec Washington culmine avec les attentats du 11 septembre 2001. L'État islamique (EI) est issu d'Al-Qaïda en Irak, radicalisé après l'invasion américaine de 2003. Les dissensions internes, elles-mêmes instrumentalisées sont légion. C'est ainsi qu'en 2014, Abou Bakr al-Baghdadi proclame le califat, rompant avec Al-Qaïda jugée trop prudente. Mais il y avait déjà une stratégie différente. Al-Qaïda privilégiait une stratégie décentralisée : AQMI au Maghreb, JNIM au Sahel, Al-Shabaab en Somalie.

Déjà, l'État islamique avait opté pour une approche colonisatrice du territoire, avec des provinces (*Wilayat*) comme l'État Islamique au Grand Sahara, en Afrique de l'Ouest (Boko Haram), au Mozambique, avec une logique d'occupation violente et unilatérale du territoire. Les déstabilisations qui s'en suivaient profitaient aussi à ceux qui instrumentalisaient ces groupes armés.

Sur le terrain, les deux groupes de terroristes violents s'affrontaient déjà, notamment au Mali et au Nigeria, bien qu'ils semblaient partager la « même » idéologie salafiste jihadiste.

Il faut donc bien constater que la Coalition mondiale contre Daech a été créée en 2014 par les États-Unis, regroupant plus de 80 pays, avec des activités principalement en Irak, Syrie et Afrique. Elle n'a donc pas été créée contre Al-Qaïda. Les États-Unis ont instrumentalisé Al-Qaïda surtout dans les années 1980 en soutenant les moudjahidines afghans (dont Zarqaoui et Ben Laden) qui ont bénéficié du soutien américain contre l'Union soviétique.

Après 2001, Al-Qaïda est devenu l'ennemi principal, mais les États-Unis avaient opté pour des « opérations spéciales » et ciblées notamment en Afghanistan en utilisant déjà des drones et des forces spéciales. La nécessité d'utiliser une coalition globale ne s'est pas fait sentir.

La Coalition mondiale contre Daech (2014) n'a pas été créée contre Al-Qaïda car :

- Al-Qaïda était un réseau clandestin, traité par la « War on Terror » et des opérations ciblées¹¹⁸ ;
- l'État islamique (Daech/ISIS) était un proto-État territorial, nécessitant une coalition militaire internationale ; L'EI représentait une menace systémique puisqu'il s'appropriait des territoires, des ressources, faisait de la propagande mondiale et défiait la grande puissance américaine qui a opté pour une coalition, une forme de réponse multilatérale dont les membres sont « choisis » ;
- l'idée d'« instrumentalisation » d'Al-Qaïda par les États-Unis est réelle surtout dans les années 1980, où les États-Unis ont toléré et/ vraisemblablement soutenu indirectement des réseaux jihadistes contre l'Union soviétique (URSS), mais la Coalition de 2014 répondait à une menace différente et plus visible.

On peut évaluer, avec des statistiques qui valent ce qu'elles valent que :

- l'État islamique (EI/Daech/ISIS) disposerait aujourd'hui d'environ 5 000 à 15 000 combattants actifs¹¹⁹, surtout dans le noyau dur d'Irak - Syrie, plus plusieurs milliers dans ses filiales en Afrique (Nigeria, Sahel, Mozambique, etc. et en Afghanistan, voire au Pakistan, etc.).
- Al-Qaïda a un réseau plus diffus mais disposerait d'environ 20 000 à 30 000 combattants¹²⁰ répartis dans ses « franchises » notamment AQAP au Yémen, AQMI/JNIM au Sahel, Al-Shabaab en Somalie, etc.).

Au Mali, le JNIM et l'Etat islamique au Grand Sahara compteraient ensemble plusieurs milliers de combattants actifs, avec une intensification des attaques et enlèvements depuis 2025. En réaction, l'Etat islamique de Boko

Haram s'est réveillé au Nigéria avec des actes barbares et atroces assortis de kidnapping crapuleux. Au Mali, le JNIM (affilié à Al Qaïda) qui poursuit une forme d'expansion vers le sud¹²¹ via la tentative d'asphyxie des voies d'approvisionnements ainsi que l'Etat islamique au Grand Sahara affilié à l'État Islamique qui se présente comme une force concurrente et rivale tentent de contrôler sous forme de colonisation des pans entiers de vastes zones rurales et routes commerciales.

En face, l'Alliance des États du Sahel (A.E.S.) regroupant le Mali, Niger, Burkina Faso n'a pas communiqué sur le nombre exact de ses militaires. La confédération politique et sécuritaire créée en 2023 - 2024 pour coordonner la lutte contre les jihadistes regrouperait au moins 70 millions d'habitants et des armées nationales coalisées d'environ 100 000 soldats nationaux.

Un tableau ci-dessous permet de dresser un récapitulatif approximatif des forces et effectifs estimés des grandes organisations jihadistes et des forces régionales au Sahel.

Etat Islamique, Al-Qaïda et Alliance des Etats du Sahel (AES)
Comparaison et estimations des combattants (2025)¹²²

Organisation/ Alliance	Effectifs estimés	Zones principales d'influence	Mode d'action
État islamique (EI/Daech/ISIS)	5 000 – 15 000 (noyau Irak–Syrie) + plusieurs milliers dans filiales	Irak, Syrie, Sahel (EIGS), Nigeria (EI-WA), Mozambique	Provinces (<i>Wilayat</i>), logique territoriale, attaques spectaculaires
Al-Qaïda (réseau global)	20 000 – 30 000 répartis dans franchises	Yémen (AQAP), Sahel (JNIM), Somalie (Al-Shabaab), Maghreb	Stratégie décentralisée, infiltration zones fragiles, gouvernance parallèle
Mali (JNIM + EIGS)	Plusieurs milliers (chaque groupe)	Nord et centre Mali, zones transfrontalières Niger/Burkina	Contrôle asymétrique, taxation des routes, enlèvements
Alliance des États du Sahel (AES)	≈ 100 000 soldats nationaux (Mali, Niger, Burkina Faso)	Sahel central (71 millions d'habitants)	Coopération militaire et politique contre jihadistes, rupture avec CEDEAO

Source : A partir de Wikipédia (2025). «Military of the Islamic State». Accessed on 20 October 2025. Retrieved from https://en.wikipedia.org/wiki/Military_of_the_Islamic_State ; voir aussi Security Council (2025)¹²³

L'EI au Grand Sahara bien que réduit au Mali demeure actif avec une logique de colonisation territoriale avec l'instauration d'un califat via des filiales africaines. Il n'est pas impossible que les groupes « *indépendantistes* » de l'Azawad aient été dupés par cette approche lors d'alliances circonstancielle avec l'EI.

Al-Qaïda a un réseau plus large, diffus, implanté sur plusieurs continents et privilégie les opérations spectaculaires¹²⁴ avec un proto-califat comme objectif à long-terme. La réalité du terrain est que le Peuple malien est la principale victime.

Le Mali demeure le théâtre majeur de confrontation entre JNIM (Al Qaïda) et État Islamique au Grand Sahara pour des accès à des ressources pour leur propre compte et pour le compte d'autrui. Avec le soutien de la Russie, le Mali et ses partenaires de l'A.E.S., cette alliance politique et militaire, résistent mais demeurent vulnérables face à des groupes violents de mercenaires-terroristes-djihadistes mobiles et enracinés qui travaillent en bandes organisés pour le compte d'autrui.

35. MALI : ALTERNATIVES POUR UNE TRANSITION VERS LA SOUVERAINETÉ AVEC LES BRICS+

Paradoxalement, le Mali n'est pas isolé mais est en train de reconstituer le champ des « *amis* » du Mali afin de transformer la dynamique des BRICS+ en levier de souveraineté, en s'appuyant sur la dédollarisation, les paiements alternatifs et une monnaie régionale hors Franc CFA, tout en consolidant sa stabilité interne.

Il est vrai que le Mali se trouve à un moment de refondation historique stratégique pour le bien de son peuple. Mais la seule réponse militaire face au JNIM et à l'EIGS ne suffit pas à garantir une souveraineté durable, surtout si les périodes de transition se prolongent sans une légitimation validée par la vérité des urnes et donc un choix éclairé et libre du Peuple malien.

En parallèle, les BRICS+ accélèrent leur politique de dédollarisation par l'achat massif d'or et le développement de systèmes de paiement alternatifs en parallèle du système Swift. Cette dynamique ouvre une fenêtre d'opportunité pour Bamako, à condition de stabiliser son environnement interne et de bâtir des partenariats solides avec des amis qui ne feront pas défaillance sur le long terme et assureront un soutien dans la consolidation de la transformation de son potentiel minier, agricole et industriel en des pôles de création d'emplois décents assortis d'un pouvoir d'achat. Le partenariat énergétique et minier avec la Russie et la Chine devrait rapidement permettre des investissements russes dans l'extraction et la transformation de l'uranium, du lithium, et de l'or au Niger, au Mali et au Burkina-Faso.

Les partenariats dans la logistique et le transport doivent permettre de promouvoir le soutien de la Chine avec des corridors logistiques et ferroviaires pour relier le Sahel aux ports guinéens, en lien avec les grands projets d'infrastructure africains et chinois.

L'adhésion ou le partenariat avec les BRICS+ permettrait au Mali d'accéder à des financements hors FMI et Banque mondiale, et de bénéficier de projets d'infrastructure souverains. Le système BRICS Pay, qui contourne SWIFT et le dollar, faciliterait les échanges avec la Chine, la Russie, l'Inde ou l'Iran.

De plus, l'Alliance des États du Sahel (A.E.S.) – Mali, Burkina-Faso, Niger – a lancé en mai 2025 la Banque Confédérale d'Investissement et de Développement (BCID), dotée d'un capital initial de 500 milliards de FCFA, pour financer des projets structurants dans l'énergie, l'agriculture et les infrastructures.

La création d'une monnaie régionale hors Franc CFA, adossée en partie à l'or malien (3^e producteur africain), renforcerait l'indépendance financière et réduirait la dépendance au Trésor français. Les cryptomonnaies et la blockchain, déjà explorées par les BRICS, pourraient servir de vecteur pour des transferts intra-africains et des règlements internationaux sécurisés.

Au-delà de l'économie, le Mali peut accroître sa capacité d'influence en se positionnant comme pivot sahélien dans les BRICS+, offrant un contre-modèle à la violence djihadiste et à la dépendance occidentale. Cette influence alternative passerait par l'accès minier, la diplomatie énergétique et la coopération Sud-Sud.

En définitive, la transition malienne vers la souveraineté doit articuler quatre axes principaux :

- sécurité interne avec une capacité de dissuasion sécuritaire ;
- une réforme monétaire régionale ;
- une intégration dans les réseaux BRICS+ notamment sur le plan des affaires, de la logistique, de l'économie et de la réciprocité commerciale et fiscale ;

Cette partie du contrat de refondation permettrait de transformer la résilience militaire en résilience politique et économique, et d'ouvrir une voie africaine inclusive et constructive vers la souveraineté. En faisant reposer les négociations sur des projets concrets qui viseraient à renforcer la souveraineté financière et à diversifier les partenariats internationaux, le Mali et ses alliés de l'A.E.S. et au-delà, pourront s'offrir des alternatives géopolitiques aux influences occidentales, tout en créant une capacité d'influence économique régionale, continentale et africaine dans un monde multipolaire.

36. SOUVERAINETÉ CONFRONTÉE AU PARTENARIAT : LA PALABRE A PERMIS DE TROUVER UNE SOLUTION

Le conflit entre le Mali et la multinationale canadienne Barrick Gold Corporation (Gold) qui exploitait la mine de Loulo-Gounkoto, a pris fin le 24 novembre 2025 par un accord négocié. La base de la résolution repose sur l'abandon des poursuites par Bamako, la libération des employés détenus, et la restitution de la gestion de la mine à Barrick Gold Corporation. C'est un compromis gagnant-gagnant : l'État malien conserve sa participation d'environ 20 %, sécurise des revenus fiscaux et royalties, tandis que Barrick Gold Corporation a été autorisé à reprendre ses opérations suite à l'abandon des poursuites auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) qui est une institution du Groupe de la Banque mondiale, créée par la Convention de Washington de 1965. Sa mission est de fournir un cadre arbitral et de conciliation pour résoudre les litiges entre investisseurs étrangers et États hôtes.

Dans ce cas précis, il ne s'agit pas de victoire militaire contre des mercenaires-terroristes-djihadistes, mais une victoire politico-économique contre un contrat léonin d'exploitation de l'or malien, ce aux dépens du peuple malien.

C'est malgré tout grâce à une détermination de l'Etat malien et une pratique de la palabre africaine intelligente et fondée sur une capacité d'influence et nuisance que les bases de l'accord ont été trouvées. La résultante en six points est :

- respect du nouveau code minier malien ;
- retrait de la demande d'arbitrage international déposée par Barrick Gold Corporation ;
- abandon des charges contre Barrick Gold Corporation et ses employés ;
- libération des responsables maliens de la société détenus depuis septembre 2024.
- restitution des opérations de contrôle de la mine à Barrick Gold Corporation et fin de l'Administration provisoire par l'Etat malien ; et
- reprise des paiements des arriérés et de la dette intérieure aux entreprises maliennes en relation contractuelle avec Barrick Gold Corporation.

Il serait prétentieux de parler de victoire pour l'une ou l'autre partie car il s'agit d'un réajustement de la part de la richesse qui devait revenir à l'Etat malien. En effet, l'Etat malien obtient la garantie de revenus fiscaux et royalties sur la mine, avec environ 20 % dans le capital du complexe Loulo-Gounkoto. Force est de constater que l'Etat malien a imposé au nom de la souveraineté un rapport de force, ce qui a permis à la palabre africaine d'avoir lieu. En effet, cette négociation était impossible au départ du conflit avec la société multinationale et ses actionnaires. Toutefois, la gestion opérationnelle n'a pas été transférée à une équipe de managers maliens mais a été confiée à Barrick Gold Corporation, ce qui limite la souveraineté directe. Nul ne sait comment tout ceci va évoluer. Mais, il faut espérer qu'au fil du temps, une partie importante du management et de l'actionnariat sera rééquilibré au profit des maliennes et maliens.

Il y a malgré tout eu un effet « *terrorisme* » dans ce bras de fer économique et juridique entre l'Etat et Barrick Gold Corporation. La dignité de l'Etat malien était en jeu. Mais, c'est la dignité de tout un peuple qui a été spoliée dans le cadre d'accords miniers toxiques qui a été retrouvée avec cet accord entre un Etat et une entreprise multinationale au Mali.

Mais, les mercenaires-terroristes-djihadistes n'ont pas obtenu de gains dans ce dossier. Les rentrées d'argent pour le Mali vont recommencer. En effet, le complexe Loulo-Gounkoto est la plus grande mine d'or du Mali, représentant une part majeure des exportations. En plus des 20 % des parts dans le capital de Barrick Gold Corporation, l'Etat malien va percevoir des impôts, royalties et dividendes, ce qui va permettre à l'Etat malien d'engranger des revenus annuels en centaines de millions de dollars, essentiels pour renforcer son budget.

Barrick Mining (aurait accepté de verser 244 milliards de francs CFA, soit 430 millions de dollars américains dans le cadre d'un accord avec le Mali, afin de mettre fin à un différend de deux ans qui avait entraîné la fermeture du complexe aurifère de Loulo-Gounkoto¹²⁵). Cet accord met officiellement fin à un conflit qui durait depuis deux ans autour de l'un des plus grands actifs miniers d'Afrique. En 2024, Loulo-Gounkoto a produit 723 000 onces d'or, ce qui le classe parmi les 10 premiers producteurs mondiaux. Barrick détient 80 % du complexe minier, tandis que le Mali en conserve 20 %. Ce rapport n'a donc pas fondamentalement changé. Néanmoins, Barrick Gold Corporation a dû passer par pertes et profits près de 1 milliard de dollars de revenus provenant de ses activités au Mali et connaître un changement important à sa tête avec le départ de l'ancien PDG Mark Bristow. L'arrogance au Mali ne paye pas !

Faut-il alors parler d'une résolution de conflit « *gagnant-gagnant* » ?

- Pour la société Barrick Gold Corporation, on peut parler d'un soulagement et donc d'un gain avec la reprise des opérations, l'abandon des charges, le retrait de l'administration provisoire.
- Pour le Mali, le maintien de sa participation et le respect du nouveau code minier va permettre d'importantes rentrées d'argent sécurisée et surtout de mieux contrôler la production effective d'or qui sort du sol malien et est exportée. Une continuation, voire un pourrissement du conflit, allaient mettre en péril une grande partie des recettes de l'Etat malien.



Aussi, la fin du bras de fer Mali-Barrick Gold Corporation a conduit à un « *deal* » qui peut être qualifié de « gagnant-gagnant », même si le Mali n'a pas encore obtenu un contrôle direct de la mine.

37. CONCLUSION : UN CONTRAT DE REFONDATION DE LA TRANSITION AU MALI

En intégrant les héritages de la période précoloniale, le Mali est en train de devenir « *un miroir des dynamiques mondiales*¹²⁶ » ce qui peut expliquer pourquoi il doit faire face à une tentative de recomposition géopolitique dans le Sahel et dans le monde. Celle-ci doit évoluer en tenant compte des alignements passés, des fractures internes et des continuités dans un manque d'agilité politique pour associer une majorité de la population et promouvoir la vérité des urnes et recourir à la palabre africaine comme source de résolution des crises multidimensionnelles actuelles, dans un Mali dirigé par des militaires considérant l'éradication des mercenaires-terroristes-djihadistes instrumentalisés comme la priorité des priorités.

Hors les ingérences, les guerres par procuration ne se sont pas arrêtées. Au contraire ! Il y a comme un aveuglement à saisir et comprendre le basculement en cours dans les équilibres géopolitiques dans le monde, et au Sahel. Se « *bunkeriser* » et gouverner par « *décret* » sur la base de l'unilatéralisme constitue un mode de gouvernance qui nourrit la cécité géoéconomique et génère des rancœurs dont profitent les « *ennemis du Mali* » qui instrumentalisent ceux qui sont « *chargés* » de perpétrer les « *basses besognes* » criminelles d'embargo des chaînes d'approvisionnement du pays au prix de crimes odieux, tout en bénéficiant de l'impunité des chancelleries occidentales et africaines.

Il y a donc une erreur de parallaxe en considérant que la guerre au terrorisme est prioritaire, prime sur tout et doit reléguer au second plan la question de la transition politique fondée sur la vérité des urnes et l'urgence de résoudre les problèmes sociaux en particulier celui de l'emploi, par la transparence, la réappropriation des ressources du pays et les réaffectations des ressources vers la création de richesses et l'entrepreneuriat. Au contraire, si le *tout militaire* était conçu pour aller de pair et se conjuguer avec le *tout transition politique* inclusive, il gagnerait assurément en efficacité par le fait qu'il créerait une dynamique nationale plus large et partagée par le plus grand nombre de citoyens, pour mener le combat de la souveraineté. Il n'est pas trop tard, sauf qu'aujourd'hui, un tel ajustement pourrait se faire sous des contraintes nouvelles.

Les mercenaires-terroristes-djihadistes ne sont « *forts* » que là où l'État est faible, non unifié et ne maîtrisant ni sa population, ni les renseignements. L'État fort, au moins au cours d'une période de transition en Afrique, est une partie de la solution, à savoir le vivre ensemble transfrontalier et la paix.

Le paradoxe est qu'entre l'État malien d'obédience militaire et les mercenaires-terroristes-djihadistes, il existe des points communs et des différences majeures.

La différence majeure repose sur le fait que le JNIM ou les déclinaisons de l'EIS agissent comme des acteurs armés terroristes et instrumentalisés, non étatiques, tandis que la junte agit comme un pouvoir militaire étatique mais dont la légitimité n'émane pas, en l'état, de la vérité des urnes.

Les points communs reposent sur le refus du compromis, le rejet des médiations, la légitimation par la force et non par la vérité des urnes, l'imposition unilatérale des règles sans en porter la responsabilité à court, moyen et long-terme, ce qui pourrait présager d'une forme d'impunité qui se ferait aux dépens du Peuple malien.

Le problème est qu'avec l'énergie couteuse en ressources humaines, du fait des morts, blessés et autres déplacés que la lutte contre le terrorisme occasionne, les dépenses budgétaires très importantes, la déstabilisation occasionnée par le JNIM et certains de ses commanditaires a un impact réel sur les populations maliennes avec en résumé au moins cinq (5) points : - l'insécurité institutionnalisée, - les restrictions des libertés, - les pénuries économiques, - les retards dans la réalisation des projets sociaux, - les dissensions internes couplées avec une sorte de confinement diplomatique et humanitaire par certains pays voisins et les ennemis du Mali.

Un tableau récapitulatif pourrait servir de point de départ pour relancer une palabre africaine¹²⁷ inclusive avec des modérateurs neutres, indépendants et acceptés par la grande majorité des parties en belligérance. En effet, il faut sortir de l'unilatéralisme des deux principaux protagonistes qui finissent par avoir des

conséquences toxiques sur le Peuple malien au point de voir ce peuple se transformer en victime (voir tableau ci-après).

MALI, DEUX UNILATÉRALISMES EN MIROIR EN FIN 2025 : Populations prises en étau et urgence de relancer l'intelligence collective				
	Dimension	JNIM (Al-Qaïda au Sahel) Direction plurielle et déconcentrée	Pouvoir militaire malien Direction unique et centralisée	Les populations victimes
1	Nature de l'acteur	Groupe armé non-étatique, terroriste	Pouvoir étatique militaire, institutionnalisé	Populations prises en étau entre deux autorités concurrentes
2	Mode de légitimation	Violence, terreur, charia, crimes en public, kidnappings et rançons, mercenariats, etc.	Force militaire, souveraineté nationale, stratégie du "tout militaire" et usage du pouvoir régulier de l'Etat	Climat de peur et méfiance généralisée et privation des libertés et des alternatives non conformes
3	Rapport à la négociation	Refus de compromis, impose ses règles, unilatéralisme	Refus de dialoguer avec les jihadistes	Absence de médiation, populations sans voix
4	Imposition des règles	Tribunaux islamiques, blocus, taxation illégale	Décrets militaires, décisions sans consultation	Perte de libertés, contraintes arbitraires
5	Contrôle des ressources	Blocus opportunistes de routes, carburant, flux économiques et chaînes d'approvisionnement	Centralisation des ressources militaires et économiques et manque de transparence	Pénuries, hausse des prix, fragilisation des activités locales
6	Rapport aux acteurs extérieurs	Rejet des médiations internationales	Expulsion de missions internationales (MINUSMA, ONG)	Contrôle et réduction de l'aide humanitaire et de la protection civile
7	Objectif stratégique	Établir un ordre islamiste transfrontière : Proto-califat	Consolider le pouvoir militaire et restaurer la souveraineté sans vérité des urnes	Parties de la population instrumentalisée comme levier de légitimité
8	Unilatéralisme commun	Agit seul, impose ses choix par la force	Agit seul, impose ses choix par la force	Isolement, absence de dialogue, vulnérabilité accrue
© Afrocentricity Think Tank, 17 novembre 2025				

38. RECOMMANDATION : MODE D'EMPLOI DE LA REFONDATION AU MALI : OPTER POUR UNE PALABRE AFRICAINE INCLUSIVE ET CONSTRUCTIVE (PAIC)

Les dirigeants du pays ont surement sous-estimé la complexité et la multipolarité du problème malien en faisant une fixation sur une partie du problème qu'est la France. Mais il y a aussi des antériorités internes qui sous-tendent les velléités de scission et de séparation du pays... Cela aurait pu prendre les formes d'une discussion politique inclusive, sur la question d'un État confédéral avec une réduction de la centralité du pouvoir et surtout un accent plus important accordé à la résolution des problèmes de satisfaction des besoins essentiels, de l'économie et du social.

Or, l'accent et la priorité ont été mis sur le tout militaire, ce qui empêche l'Etat de consacrer de l'argent pour résoudre les problèmes du quotidien, entre autres, d'abord alimentaires, pour résoudre la question du pouvoir d'achat et améliorer la santé publique.

Il va de soi que la gouvernance défailante au niveau de la conception de la sortie de crise au Mali et plus largement dans les pays du Sahel subissant de plein fouet les conséquences indirectes de l'intervention de l'OTAN en Libye, suppose, selon Boubacar Ba, le Directeur du *Centre d'analyse sur la Gouvernance et la sécurité au Sahel* de Bamako au Mali, un effort approfondi pour une restauration de la confiance entre populations et institutions avec la mise en place de mécanismes inclusifs de dialogue et une lutte acharnée et systématique contre la corruption, l'impunité et la marginalisation des communautés¹²⁸. La « *cohésion sociale* » et la « *confiance* » du Peuple malien ne reposent pas uniquement sur la sécurité militaire. D'autres sécurités, sociale,

économique et la question du vivre ensemble en toute liberté, sont tout autant indispensables pour faire nation.

Malgré une résistance farouche qui a permis de contenir l'avancée du JNIM instrumentalisé, qu'il convient de saluer, les principaux enjeux et défis, dont celui de la cohésion nationale, demeurent entiers pour l'État malien. Il devra nécessairement :

- réconcilier sécurité et gouvernance : il ne suffit pas de gagner militairement, il faut également restaurer la confiance institutionnelle et promouvoir la vérité des urnes ;
- répondre aux attentes populaires : sans réponse aux exigences qui s'expriment dans les revendications sociales, notamment dans les zones rurales, le terrain reste fertile pour permettre aux groupes armés de prospérer, surtout s'ils sont instrumentalisés ;
- structurer une sortie de crise : cela passe par un dialogue inclusif, une relance économique ciblée, et une diplomatie régionale active : la palabre africaine inclusive et constructive demeure encore la voie la plus pacifique.

Aussi, « la palabre n'a pas pour finalité d'établir les torts respectifs des parties en conflits et de prononcer des sentences qui conduisent à l'exclusion et au rejet¹²⁹ ». Il est question de « briser le cercle infernal de la violence¹³⁰ » afin de s'engager sur la voie de la souveraineté et de la paix. Les différentes formes des conflits locaux ethniques, territoriaux, transfrontaliers, africains et internationaux doivent reposer sur la volonté de construire d'abord des rapports de « bon voisinage » fondés sur la dignité de chacun et le respect mutuel.

Avec un processus de prise de décision fondé sur le vote secret à la majorité qualifiée et la décision finale revenant à une Assemblée constitutive disposant d'un réel pouvoir de décision souveraine, la réussite de la palabre africaine inclusive et constructive passe par le choix d'un groupe de modérateurs indépendants. Ces derniers doivent s'efforcer de s'éloigner d'un droit venu d'ailleurs, imposé et confié à des juges qui mettent la priorité sur la recherche de culpabilité, de sanctions et donc de reprise inconsciente des hostilités dans le futur. Les deux guerres mondiales passées en sont l'illustration parfaite. Dans les pays appauvris comme le Mali, les initiatives de développement local et de résorption du chômage par la création de richesses endogènes doivent retrouver leur priorité. Or, pour que le Peuple au centre de tout, puisse se réapproprier les travaux et réflexions des experts et élites, il faut absolument réinventer l'inclusivité avec la « contribution réflexive de chacune et de chacun » afin d'avancer vers une cohésion sociale entre les peuples du Mali d'abord, tout en apaisant les conflits intergénérationnels.

La palabre africaine demeure un système de recherche de consensus pacifique qui suppose l'acceptation par les parties en présence d'un dialogue permanent et transparent pour traiter de la manière dont les conflits doivent être résolus en impactant la gestion et la gouvernance des affaires publiques. La priorité est accordée à la fin de la violence pour un règlement du conflit par un partage du pouvoir, la recherche commune de la paix et la préservation du vivre ensemble dans la dignité. Cela doit commencer par un dialogue direct avec des médiateurs dotés d'une éthique et d'une indépendance reconnues et admises par tous les protagonistes. Il est suggéré que ce soit le Président de transition, le Général Assimi Goïta qui choisisse de convoquer cette palabre africaine inter-malienne y compris incluant la Diaspora malienne avant de l'élargir aux amis du Mali.

La palabre africaine inclusive et constructive doit reposer sur :

- 38.1 la fin de l'unilatéralisme et son dépassement tant par les nébuleuses terroristes qui s'attaquent aux faibles, que par le Gouvernement militaire qui doit reconsidérer sa stratégie du tout militaire ;
- 38.2 tous les acteurs de bonne volonté doivent déclarer leur indépendance et attester de leur non-instrumentalisation, pour pouvoir participer à une série de palabres africaines inter-maliennes dans une forme restant à définir, y compris incluant la Diaspora malienne, puis avec l'international, ce dans le cadre d'un dialogue enraciné dans les traditions de médiation dont le Mali a le secret, ce en référence à son rôle actif, joué lorsque l'Algérie, en tant que nation indépendante, traversait ses pires



moments, confrontée directement à un terrorisme interne très violent, qu'elle a finalement pu vaincre ;

38.3 l'Etat malien devrait accepter d'élaborer, en y associant toutes les parties prenantes, un projet de révision de la transition en remettant le Peuple malien au centre du jeu, en acceptant des modalités restant à définir pour asseoir une légitimité populaire où les aspirations, les besoins, les voix y compris alternatives ou dissidentes pourront s'exprimer. Et surtout retrouver le sens du respect de la parole donnée en respectant les termes d'un nouveau Contrat social, politique, économique, territorial, juridique, culturel et environnemental, avec les populations, ce en valorisant la transparence et la justice et une parité entre le militaire et le civil, entre les hommes et les femmes, entre les jeunes et les moins-jeunes ;

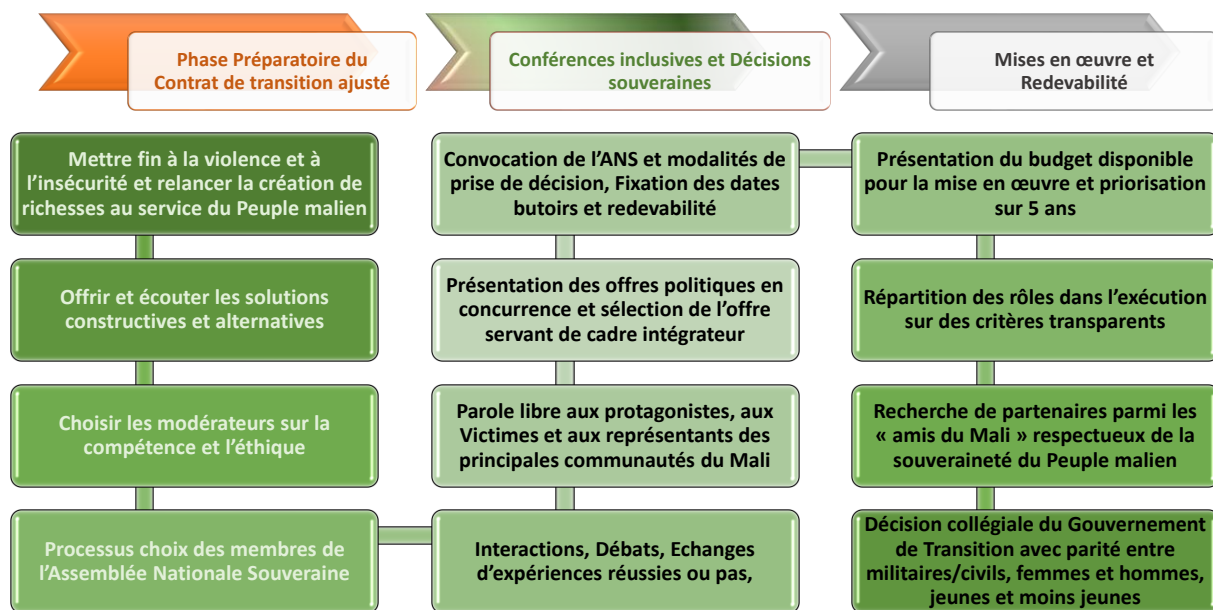
38.4 les pourparlers de la *palabre africaine inclusive et constructive* doivent transformer la confrontation en co-construction d'un avenir partagé, seul moyen pour déjouer les contraintes sécuritaires dues au règlement des ingérences et instrumentalisations étrangères qui ne manqueront pas ; et enfin

38.5 un Mali refondé pourra émerger, fondé sur la souveraineté de l'inclusion, promouvant l'intelligence collective.

Entre les mercenaires-terroristes-djihadistes du JNIM et l'État malien militarisé, on a à faire, en fait, à deux (2) unilatéralismes en miroir qui finissent, chacun à son rythme, à prendre subrepticement en étau le Peuple malien.

Seule une gouvernance inclusive et souveraine peut ouvrir la voie à une conversation multi-acteurs (voir le tableau ci-après). La souveraineté du Peuple malien suppose de replacer ce Peuple au centre du jeu citoyen pour permettre la renaissance d'un Mali du renouveau, mettant en exergue la palabre africaine inclusive et constructive. Il s'agit pour Afrocentricity Think Tank de considérer cette proposition comme un instrument endogène de sortie de crise et de construction de consensus, ce en toute transparence et respect de la dignité de chacune et de chacun.

MALI : PLAIDOYER POUR UNE RÉVISION DU CONTRAT DE TRANSITION
Opter pour la palabre africaine inclusive et constructive



© Afrocentricity Think Tank, 17 novembre 2025

29 novembre 2025.

Dr. Yves Ekoué AMAÏZO

Directeur général, Afrocentricity Think Tank

© Afrocentricity Think Tank

+++-----+++



Titre :

PROTO-CALIFAT DU JNIM/AL-QAÏDA ET TENTATIVE D'ASPHYXIE DU MALI :
réorganiser les renseignements, la défense numérique et la palabre africaine inclusive

Source principale

www.afrocentricity.info

29 novembre 2025

Mots-clés

AES - Al Qaïda – Assimi Goïta – Asphyxie de Bamako - Barrick Gold Corporation - Coalition mondiale contre DAECH – Contrat de transition - Djihadistes - Etat Islamique - Etats-Unis - Mali - Mercenaires - Multipolarité – Palabre africaine inclusive – Population malienne – Proto-califat - Terroristes – Trump.

Résumé

Le Mali reste confronté en 2025 à une insécurité persistante, marquée par les offensives instrumentalisées du JNIM et plus accessoirement de l'État islamique au Grand Sahara dans le centre et le nord du pays. Le retrait des forces internationales a permis aux Forces armées maliennes (FAMA) de diversifier leur partenariat notamment avec la Fédération de Russie.

Grâce à ce nouveau partenariat « gagnant-gagnant », l'armée malienne a pu démontrer une résilience notable, renforcée par de nouveaux équipements et alliances régionales, notamment dans le cadre des accords de défense mutuelle au sein de l'Alliance des Etats du Sahel, notamment avec le Burkina-Faso et le Niger. Ensemble, cette nouvelle alliance multipolaire a permis de contenir plusieurs avancées des mercenaires-terroristes-djihadistes, mais au prix de pertes de part et d'autre, impossibles à chiffrer pour le moment.

La réalité est que le JNIM instrumentalisé a cherché à créer un blocus dans l'approvisionnement énergétique et alimentaire, ce qui a conduit à des pressions conjoncturelles sur les populations civiles. L'entreprise a pu être déjouée et l'objectif de faire tomber le pouvoir militaire de transition n'a pas réussi.

Au contraire, l'assassinat par le JNIM d'une jeune bloggeuse dans les zones rurales a conduit à un retournement complet négatif de son image auprès de toutes les composantes de la population malienne.

Aussi au plan stratégique, et pour dépasser l'approche du « *tout militaire* » qui risque rapidement de conduire à une impasse militaire, il est nécessaire d'engager une palabre africaine inclusive et constructive, mobilisant les communautés locales, les leaders religieux et les acteurs régionaux et internationaux, amis du Mali.

Afrocentricity Think Tank propose d'articuler les éléments de base d'un contrat de refondation de la transition autour des sujets de réunification du Peuple malien fondé sur les quatre points principaux suivants :

- La souveraineté nationale et la légitimité institutionnelle.
- La réconciliation communautaire et la justice sociale.
- L'intégration régionale et la coopération sécuritaire.
- La transparence dans la gouvernance et la redistribution des ressources.

En définitive, le Mali doit transformer sa résilience militaire en résilience politique et sociale, en bâtissant une transition fondée sur le dialogue africain et une refondation inclusive avec le Peuple malien. Les bases de la souveraineté nationale ne peuvent qu'en être renforcées.

Sommaire

0. Introduction : Insécurité au Mali et velléité de démonstration de l'existence d'un proto-califat
1. Propagande alarmiste de la prise de Bamako et apologie paradoxale du terrorisme au Mali
2. Sédentarisation africaine des mercenaires-terroristes-djihadistes
3. Négocier un proto-califat « paramétrable et personnalisé » au sein du territoire malien
4. Mais comment en est-on arrivé au blocus d'un pays : neutralisation de la souveraineté du Mali
5. Instrumentalisation du JNIM : une violation du droit international, des droits humains et des droits des Peuples
6. Le mercenariat du terrorisme : véritable instrumentalisation du « leasing » d'agents déstabilisateurs
7. Défense de la souveraineté africaine et effritement de l'unité des chefs d'Etats africains
8. Pas de stratégie d'encerclement sans implication de pays voisins
9. Départ précipité du Mali des Occidentaux, mais résilience de la Russie
10. Colonisateurs, djihadistes et proto-califat : une constante historique pour s'approprier le bien d'autrui
11. Histoires précoloniales africaines glorieuses et développement souverain stoppé net



12. Courant religieux violent : qui veut tuer la « mosaïque du vivre ensemble multiconfessionnel » au Mali ?
13. Mali : construire sa capacité d'influence et de nuisance afin de générer une dissuasion effective
14. Emirats Arabes Unis et rançon instrumentalisée : kidnapping opportuniste d'un ministre d'Etat émirati par le JNIM
15. Instrumentalisation de l'appropriation des biens du Peuple malien et au-delà !
16. « Jihad » différent de « Djihadisme » : les responsables des amalgames et des instrumentalisation
17. 51 % des morts liés au terrorisme proviennent du Sahel
18. Un écosystème dynamique transfrontalier de mercenaires-trafiquants-terroristes-djihadistes (MTTD)
19. Le mur de défense numérique ou la capacité de coupure ciblée de la connectivité des mercenaires-trafiquants-terroristes-djihadistes (MTTD)
20. Mali : terrorisme instrumentalisé avec un mercenariat international et déterritorialisé
21. Qui sont les principaux responsables de la déstabilisation orchestrée au Mali ?
22. De Iyad Ag Ghali à d'Abdurrahman al-Mauritani alias Abu Hind al-Libi : d'un « faucon » à l'autre au sein du JNIM
23. Mali, Afghanistan, Syrie, Somalie, Irak : instrumentalisation d'Al-Qaïda et de l'Etat islamique ?
24. Instrumentalisation croisée entre Azawad et JNIM
25. Déstabilisation du JNIM par la promotion de zones d'influence et de nuisance
26. Vulnérabilité du JNIM : augmenter le renseignement, neutraliser les réseaux de financement et de contrebande et améliorer la coopération transfrontalière via les confréries soufistes
27. Le JNIM utilise Starlink au Mali et au Sahel
28. Mais que renferme l'autorisation réglementée de Starlink sur le territoire malien ?
29. Relations ambiguës et opportunistes entre les Etats-Unis et le Mali : belligérance d'influence, captation d'influence, coercition technologique et neutralisation de la souveraineté numérique
30. Douce ingérence américaine : entre posture de condamnation diplomatique et passe-droits indirects
31. Comment Donald Trump peut espérer obtenir le Nobel de la paix en contribuant à l'élimination du JNIM et de l'Etat Islamique en Afrique ?
32. Commandement centralisé et décentralisée : stratégie de restauration de l'autorité et de la souveraineté du Mali
33. Coalition internationale de lutter contre l'Etat islamique : quelle volonté pour lutter contre des mercenaires-terroristes-djihadistes instrumentalisés ?
34. Mali théâtre majeur de la confrontation entre le JNIM (Al Qaïda) et l'Etat Islamique au Grand Sahara (EIGS)
35. Mali : l'alternative pour une transition vers la souveraineté avec les BRICS+
36. Souveraineté confrontée au partenariat : la palabre a permis de trouver une solution
37. Conclusion : un contrat de refondation de la transition au Mali
38. Recommandation : Mode d'emploi de la refondation au Mali : opter pour une Palabre africaine inclusive et constructive (PAIC)

Notes et éléments bibliographiques

¹ Le lecteur(rice)/l'internaute est invité(e) à suivre le débat portant sur « la pénurie de carburant au Mali et ses conséquences » organisé par Samantha Ramsamy, Journaliste auprès de Global Africa Telesud dans son émission « *Mutipolaire* » :

Global Africa Telesud (2025). « Pénurie de carburant: le Mali peut-il s'en sortir ? ». In *Global Africa Telesud*. Débat organisé par la **Journaliste indépendante Samantha Ramsamy** entre Seddik Abba, Président du Centre international d'études et de réflexions sur le Sahel (CIRES) et Dr. Yves Ekoué AMAÏZO, Directeur Afrocentricity Think Tank. Accédé le 30 octobre 2025. Voir <https://www.youtube.com/watch?v=MfehLuhrV4> et <https://youtu.be/MfehLuhrV4?si=b8s0BGye-UuQAJM> ; ainsi que le lien sous www.afrocentricity.info

² Afrocentricity Think Tank ainsi que l'auteur remercient vivement Mme Brigitte Gaudet ainsi que François Fabregat qui ont pris sur leur précieux temps pour corriger les fautes et éditer le texte. Je les remercie sincèrement. Les erreurs qui auront échappé à mon attention relèvent de mon entière responsabilité.

³ Le Jama'at Nasr al-Islam wal Muslimin (JNIM), ou Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, a été créé en mars 2017. Son fondateur est Iyad Ag Ghali, chef touareg et ancien leader d'Ansar Dine. Le mouvement est affilié à Al-Qaïda, via sa branche régionale AQMI. Il résulte de la fusion de cinq groupes : Ansar Dine, AQMI, Al-Mourabitoune, Katiba Macina et Katiba Serma. Le JNIM agit principalement au Mali, Burkina Faso, Niger et sud de l'Algérie. Sa stratégie repose sur des attaques ciblées contre les forces armées, les convois et les symboles étatiques. Ses tactiques incluent les embuscades, l'usage d'engins explosifs improvisés (EEI), les blocus logistiques et la propagande religieuse. Son objectif est d'imposer une gouvernance islamique locale, affaiblir l'Etat et contrôler les zones rurales. Le groupe cible aussi les civils pour briser la coopération avec les autorités. Il est en rivalité sanglante avec l'Etat islamique au Grand Sahara (EIGS). Enfin, il bénéficie de réseaux communautaires et de trafics transfrontaliers, ce qui le rend particulièrement difficile à éradiquer.

- ⁴ L'État islamique au Grand Sahel (EIGS) de son nom complet *Wilayat al-Sahel* (Province du Sahel de l'État islamique) est plus connu sous son nom d'État islamique au Grand Sahel (EIGS). Il a été créé entre 2015–2016, issu d'une scission de la branche sahélienne d'Al-Mourabitoune et de combattants dissidents d'AQMI. Les premiers fondateurs sont Adnan Abu Walid al-Sahraoui (ancien membre du MUJAO), tué en 2021 par les forces françaises. Son affiliation résulte d'une forme de déconcentration opérant comme une branche régionale de l'État islamique (EI ou ISIS ou Daech), directement rattachée au "califat" proclamé en 2014. Sa zone d'action principale est le Mali (régions de Ménaka et Gao), Niger (Tillabéri), Burkina Faso (nord et est). Sa stratégie repose clairement sur la conquête territoriale et le contrôle de zones rurales par la terreur, rivalité avec le JNIM (Al-Qaïda). Ses tactiques violentes et multiples se concentrent sur les attaques massives contre les villages, les embuscades contre les armées locales, les massacres de civils, le recrutement forcé. Son objectif est d'imposer un "wilayat" (province) du califat au Sahel, contrôler les routes commerciales et ressources locales. L'EIGS est connu pour sa violence extrême et ses massacres de civils. En rivalité constante avec le JNIM, bien qu'ils partagent une idéologie jihadiste, ses membres exploitent les trafics transfrontaliers (armes, bétail, or, migrants) et usent et abusent des rapt et rackets divers et mafieux pour financer leurs opérations. Il bénéficie d'assistance étrangère. Affaibli par la mort d'Abu Walid al-Sahraoui, mais toujours actif avec plusieurs milliers de combattants, l'EIGS est la déclinaison la plus brutale de l'État islamique en Afrique, avec une logique de colonisation territoriale et une rivalité directe avec le JNIM.
- ⁵ L'État islamique au Grand Sahel (EIGS, ou ISGS) est dirigé par des commandants affiliés à l'organisation État islamique, principalement actifs dans le Liptako-Gourma, la zone frontalière Mali–Burkina-Faso–Niger, qui a servi de fondement à l'Alliance des États du Sahel. La rivalité avec le JNIM (affilié à Al-Qaïda) est sanglante car les deux groupes se disputent le contrôle territorial, les ressources de ces pays, mais aussi l'influence idéologique d'un Islam ajusté à leurs besoins respectifs sur les populations. L'EIS comme au demeurant le JNIM sont à classer comme actifs dans le mercenariat, ne serait-ce que pour leur propre intérêt, et à fortiori pour défendre, sans « engagement » des intérêts étrangers opportunistes. Toutefois le conflit entre les deux nébuleuses tient aussi de deux approches contradictoires : la centralité du pouvoir et l'alignement sur l'État islamique international et centralisé pour l'EIS et la déconcentration et l'endogénéisation du pouvoir pour le JNIM et ses composantes. Anciennement connu sous l'« *État islamique dans le Grand Sahara* », l'État Islamique au Sahel (EIS) est une branche régionale de l'État islamique. Ses dirigeants sont issus de réseaux transnationaux opérant dans le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Depuis la mort d'Adnan Abou Walid al-Sahraoui en 2021, plusieurs commandants ont pris le relais, souvent de manière collégiale malgré quelques figures locales dans le Gourma et le nord du Mali. Mais l'EIS reste sous influence directe de l'État islamique central. Ce qui n'est pas le cas du JNIM. Les deux entités subissent régulièrement des défections et des dissidences compte tenu des objectifs assignés tant dans le court terme que dans le long terme.
- ⁶ Hume, T., Pietromarchi, V. & Uras, U. (2025). "US waives sanctions on Syria after al-Sharaa meets with Trump". In www.aljazeera.com. 10 November 2025. Accessed on 11. November 2025. Retrieved from <https://www.aljazeera.com/news/liveblog/2025/11/10/live-syrias-ahmed-al-sharaa-to-meet-donald-trump-at-the-white-house>
- ⁷ Le Monde et l'AFP (2025). « Ahmed Al-Charaa reçu par Donald Trump dans le cadre d'une visite historique ». In www.lemonde.fr. 10 novembre 2025. Accédé le 12 novembre 2025. Voir https://www.lemonde.fr/international/article/2025/11/10/la-securite-regionale-principal-enjeu-de-la-rencontre-entre-donald-trump-et-ahmed-al-charaa-a-la-maison-blanche_6652886_3210.html
- ⁸ Arabenews.fr (2025). « Arabie saoudite: le roi et le prince héritier félicitent le président syrien Ahmed al-Charaa ». In www.arabnews.fr. 31 janvier 2025. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://www.arabnews.fr/node/500569/monde-arabe> ; Mohammed ben Salmane (MBS) est prince héritier depuis 2017 et Premier ministre depuis 2022 ~~semble travailler~~. Le 31 janvier 2025, le roi Salmane et MBS ont été les premiers à féliciter Ahmad al-Chareh pour sa nomination, exprimant leur souhait de voir la Syrie « progresser ».
- ⁹ Ahmad al-Chareh est un ancien commandant insurgent mais « politique », mais souvent considéré comme un « djihadiste » y compris par les services américains, pour certains ayant bénéficié – indirectement ou indirectement – des soutiens américains, ce qui peut expliquer la position américaine de le « réhabiliter ».
- ¹⁰ Un proto-califat est considéré dans ce dossier comme une forme embryonnaire ou en transition vers une structure plus complexe d'une colonisation et appropriation d'une partie du territoire d'autrui.
- ¹¹ Amaïzo, Y. E. (2014). « La palabre africaine intelligente : un instrument de sortie de crise ». In www.afrology.com. 10 mars 2014. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://www.afrology.com/?p=7758>
- ¹² Assimi Goïta, né le 9 novembre 1983 à Bamako, est général d'armée malien. Il a pris le pouvoir en août 2020 après le coup d'État contre Ibrahim Boubacar Keïta. En mai 2021, il a renversé le président intérimaire Bah Ndaw et dirigé la transition. Le 8 juillet 2025, il est devenu officiellement le 6^e Président du Mali. Son mandat de 5 ans, renouvelable sans limite, court au moins jusqu'en 2030. Le Mali reste sous régime militaire, les élections prévues en 2024 ayant été reportées. Il concentre le pouvoir exécutif et militaire, renforçant les alliances avec la Russie et l'AES.
- ¹³ Pérouse de Montclos, M-A. (2021). *L'Afrique, nouvelle frontière du djihad ?* Éditions La Découverte : Paris.
- ¹⁴ Le Gouriellec, S. (2023). *La stabilité par la force ?* Éditions du Cavalier Bleu : Paris.
- ¹⁵ Mme Mariam Cissé a été enlevée le 6 novembre 2025 par des djihadistes présumés du groupe JNIM (Jama'at Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin), puis exécutée publiquement le lendemain ; RFI (2025). « Mali: l'assassinat de la bloggeuse Mariam Cissé par des jihadistes provoque « indignation » et « patriotisme » ». In www.rfi.fr. accédé le 12 novembre 2025. Voir <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20251112-mali-l-assassinat-de-la-bloggeuse-mariam-cisse-C3%A9-par-des-jihadistes-provoque-indignation-et-patriotisme>
- ¹⁶ France 24 (2025). « Après un mois de blocus jihadiste, le Mali connaît une pénurie de carburant ». In www.france24.com/fr. 9 octobre 2025. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20251008-p-C3%A9nurie-de-carburant-au-mali-apr-C3%A8s-un-mois-de-blocus-jihadiste>

- ¹⁷ EchosMedias (2025). « Approvisionnement massif : un convoi exceptionnel de plusieurs dizaines de citernes de carburant entre dans Bamako ». In www.echosmedias.org. 30 octobre 2025. Accédé le 31 octobre 2025. Voir <https://www.echosmedias.org/2025/10/30/approvisionnement-massif-un-convoi-exceptionnel-de-plusieurs-dizaines-de-citernes-de-carburant-entre-dans-bamako/>
- ¹⁸ ADF (2025). "Malian Soldiers, Including 2 Generals, Arrested in Alleged Coup Plot". In adf-magazine.com. 9 septembre 2025. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://adf-magazine.com/2025/09/malian-soldiers-including-2-generals-arrested-in-alleged-coup-plot/> Le colonel Assimi Goïta, chef de la junte au Mali, a fait arrêter plusieurs dizaines de militaires, dont deux généraux, les 10–14 août 2025, accusés de préparer un coup d'État contre son régime. Les autorités ont évoqué une tentative de « *déstabiliser les institutions* » et de renverser la junte. Les personnalités principales suivantes ont été arrêtées : le Général Abass Dembélé, ancien gouverneur de Mopti, critique de l'armée après des accusations de massacres de civils et le Général Nema Sagara, un des plus hauts gradés de l'armée de l'air malienne.
- ¹⁹ La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) (1986). Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://achpr.au.int/fr/charter/charte-africaine-des-droits-de-lhomme-et-des-peuples/>
- ²⁰ Rouy, A. (2021). « L'OTAN en Afrique / NATO in Africa ». In « L'OTAN mondiale : une menace pour la Paix ». Webinaire online 13- 14 juin 2021. Le Mouvement de la Paix (France)
- ²¹ Isaac, S. K. (2012). "NATO's Intervention in Libya: Assessment and Implications". In www.iemed.org. *IEMed Mediterranean Yearbook 2012*. Accessed 20 October 2025. Retrieved from <https://www.iemed.org/publication/natos-intervention-in-libya-assessment-and-implications/> ; L'Institut européen de la Méditerranée (IEMed) note aussi que l'OTAN a été accusée d'avoir outrepassé son mandat onusien en Libye, favorisant un changement de régime et ouvrant la voie au chaos
- ²² Wa Kamerun Wa Afrika, N. (2025). *L'Impérial-Terrorisme : Forme actuelle de l'agression occidentale et moyen-orientale contre l'Afrique & Preuves irréfutables de l'offensive de l'OTAN en Afrique*. Édition Institut d'Afrique des Libertés : Bamako.
- ²³ Rouy, A. (2021). Op. Cit.
- ²⁴ Nyamsi Wa Kamerun Wa Afrika, F. (2025). *L'Impérial-Terrorisme. Forme actuelle de l'agression occidentale et moyen-orientale contre l'Afrique & preuves irréfutables de l'offensive de l'OTAN en Afrique*. Édition Institut d'Afrique des Libertés : Bamako.
- ²⁵ Franklin Nyamsi Wa Kamerun Wa Afrika est un Agrégé de philosophie, Docteur de l'Université Charles-de-Gaulle Lille 3. Il a exercé comme Professeur de philosophie en France (Académie de Rouen). Il est devenu un conférencier international, auteur de nombreux essais politiques et philosophiques. Il est engagé intellectuellement pour le panafricanisme, la souveraineté des peuples africains, mais promeut la démocratisation du continent africain. Très médiatisé dans les réseaux sociaux, ses écrits et conférences visent à éveiller les consciences et à mobiliser la jeunesse africaine autour d'un projet de libération et d'émancipation du continent africain. Son « slogan » des « Afrique des libertés » se diffuse dans l'imaginaire collectif des jeunes et moins jeunes africains.
- ²⁶ Youssouf, M. A. (2025). « S.E. Mahmoud Ali Youssouf, Président de la Commission de l'Union africaine, appelle à une action internationale urgente face à l'escalade de la crise au Mali ». In <http://au.int/fr>. 9 novembre 2025. Accédé le 10 novembre 2025. Voir <https://au.int/fr/pressreleases/20251109/president-de-la-cua-appelle-une-action-internationale-urgente-mali>
- ²⁷ Il s'agit d'une synthèse chronologique entre 2012 et 2025 des principales attaques et bilans militaires maliens, en citant uniquement des sources journalistiques internationales. Il faudra obtenir des confirmations des autorités maliennes.
- ²⁸ Nasr, W. (2016). *État islamique, le fait accompli*. Éditions Plon : Paris.
- ²⁹ Amaïzo, Y. E. (Coll.) (2002). *L'Afrique est-elle incapable de s'unir ? Lever l'intangibilité des frontières et opter pour un passeport commun*. Avec une préface de professeur Joseph Ki-Zerbo. Éditions L'Harmattan : Paris.
- ³⁰ Timbuktu Institute (2025). *La menace du JNIM dans la zone des trois frontières du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal*. Rapport Spécial 27 avril 2025. Accédé le 22 octobre 2025. Voir <https://timbuktu-institute.org/index.php/toutes-l-actualites/item/1189-rapport-la-menace-du-jnim-dans-la-zone-des-trois-frontieres-du-mali-de-la-mauritanie-et-du-senegal>
- ³¹ Le Monde et l'AFP (2025). « Au Mali, l'ambassade des Etats-Unis demande à ses ressortissants de « quitter immédiatement le pays ». In www.lemonde.fr. 28 octobre 2025. Accédé le 29 octobre 2025. Voir https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/10/28/mali-l-ambassade-americaine-exhorte-ses-ressortissants-a-quitter-immEDIATEMENT-le-pays_6649988_3212.html
- ³² Fidèle K. (2025). « Crise au Mali : l'Allemagne et l'Italie ordonnent l'évacuation face à la menace terroriste ». In www.afrik.com. 31 octobre 2025. Accédé le 1^{er} novembre 2025. Voir <https://www.afrik.com/crise-au-mali-l-allemande-et-l-italie-ordonnent-l-evacuation-face-a-la-menace-terroriste>
- ³³ Baché, D. (2025). « Mali: rester ou partir, le dilemme des expatriés ». In www.rfi.fr. 8 novembre 2025. Accédé le 9 novembre 2025. Voir <https://fr.news.yahoo.com/mali-rester-partir-dilemme-expatri%C3%A9s-041922880.html?guccounter=1>
- ³⁴ Mbodj, M. (2022). *Afrique, mémoire et violence*. Éditions L'Harmattan : Paris.
- ³⁵ Marchal, R. (2025). *Islamisme et guerre au Sahel* (à paraître, 2025).
- ³⁶ M'Bokolo, E. (1998). « Afrique noire Tome 1 : jusqu'au XVIII^e siècle ». Éditions Hatier : Paris.
- ³⁷ Simonis, F. (2015). « L'Empire du Mali d'hier à aujourd'hui ». In *Cahiers d'Histoire. Revue d'histoire critique*. No. 128/2015. Dossier « Les empires africains, des origines au 20^e siècle ». pp. 71-86. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://journals.openedition.org/chrhc/4561>
- ³⁸ Les Farins étaient des gouverneurs ou chefs de province dans l'Empire du Mali, sous l'autorité du Mansa, l'empereur. Leur rôle était à la fois administratif, militaire et fiscal. Le Farin était responsable d'une région ou d'une ville stratégique, comme Gao ou Djenné. Il avait un pouvoir délégué et agissait au nom du Mansa, collectait les impôts, assurait la sécurité, et rendait la justice. Il était souvent

-pas toujours- issu de la noblesse ou de lignées alliées. Il s'agissait ainsi plus souvent d'éviter des trahisons de parents ou de vassaux du souverain. On peut citer le *Farin de Gao*, nommé par Mansa Moussa, qui était chargé de contrôler cette ville-clé du commerce transsaharien. Les tributs versés peuvent être divisés en trois catégories : les tributs en nature (Or, sel, esclaves, céréales, tissus, bétail, produits du sous-sol ou du sol) ; les tributs en service (Soldats, artisans, scribes, porteurs pour les caravanes royales) ; et les tributs symboliques (les présents diplomatiques pour marquer la soumission ou l'alliance). Ces tributs provenaient des royaumes vassaux ou des chefferies locales intégrées -forcées ou pas- à l'empire, comme le royaume de Djenné, le pays Dogon, ou les cités commerçantes du fleuve Niger.

³⁹ Ki-Zerbo, J. (2022). *Histoire de l'Afrique noire*. Réédition 2022. Editions Hatier International : Paris.

⁴⁰ Bagayoko, G. (2025). Orpaillage et territorialisation du pouvoir de l'État au Mali. In *EchoGéo*, n° 71. In <https://journals.openedition.org/chrhc/4561>. Accédé le 10 octobre 2025. Voir <https://doi.org/10.4000/140dm> : le contrôle de l'or et de l'orpaillage par l'État, et auparavant par les divers colonisateurs du Mali ont contribué à la territorialisation du pouvoir de l'État au Mali, plus qu'à la sécession de ce territoire.

⁴¹ Fauvelle, F.-X. (2024). The imperial capital of Mali (14th century). A new Hypothesis. In *Medievalista online*, 35. June 2024. https://www.researchgate.net/publication/378249082_The_imperial_capital_of_Mali_14th_century_A_new_hypothesis. Accédé le 10 octobre 2025. Voir DOI: 10.4000/medievalista.7706.

⁴² Amaïzo, Y. E. (2025). « Nouvelle géographie du sol, du sous-sol et du hors-sol entre états africains volontaires : Valeurs ajoutées sectorielles ou transversales et capacité de dissuasion et d'influence ». In www.afrocentricity.info. 9 juin 2025. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://afrocentricity.info/2025/06/09/nouvelle-geographie-du-sol-du-sous-sol-et-du-hors-sol-entre-etats-africains-volontaires-valeurs-ajoutees-sectorielles-ou-transversales-et-capacite-de-dissuasion-et-dinfluence/8849/>

⁴³ L'Islam malékite est un courant sunnite fondé par l'imam Malik ibn Anas au 8^e siècle et privilégie la tradition (sunna) et le consensus des savants de Médine. C'est l'école juridique dominante et pacifique en Afrique de l'Ouest, dont le Mali.

⁴⁴ Le Wahhabisme est un mouvement rigoriste né au 18^e siècle en Arabie avec Mohammed ibn Abd al-Wahhab. Il prône un retour strict aux sources (Coran et Sunna) et rejette les innovations religieuses, alors que son mode de conversion demeure intransigeant. Souvent associé au salafisme et soutenu par des financements du Golfe.

⁴⁵ Les confréries soufies sont des Groupes mystiques de l'islam (Tijaniyya, Qadiriyya, Hamallayya). Ils mettent l'accent sur la spiritualité, la méditation et le culte des saints. Très influents socialement et culturellement dans les communautés rurales et urbaines, ces groupes prônent l'éthique personnelle.

⁴⁶ Le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) est un groupe djihadiste né en 2011, issu d'une scission d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Très actif au Mali, Niger et dans le Sahel, il prône l'expansion du salafisme djihadiste. Connu pour des enlèvements, attentats et trafics transfrontaliers, il vise à imposer une stricte application de la charia dans la sous-région.

⁴⁷ Al-Mourabitoune est une Organisation djihadiste créée en 2013 par la fusion du MUJAO et du groupe de Mokhtar Belmokhtar. Elle est active dans le Sahel, notamment au Mali, Niger et Burkina Faso. En prêtant allégeance à Al-Qaïda, Al-Mourabitoune a renforcé son ancrage transfrontalier en s'illustrant négativement par sa responsabilité directe dans des attaques majeures contre des forces locales et internationales.

⁴⁸ **Le christianisme est une religion monothéiste fondée sur un Dieu unique, la personne, la vie et l'enseignement de Jésus-Christ et les enseignements de l'Esprit saint. Dans cette religion, Dieu est esprit et représenté par une entité trinitaire. Né au 1^{er} siècle en Palestine, il s'est développé à partir du judaïsme.**

- Les chrétiens croient en un Dieu unique, révélé comme Père, Fils (Jésus-Christ) et Saint-Esprit (Trinité).
- La Bible (Ancien et Nouveau Testament) est son texte sacré et guide spirituel. Si l'ancien testament est basé sur la Loi du Talion, le nouveau Testament est basé sur la loi de la liberté et le principe d'amour du Dieu unique et le principe de faire à son prochain ce que l'on souhaite qu'il soit fait à soi.
- Ses principales branches sont le catholicisme, l'orthodoxie, le protestantisme, et de nombreuses branches indépendantes fondées ou pas sur les manifestations de l'esprit saint.
- Aujourd'hui, c'est la religion la plus répandue dans le monde, avec plus de deux milliards de fidèles.

⁴⁹ « Diviser pour régner » imposé par l'Occident pour s'approprier les richesses africaines : Le **Principe est connu et confirmé** : Les États occidentaux ont utilisé la stratégie de division pour régner sur l'Afrique coloniale avec l'**objectif** de maintenir le contrôle politique et faciliter l'exploitation des richesses (uranium, pétrole, métaux rares, agriculture). Les conséquences toxiques sont principalement les fractures ethniques et sociales persistantes, fragilisation des souverainetés africaines, dépendance économique et surtout un formatage de nombreux cadres africains qui continuent à refuser de s'organiser pour défendre leur souveraineté et préfèrent défendre les intérêts des étrangers qui les usurent.

⁵⁰ La *Tijaniyya* et la *Qadiriyya* sont deux grandes confréries soufies très influentes en Afrique de l'Ouest, chacune avec son histoire et sa spiritualité propres : *Tijaniyya* : fondée au 18^e siècle par Ahmed al-Tijani en Algérie, c'est la confrérie soufie la plus répandue en Afrique de l'Ouest, avec des millions de fidèles. Elle insiste sur la récitation régulière de prières spécifiques (wird), la proximité spirituelle avec le Prophète et une discipline mystique. Cette confrérie est très présente au Mali, Sénégal, Niger, elle joue aussi un rôle social et politique comme médiatrice. *Qadiriyya* : fondée au 9^e siècle par Abd al-Qadir al-Jilani, érudit soufi de Bagdad, cette confrérie est considérée comme la plus ancienne confrérie soufie. Elle s'est diffusée largement en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. Elle met l'accent sur l'ascèse, la charité et l'enseignement spirituel, avec une forte tradition de transmission orale. En Afrique de l'Ouest (Mali, Sénégal, Mauritanie), elle reste influente, notamment dans les zones rurales et auprès des élites religieuses.

- ⁵¹ Traoré, M. A. (2025). « Comment les mines d'or de l'Ouest malien nourrissent le djihadisme aux portes du Sénégal et de la Mauritanie ». In *theconversation.com*. 13 juin 2025. Accédé le 22 octobre 2025. Voir <https://theconversation.com/comment-les-mines-dor-de-louest-malien-nourrissent-le-djihadisme-aux-portes-du-senegal-et-de-la-mauritanie-256426>
- ⁵² Echos Médias (2025). « Le Sahel au cœur de l'agenda émirati ». In *www.echosmedias.org*. 21 mai 2025. Accédé le 4 novembre 2025. Voir <https://www.echosmedias.org/2025/05/21/le-sahel-au-coeur-de-lagenda-emirati/>
- ⁵³ Diagola, O. et Désormaux, H. (2025). « Mali: Une rançon de 50 millions de dollars américains versée au JNIM et des engins suréquipés pour libérer le général émirati Joumoua Ben Maktoum Al Maktoum. In *confidentielafrique.com*. *Confidentiel Afrique*. 2 novembre 2025. Accédé le 3 novembre 2025. <https://confidentielafrique.com/mali-une-rancon-de-50-millions-de-dollars-americains-versee-au-jnim-et-des-engins-surequipes-pour-liberer-le-general-emirati-joumoua-ben-maktoum-al-maktoum-par-confidentiel-afrique/>
- ⁵⁴ Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) est issu du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), un groupe algérien né dans les années 1990 pendant la guerre civile algérienne. L'affiliation a eu lieu en 2007 lorsque le GSPC a prêté allégeance à Al-Qaïda et devient AQMI. Ce djihadisme avait pour objectif de « renverser » les régimes jugés « impies » en Afrique du Nord, d'établir un État islamique fondé sur la charia, de combattre les intérêts occidentaux dans la région et surtout d'étendre le jihad dans le Sahel et le Sahara, notamment au Mali, au Niger, au Burkina Faso et en Mauritanie. Or, la défense des intérêts occidentaux explique les instrumentalisations et les financements directs ou indirects permettant d'acquérir les armes et d'occuper les biens d'autrui, notamment le sous-sol, le sol et hors-sol du Sahel.
- Initialement centré en Algérie, AQMI s'est progressivement déplacé vers le nord du Mali, le sud de l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, et parfois jusqu'au nord du Nigeria, et aujourd'hui n'hésite pas à faire des excursions sanglantes en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Togo, au Bénin ou au Sénégal. Cette organisation a profité de la faiblesse des États sahéliens et du chaos post-Kadhafi en Libye suite à l'intervention de l'OTAN et de l'assassinat de Mouammar Khadafi pour s'implanter durablement.
- Au cours des années 2017-2018, AQMI est intégré dans une coalition jihadiste appelée JNIM (Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin), dirigée par Iyad Ag Ghaly et reste très influent dans certaines zones rurales du Sahel, non sans une concurrence avec l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) et des multitudes de dissidences et de réorganisations tactiques internes.
- ⁵⁵ Abba, S. (2022). *Mali-Sahel, notre Afghanistan à nous*. Impacts Editions : Paris.
- ⁵⁶ Bagayoko, N. (2023). *Sécurité en Afrique : entre État et communautés*. Éditions de l'Aube : Paris.
- ⁵⁷ Larroque, A.-C. (2021). *Le trou identitaire. Sur la mémoire refoulée des mercenaires de l'Islam*. Editions Presses Universitaires de France (PUF) : Paris.
- ⁵⁸ Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC) (2025). « La constellation obscure : comment le système Starlink façonne les conflits et la criminalité dans le Sahel ». In *riskbulletins.globalinitiative.net*. GI-TOC. Bulletin de Risque #12 – Mai 2025. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://riskbulletins.globalinitiative.net/wea-obs-012/fr/02-how-starlink-devices-are-shaping-conflict-and-crime-in-Sahel.html>
- ⁵⁹ Dumay, C. (2025). « Le terrorisme islamiste, du Moyen-Orient à l'Afrique subsaharienne ». In *www.rfi.fr*. 9 novembre 2025. Émission Géopolitique en podcast. 48 minutes et 29 secondes. Accédé le 20 novembre 2025. Voir <https://www.rfi.fr/podcasts/g%C3%A9opolitique/20251109-le-terrorisme-islamiste-du-moyen-orient-%C3%A0-l-afrique-subsaharienne> ; Disponible en podcast sur *www.rfi.fr*
- ⁶⁰ Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC) (2025). Op. Cit.
- ⁶¹ Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC) (2025). Op. Cit.
- ⁶² Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC) (2025). Op. Cit.
- ⁶³ Normand, N. (2022). *Le grand livre de l'Afrique. Chaos ou émergence au sud du Sahara ?* Éditions Eyrolles : Paris. (ex-ambassadeur de France au Mali en 2010, au Congo et au Sénégal).
- ⁶⁴ David, E. (2002). *Principes de droit des conflits armés*. 3^e éd. Editions Bruylant : Bruxelles, p. 111, cité in B. AURESCU, B. (2006). « Le conflit libanais de 2006. Une analyse juridique à la lumière de tendances contemporaines en matière de recours à la force ». In *AFDI*, pp. 141-144. Voir aussi les Résolutions du Conseil de Sécurité numéro 1368 du 12 septembre 2001 et numéro 1373 du 28 septembre 2001.
- ⁶⁵ Selon le tribunal correctionnel de Paris, il est reproché à Nicolas Sarkozy d'avoir laissé ses proches collaborateurs (notamment ses anciens collaborateurs et ministres Claude Guéant et Brice Hortefeux) solliciter des financements occultes auprès du régime de Mouammar Kadhafi, en Libye, afin de soutenir sa campagne électorale. Les juges ont qualifié ces actes d'une « gravité exceptionnelle », car ils portaient atteinte à la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques. Nicolas Sarkozy a été incarcéré à la prison de la Santé à Paris le 21 octobre 2025 et est resté incarcéré 21 jours avant d'être remis en liberté. Il y avait été placé à l'isolement dans une cellule individuelle de 9 m², avec des conditions de détention strictes mais sans traitement de faveur. ~~Il a fait appel de cette condamnation, mais l'exécution provisoire a été ordonnée, ce qui signifie qu'il doit purger sa peine en attendant le jugement en appel.~~ Il s'agit de la troisième condamnation pénale de Nicolas Sarkozy, mais la première avec incarcération effective ; Voir Lez, M. (2025) ci-dessous.
- ⁶⁶ Lez, M. (2025). « Nicolas Sarkozy en prison : demande de remise en liberté, affaire Bygmalion... quel est le calendrier judiciaire pour l'ex-président ». In *www.ladepeche.fr*. *La Dépêche*. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://www.ladepeche.fr/2025/10/21/nicolas-sarkozy-en-prison-demande-de-remise-en-liberte-affaire-bygmalion-quel-est-le-calendrier-judiciaire-pour-lex-president-13005626.php>
- ⁶⁷ Ben Attar, O. (2013). « Le rôle de la France dans la crise malienne ». In *Civitas Europa*, 31(2), pp. 145-180. <https://doi.org/10.3917/civit.031.0145>. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://doi.org/10.3917/civit.031.0145> et <https://droit.cairn.info/revue-civitas-europa-2013-2-page-145?lang=fr>

- ⁶⁸ Amaïzo, Y. E. (2025). « Nouvelle géographie du sol, du sous-sol et du hors-sol entre États africains volontaires ». 9 juin 2025. In Afrocentricity.info. Afrocentricity Think Tank. 25e Forum de Bamako (29–31 mai 2025), dans le cadre du Panel 1 sur la souveraineté monétaire et économique. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://afrocentricity.info/files/2025/06/25e-forum-de-bamako-panel-1-souverainete-amaizo-nouvelle-geographie-du-sol-29-05-25-diff-09-06-25.pdf>
- ⁶⁹ Ben Attar, O. (2013). Op. Cit.
- ⁷⁰ La Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA) est un groupe politico-militaire fondé en octobre 2011 par des membres des communautés touarègues du nord du Mali. Le MNLA a été créé par des Touaregs revenus de Libye après la chute de Kadhafi, dont Mohamed Ag Najem, ex-officier de l'armée malienne. On retrouve pêle-mêle des déserteurs de l'armée malienne, des combattants Touaregs expérimentés, et des partisans de l'autonomie du nord du Mali, sans compter les instructeurs étrangers.
- ⁷¹ L'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS), créé le 13 mai 2015, par scission du groupe Al-Mourabitoune, a pour idéologie le salafisme djihadiste, avec allégeance à l'État islamique (Daech). Ce groupe a promu l'expansion du proto-califat dans la région sahélienne et l'instauration de la charia avec un objectif clair : La déstabilisation et la délégitimation des États sahéliens. Avec plus de 2 000 à 3 000 combattants, le mode opératoire repose sur la guérilla, les embuscades, les attentats, les enlèvements, le chantage, les crimes, les embargos, etc. ce groupe opérait dans un espace large comprenant le Mali, le Niger, le Burkina Faso, l'Algérie, le Nigeria, le Bénin, etc.
- ⁷² Normand, N. (2022). Op. Cit.
- ⁷³ Kum, P. (2025). « Terrorisme : Un nouveau chef du JNIM désigné pour le triangle frontalier Mauritanie-Sénégal-Mali ». In www.alwihda.info. 4 Juillet 2025. Accédé le 20 octobre 2025. Voir https://www.alwihdainfo.com/Terrorisme-Un-nouveau-chef-du-JNIM-designe-pour-le-triangle-frontalier-Mauritanie-Senegal-Mali_a142265.html
- ⁷⁴ Kum, P. (2025). Op. Cit.
- ⁷⁵ La MINUSMA est l'acronyme pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Elle a été créée par la résolution 2100 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 25 avril 2013, dans un contexte de crise sécuritaire et politique majeure au Mali. Cette mission a pris fin 10 ans après, le 30 juin 2023 suite à une demande des autorités maliennes qui a considéré que les 5 principaux objectifs n'ont pas été atteints ou l'ont été de manière insuffisante à savoir : 1/ appuyer le processus politique malien, notamment les accords de paix ; 2/ stabiliser les zones en conflit, en particulier dans le nord et le centre du pays ; 3/ protéger les civils contre les violences armées ; 4/ surveiller les droits humains et faciliter l'aide humanitaire ; 5/ soutenir la réconciliation nationale et la restauration de l'autorité de l'État.
- ⁷⁶ Baranwal, R. (2025). "Pakistan sends ultimatum to Taliban amid shifts in Afghanistan policy, calls it 'final message'". In news24online.com. 21 November 2025. Accessed 22 November 2025. Retrieved from <https://news24online.com/world/pakistan-sends-ultimatum-to-taliban-amid-shifts-in-afghanistan-policy-calls-it-final-message/672832/>
- ⁷⁷ Da Silva, C., Omar, A. C., Williams, A. and Alba, M. (2025). "From jailed jihadist to the Oval Office: Syria's president caps unlikely rise with Trump meeting". In www.nbcnews.com. 10 November 2025. Accessed 15 November 2025. Retrieved from <https://www.nbcnews.com/world/middle-east/syria-president-al-sharaa-meets-trump-white-house-jihadist-rcna241774>
- ⁷⁸ Da Silva, C., Omar, A. C., Williams, A. and Alba, M. (2025). Op. Cit.
- ⁷⁹ Azawad. C'est le nom donné par les Touaregs au nord du Mali (régions de Gao, Kidal, Tombouctou). En 2012, le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) avait proclamé un État indépendant, jamais reconnu. Depuis, l'Azawad est resté une revendication politique et identitaire, sans existence officielle.
- ⁸⁰ Baché, D. (2025). « Mali: le JNIM poursuit son offensive, le Premier ministre dénonce «une tentative de déstabilisation». In www.rfi.fr. Accédé le 22 octobre 2025. Voir <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20251022-mali-le-jnim-poursuit-son-offensive-le-premier-ministre-d%C3%A9nonce-une-tentative-de-d%C3%A9stabilisation>
- ⁸¹ Benraad, M. (2023). *L'État islamique est-il défait ?* CNRS Éditions : Paris.
- ⁸² Le projet de pipeline gazier qui circule en Afrique de l'Ouest est bien réel : il s'agit du Gazoduc Nigeria–Maroc, un projet stratégique de plus de 6 900 km qui doit traverser 11 pays africains, dont le Mali. Il s'agit d'un plan en cours de développement avec deux voies alternatives : l'un passant par les côtes, l'autre par les pays enclavés. Il s'agit du Gazoduc Nigeria–Maroc (auss appelé *pipeline gazier afro-atlantique*). L'objectif est de transporter le gaz naturel nigérien vers le Maroc, puis vers l'Europe. Les pays traversés pour la variante côtière sont : Nigeria, Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal, Mauritanie, Maroc. Toutefois, le Mali est mentionné dans certaines variantes du tracé, mais les documents officiels privilégient un passage par la côte atlantique (via Côte d'Ivoire et Sénégal). Il va de soi que si les relations entre l'Algérie et le Mali s'améliore, l'alternative passant par le Mali pourrait retrouver une priorité et le coût estimé, à savoir plus de 26 milliards de dollars américains, pourrait être considérablement réduit. Pour ce qui est des avancements, il semble que les études techniques et financières sont en cours, avec la recherche et la présentation du projet à des investisseurs internationaux (États-Unis, Europe) avec une phase initiale déjà validée entre Nigeria et Côte d'Ivoire. Mais avec les possibilités offertes par les BRICS+ et l'implication probable de la Chine, de la Russie, de la Turquie et de certains pays du Golfe, il n'est pas impossible que la variante passant par Bamako retrouve une nouvelle vie, sans d'ailleurs exclure la variante côtière actuellement privilégiée par le Maroc et ses partenaires, y compris atlantistes, dont les États-Unis. Le tracé officiel communiqué par l'ONHYM (Office National des Hydrocarbures et des Mines du Maroc) privilégie la côte ouest-africaine. Le Mali serait alors concerné par des extensions ou raccourcissements secondaires, mais ne sera plus au cœur du tracé principal. Voir aussi Express TV (2025). « Le projet du pipeline gazier africain-atlantique fait des avancées techniques et stratégiques significatives ». In fr.expresstv.ma. 14 juillet 2025. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://fr.expresstv.ma/2025/07/le-projet-du-pipeline-gazier-africain-atlantique-fait-des-avancees-techniques-et-strategiques-significatives/>

- ⁸³ Yaou, M. Z. (2024). *Lutte contre le djihadisme dans l'Alliance des États du Sahel : Contributions et contraintes du Niger*. Avec une préface de Seidik Abba. Editions l'Harmattan : Paris.
- ⁸⁴ Hyde, J. (2025). "Jihadist Groups Using Starlink for Attack as Coverage Expands Across Africa, New Report Finds". In *crestafrica.com*. 8 July 2025. Accessed 10 October 2025. Retrieved from <https://crestafrica.com/jihadist-groups-using-starlink-for-attack-as-coverage-expands-across-africa-new-report-finds/>
- ⁸⁵ ADF (2025). "Starlink Becomes Communication Tool of Choice for Sahel Terrorists". In *adf-magazine.com*. 21 August 2025. Accessed 20 October 2025. Retrieved from <https://adf-magazine.com/2025/08/starlink-becomes-communication-tool-of-choice-for-sahel-terrorists/>
- ⁸⁶ La Rédaction (2024). « Les terminaux Starlink interdits au Mali : des kits internet par satellite qui pourraient aider les terroristes ». In *lejournalininfo.com*. 21 mars 2024. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://lejournalininfo.com/non-classe/kits-starlink-interdits-au-mali/>. Le gouvernement malien a annoncé son intention de démonter et interdire les kits Starlink sur toute l'étendue du territoire national. Une commercialisation illicite de ces moyens d'accès à internet par Satellite a été constatée dans le pays, notamment dans les zones où l'armée combat encore les terroristes. Starlink est un fournisseur d'accès à internet par satellite de la société SpaceX du milliardaire américain Elon Musk. Il s'agit d'une fourniture internet plus rapide car basée sur une constellation de satellites comportant des milliers de satellites de télécommunications. C'est à la suite d'investigations menées par l'Autorité malienne de régulation des Télécommunications, des Technologies de l'information et de la Communication et des Postes, que la découverte a été faite. En effet, une commercialisation incontrôlée et illicite des équipements de transmission et de communication dénommés Kit Starlink, est organisée par certains opérateurs économiques. Ces ventes sont effectuées à Bamako et dans les zones du nord en conflit notamment Léré, Gao, Tombouctou, Ménaka et Kidal. Les acquéreurs sont des ONG et des particuliers selon le ministère de la Communication de l'Économie numérique et de la modernisation de l'Administration du Mali.
- ⁸⁷ La Rédaction (2024). Op. Cit.
- ⁸⁸ AFP (2024). « Mali: la junte lève l'interdiction des kits Starlink ». In *french.ahram.org.eg*. 10 octobre 2024. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://french.ahram.org.eg/News/53646.aspx>
- ⁸⁹ Starlink, une constellation de satellites en orbite terrestre basse, a lancé ses 60 premiers satellites en 2019. En mars 2025, elle en comptait plus de 7 100 en orbite. Elle a été saluée comme une solution permettant de combler la fracture numérique mondiale. Cela pourrait être particulièrement précieux dans certaines parties de l'Afrique rurale où des facteurs tels que les conflits, les investissements privés limités et un contrôle étatique précaire continuent d'entraver la connectivité à internet, voir GIATOC, 2025.
- ⁹⁰ Les kits Starlink se composent de petits éléments portables : une parabole, une alimentation électrique, des câbles, une base et un routeur Wi-Fi. Ils permettent aux utilisateurs de se connecter à l'internet par satellite, éliminant ainsi le besoin d'une infrastructure de télécommunication locale. Toutefois, cette technologie offre également de nouvelles possibilités aux groupes armés et aux réseaux criminels, ce qui aggrave les problèmes sécuritaires ; Voir GIATOC, 2025).
- ⁹¹ Les forces gouvernementales du Niger ont signalé que l'utilisation croissante de Starlink pour les communications sécurisées rend plus difficile l'interception des plans des groupes armés : voir Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GIATOC) (2025).
- ⁹² Tanner, J. (2025). « Starlink launches in Niger, signs operator licence in Chad ». In *Developing Telecoms*. 17 mars 2025; Voir aussi « Starlink enfin disponible officiellement au Niger: l'espoir d'une connexion fiable et rapide devient réalité ». In *ActuNiger*, 13 mars 2025.
- ⁹³ Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GIATOC) (2025). « La constellation obscure : comment le système Starlink façonne les conflits et la criminalité dans le Sahel. ». In *riskbulletins.globalinitiative.net*. Mai 2025. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://riskbulletins.globalinitiative.net/wea-obs-012/fr/02-how-starlink-devices-are-shaping-conflict-and-crime-in-Sahel.html>
- ⁹⁴ ARCEP (2024). « Communiqué sur la commercialisation irrégulière de Starlink ». In *www.arcep.bf*. 20 mars 2024. Accédé le 22 octobre 2025. Voir <https://www.arcep.bf/communiqu%C3%A9-sur-la-commercialisation-irreguliere-de-starlink/>; « L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes informe, les consommateurs que la Société Starlink n'est détentrice d'aucune autorisation de fourniture des services de communications ».
- ⁹⁵ NBC News (2018). 'Trump referred to Haiti and African nations as 'shithole' countries'. In *www.nbcnews.com*. 11 January 2018. Accessed 20 October 2025. Retrieved from <https://www.nbcnews.com/politics/white-house/trump-referred-haiti-african-countries-shithole-nations-n836946>
- ⁹⁶ Guzansky, Y. and Asher Lubotzky, A. (2025). 'Gulf Involvement in Africa: Motives and Implications'. In *www.inss.org.il*. INSS Inside No. 2058. 11 November 2025. Accessed 20 October 2025. Retrieved from <https://www.inss.org.il/wp-content/uploads/2025/11/No.-2058.pdf>
- ⁹⁷ Le Conseil de Coopération du Golfe (GCC en anglais qui signifie Gulf Cooperation Council) est une organisation régionale intergouvernementale créée en 1981, regroupant six États arabes du Golfe persique : Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Qatar, Koweït, Oman et Bahreïn.
- ⁹⁸ Ces estimations proviennent des analyses d'Afrocentricity Think Tank à partir des données plus globales extraites d'*Africa Center for Strategic Studies* (juillet 2025) avec des investissements des États du Golfe autour de 75 milliards \$EU en Afrique de l'Est et au Sahel, principalement dans les infrastructures, l'énergie et la sécurité, puis du *World Economic Forum* (2024) avec l'annonce des pays du Golfe de près de 53 milliards USD d'investissements directs en Afrique en 2024, répartis principalement entre Arabie saoudite,

- Émirats et Qatar, l'ECFR – European Council on Foreign Relations (2024) qui rappellent que ces financements créent une dépendance croissante des États africains, mais sans fournir une ventilation par pays des données éparpillées d'Afreximbank (2025).
- ⁹⁹ Natanson, H. (2025). "U.S. pushes nations facing tariffs to approve Musk's Starlink, cables show". In www.washingtonpost.com. 7 May 2025. Accessed 20 October 2025. Retrieved from <https://www.washingtonpost.com/business/2025/05/07/elon-musk-starlink-trump-tariffs/>
- ¹⁰⁰ RFI (2025). « La diplomatie américaine aurait forcé la main aux pays africains pour l'adoption de Starlink d'Elon Musk ». In www.rfi.fr. 17 mai 2025. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://www.rfi.fr/fr/%C3%A9conomie/20250517-la-diplomatie-am%C3%A9ricaine-aurait-forc%C3%A9-la-main-aux-pays-africains-pour-l-adoption-de-starlink-d-elon-musk>
- ¹⁰¹ Baché, D. (2025). « Mali : le fournisseur internet Starlink est à nouveau autorisé, mais il sera encadré ». In www.rfi.fr. 11 octobre 2025. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241011-mali-le-fournisseur-internet-starlink-est-%C3%A0-nouveau-autoris%C3%A9-mais-il-sera-encadr%C3%A9>
- ¹⁰² ADF (2025). « Starlink devient l'outil de communication préféré des terroristes du Sahel ». In adf-magazine.com/fr. African Defense Forum. US Africa Command (Etat Major unifié des Etats-Unis pour l'Afrique). 12 août 2025. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://adf-magazine.com/fr/2025/08/starlink-devient-loutil-de-communication-prefere-des-terroristes-du-sahel/>
- ¹⁰³ ADF (2025). Op. Cit.
- ¹⁰⁴ Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GI-TOC) (2025). « La constellation obscure : comment le système Starlink façonne les conflits et la criminalité dans le Sahel ». In riskbulletins.globalinitiative.net. GI-TOC. Bulletin de Risque No. 12. Mai 2025. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://riskbulletins.globalinitiative.net/wea-obs-012/fr/02-how-starlink-devices-are-shaping-conflict-and-crime-in-Sahel.html>
- ¹⁰⁵ ADF (2025). *La guerre irrégulière. Les forces de sécurité s'adaptent alors que des menaces apparaissent Les mercenaires jettent une ombre sur le continent*. Volume 18. 2^e trimestre. Revue trimestrielle de AFRICOM. Accédé le 20 octobre 2025. Voir https://adf-magazine.com/ADF_V18N2_FRN.pdf
- ¹⁰⁶ Ekhaton, O. (2024). "Mali temporarily lifts Starlink ban for 6 months to develop new regulatory framework". In techpoint.africa. 11 October 2024. Accessed on 20 October 2025. Retrieved from <https://techpoint.africa/news/mali-lifts-starlink-ban/>
- ¹⁰⁷ Amaïzo, Y. E. (coll.) (2002). *L' Afrique est-elle incapable de s'unir ? Lever l'intangibilité des frontières et opter pour un passeport commun*. Avec une préface du Professeur Joseph Ki-Zerbo. Editions l'Harmattan : Paris.
- ¹⁰⁸ Amaïzo, Y. E. (2025). « Sophisme trumpiste, protexpansionnisme et l'Afrique : imprévisibilité, ingérence, alignement, sanction, transaction, et/ou annexion ». In *Afrocentricity Think Tank*. afrocentricity.info. 5 mars 2025. Dossier Afrocentricity Think Tank. Afrique – Etats-Unis. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://afrocentricity.info/2025/03/05/sophisme-trumpiste-protexpansionnisme-et-l-afrique/8603/>
- ¹⁰⁹ Zana/Malijet.com (2025). « Crise du carburant : un important convoi de citernes arrive à Bamako sous escorte des FAMa ». In malijet.com. 5 novembre 2025. Accédé le 6 novembre 2025. Voir <https://malijet.com/a-la-une-du-mali/306395-crise-du-carburant-un-important-convoi-de-citernes-arrive-a-bam.html>
- ¹¹⁰ Gologo, Y. (2025). *Poutine aux Africains. Géopolitique mondiale*. Editions Yérédon : Bamako.
- ¹¹¹ Dembélé, S. (2025) « Pénurie de Carburant : Hommage aux FAMa et Gloire au Peuple Résilient du Mali ! ». In afrikinfos-mali.com. 30 octobre 2025. Accédé le 3 novembre 2025. Voir <https://afrikinfos-mali.com/2025/11/03/penurie-de-carburant-hommage-aux-fama-et-gloire-au-peuple-resilient-du-mali/>
- ¹¹² Sarr, P. A. (2025). « Blocus du JNIM : Les FAMa ripostent par les airs pour sauver l'approvisionnement en carburant ». In lesnouvellesdafrique.info. 6 novembre 2025. Accédé le 7 novembre 2025. Voir <https://lesnouvellesdafrique.info/2025/11/06/urgence-carburant-les-fama-lachent-leurs-bombes-pour-contrer-le-jnim-sur-laxe-des-citernes/>
- ¹¹³ Echos Médias (2025). « L'Afrique au cœur des débats : le Mali participe à la Conférence Parlementaire Mondiale sur le Terrorisme à Istanbul ». In www.echosmedias.org. 13 octobre 2025. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://www.echosmedias.org/2025/10/13/lafric-au-coeur-des-debats-le-mali-participe-a-la-conference-parlementaire-mondiale-sur-le-terrorisme-a-istanbul/>. Le Mali a participé à la Conférence Parlementaire Mondiale sur le Terrorisme à Istanbul les 7–8 octobre 2025, co-organisée par la Turquie et l'ONU. Le Mali en a profité pour « dénoncer le lien entre terrorisme et crime organisé, et de renforcer ses alliances diplomatiques contre les réseaux transnationaux ».
- ¹¹⁴ TRT Afrika (2024). « Erdogan : La Turquie soutiendra le Mali dans sa lutte contre le terrorisme ». In www.trtafrika.com. 1^{er} août 2024. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://www.trtafrika.com/francais/article/18190276>. Le Président turc Recep Tayyip Erdoğan a réaffirmé que la Turquie soutiendra le Mali dans sa lutte contre le terrorisme, en particulier dans les domaines de la sécurité, de l'énergie et de la technologie. Les autorités turques sont déterminées à faire progresser leurs coopérations avec le Mali dans tous les domaines, notamment la santé, l'énergie, l'agriculture, l'industrie, la technologie, l'éducation et le commerce.
- ¹¹⁵ US State Department (2025). "Members – The Global Coalition To Defeat ISIS". Coalition mondiale contre Daesh - Site officiel – Global Coalition Against Daesh. In www.state.gov. Accessed 20 October 2025. Retrieved from <https://www.state.gov/the-global-coalition-to-defeat-isis-partners/>
- ¹¹⁶ Global Coalition Against DAESH/ISIS (2022). « Joint Communiqué by Ministers of the Global Coalition to Defeat ISIS". In theglobalcoalition.org. may 2022. Accessed 20 October 2025. Retrieved from <https://theglobalcoalition.org/en/communiqu%C3%A9-global-coalition-morocco/> ; Communiqué officiel de la Coalition mondiale contre Daesh/ISIS (mai 2022, Marrakech) : les ministres ont réaffirmé leur détermination à poursuivre la lutte contre Daesh/ISIS et ont souligné l'importance de l'Afrique dans cette stratégie.

- ¹¹⁷ Sambe. B. (2022). « Coalition mondiale contre Daech (EI) : la communauté internationale tiendra-t-elle ses promesses à l'Afrique ? » In numéro spécial. 12 mai 2022. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://timbuktu-institute.org/index.php/toutes-l-actualites/item/570-coalition-mondiale-contre-daech-ei-la-communaute-internationale-tiendra-t-elle-ses-promesses-a-l-afrique> ; Timbuktu Institute : voir timbuktu-institute.org
- ¹¹⁸ Joscelin, T. (2024). "Wake Up Call: UN Security Council's Report on ISIS and al-Qaeda". In Just Security. www.justsecurity.org. 5 August 2024. Accessed 20 October 2025. Retrieved from <https://www.justsecurity.org/98429/security-council-report-isis-qaeda/>
- ¹¹⁹ État islamique (EI/ISIS/Daech) selon les estimations du Département de la Défense américain et de l'ONU :
- Noyau principal Irak-Syrie : 5 000 à 15 000 combattants.
 - Branches africaines :
 - EIGS (Grand Sahara, Mali/Niger/Burkina) : plusieurs milliers.
 - EI-WA (Afrique de l'Ouest, Nigeria) : 3 000–5 000.
 - EI-Mozambique : quelques centaines.
- ¹²⁰ Al-Qaïda selon les estimations du Département de la Défense américain et de l'ONU :
- Organisation décentralisée, avec des franchises régionales.
 - Estimation globale : 20 000 à 30 000 combattants.
 - Branches principales :
 - AQAP (Yémen)
 - AQMI/JNIM (Sahel)
 - Al-Shabaab (Somalie)
 - AQIS (Asie du Sud)
- ¹²¹ Fondation pour la Recherche Stratégique (2025). « Note sur l'AES (octobre 2025) ». In www.frstrategie.org. Accédé le 15 novembre 2025. Voir <https://www.frstrategie.org/publications/notes>
- ¹²² International Crisis Group: en sélectionnant la région Sahel, on peut y trouver les rapports 2022–2025. Voir <https://www.crisisgroup.org/crisiswatch>
ACLED (Armed Conflict Location & Event Data Project) : données sur les effectifs et zones d'influence du JNIM et de l'EIGS au Mali et au Sahel. Voir <https://acleddata.com/conflict-data/data-export-tool> ; les données pour le Mali, Burkina Faso, Niger et l'ensemble du Sahel sur la période 2022–2025.
- ¹²³ UN Security Council (2025). "Thirty-fifth report of the Analytical Support and Sanctions Monitoring Team submitted pursuant to resolution 2734 (2024) concerning ISIL (Da'esh), Al-Qaida and associated individuals and entities [S/2025/71/Rev.1]". In "Letter dated 6 February 2025 from the President of the Security Council acting in the absence of a Chair of the Security Council Committee pursuant to resolutions 1267 (1999), 1989 (2011) and 2253 (2015) concerning Islamic State in Iraq and the Levant (Da'esh), Al-Qaida and associated individuals, groups, undertakings and entities addressed to the President of the Security Council". United Nations. S/2025/71/Rev.1 In <https://www.ecoi.net> 6 February 2025. Accessed 20 October 2025. Retrieved from <https://www.ecoi.net/en/file/local/2122781/n2504159.pdf> ; Bibliothèque numérique de l'ONU : "Letter dated 6 February 2025 – 35th report on ISIL and Al-Qaida (S/2025/71/Rev.1)". Site du Conseil de sécurité – Comité 1267/1989/2253 : Monitoring Team Reports (inclut le 35^e rapport de février 2025)
- ¹²⁴ African Security Analysis (2025). "Situation report for West Africa and Sahel, February 2025". In www.africansecurityanalysis.org. 18 march 2025. Accessed 20 October 2025. Retrieved from <https://www.africansecurityanalysis.org/reports/situation-report-for-west-africa-and-sahel-february-2025>
- ¹²⁵ Mining.com (2025). "Barrick to pay Mali \$430M to settle mine dispute". In www.mining.com. 25 November 2025. Accessed 27 November 2025. Retrieved from <https://www.mining.com/barrick-shares-surge-as-it-resolves-dispute-with-mali/>
- ¹²⁶ Majed, Z. (2025). *Le Proche-Orient, miroir du monde. Comprendre le basculement en cours*. Éditions La Découverte : Paris.
- ¹²⁷ Mpele Sara, E. (2023). « La palabre africaine un outil important pour le règlement des conflits en Afrique ». In *International Journal of Arts, Commerce and Humanities (IJACH)*. Volume 11 Issue 06. 2023. Accédé le 20 octobre 2025. Voir <https://journalijach.com/admin/upload/IJACH10122254.pdf>
- ¹²⁸ Ba, B. (2025). *L'avenir de la gouvernance au Sahel. (Re) Bâtir la cohésion sociale et la confiance du Public*. 24 juillet 2025. Editions PNUD Bamako, Mali. Accédé le 24 novembre 2025. Voir <https://www.undp.org/fr/africa/waca/publications/lavenir-de-la-gouvernance-au-sahel>
- ¹²⁹ Bah, T. (1999). *Les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution des conflits en Afrique noire*. Paris : UNESCO, 1999.
- ¹³⁰ Bah, T. (1999). Op. Cit.